COMMISSARIAT GENERAL DE LA LANGUE FRANCAISE

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS

LA LANGUE FRANÇAISE AU TOGO

par Ghislaine PERRIN, expert-démographe

TG
J30
PER

1987

COMMISSARIAT GENERAL DE LA LANGUE FRANCAISE

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41
10715

LA LANGUE FRANÇAISE AU TOGO

par Ghislaine PERRIN, expert-démographe

1987

AVANT-PROPOS

La présente étude s'inscrit dans le cadre des recherches de l'IRAF (Institut de Recherches sur l'Avenir du Français) sur l'état et l'avenir de la "francophonie" dans les pays d'Afrique noire francophone.

Les statistiques du recensement togolais de 1981, et de l'éducation, ont servi de base à notre estimation du nombre des francophones au Togo en 1980. L'estimation de cette population aux horizons 1990 et 2000 s'appuie sur diverses hypothèses d'évolution de la scolarisation.

Nous remercions ici les personnes qui nous ont aidée dans notre collecte des données, chiffrées ou autres, et tout particulièrement le Service culturel de l'Ambassade de France à Lomé, qui nous a introduite auprès des administrations togolaises concernées.

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU TOGO 1

I - ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE 2

II - SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE 3

1 - Les ressources et productions 4

a) Le secteur primaire 4

b) Les ressources minières 4

c) Les industries et l'énergie 4

d) Le secteur tertiaire 5

2 - Les échanges extérieurs 6

3 - Bilan et perspectives 6

III - LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE 8

1 - Effectif global et répartition spatiale 8

2 - Structure par sexe et âge de la population 9

3 - Le mouvement démographique 11

a) Le mouvement naturel 11

b) Les mouvements migratoires 12

4 - Perspectives démographiques 13

SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE ET ENVIRONNEMENT CULTUREL 15

I - LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE 15

1 - Données ethnolinguistique 15

2 - Statut des langues et politique linguistique 18

a) Le français, langue officielle 18

b) La promotion des langues nationales 19

3 - Utilisation des langues dans la vie quotidienne 24

II - L'ENVIRONNEMENT CULTUREL 28

1 - La radio 28

2 - La télévision 31

3 - Le cinéma et le théâtre 34

4 - La presse 35
4 - La presse 35
5 - Le livre 36
6 - Le Centre culturel français 39
7 - Bilan de l'environnement culturel 42
III - LA SITUATION DU FRANCAIS AU TOGO 43
1 - Données démo-linguistiques : l'enquête démographique de 1961 . . . 43
2 - Caractéristiques de la population francophone 46
a) Critère géographique 46
b) Critère économique 47
c) Critère religieux 47
d) Critère sexuel 48
e) Critère d'âge 49
f) Critère d'urbanisation 49
3 - Les variétés de français en usage au Togo 51

L'ENSEIGNEMENT AU TOGO 54
I - ORGANISATION ET STRUCTURES DU SYSTEME EDUCATIF 54
1 - La réforme de 1975 54
2 - L'administration scolaire 55
3 - Le financement de l'éducation 56
4 - Les structures scolaires 59
5 - La formation des enseignants 63
a) Le premier degré 63
b) Le deuxième degré 66
c) Le troisième degré 67
II - LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT 69
a) Le premier degré 69
b) Les deuxième et troisième degrés 72
c) Le quatrième degré 74
III - LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN 1984/85 75
a) Le premier degré 75
b) Le deuxième degré 79
c) Le troisième degré 80
d) L'enseignement technique et la formation professionnelle 82
e) Le quatrième degré 84

IV - LE RENDEMENT DU SYSTEME EDUCATIF 87
a) Le premier degré 88
b) Les deuxième et troisième degrés 91
V - LE CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT 95
1 - L'adaptation de l'enseignement 95
2 - Le français dans l'enseignement 96
CONCLUSION 104

ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE 106
I - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1980 107
1 - Les données disponibles 107
a) Le recensement de 1981 107
b) Les statistiques scolaires 108
c) Les estimations démographiques 111
2 - La méthodologie 111
a) Définition des niveaux de connaissance du français 112
b) Reconstitution de la scolarité des jeunes générations 114
c) Rétrojection du niveau d'instruction pour les plus de 12 ans 116
3 - Les résultats 117
II - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1990 ET 2000 : PERSPECTIVES 125
1 - Les hypothèses 125
a) Perspectives démographiques 125
b) Le développement de la scolarisation 125
c) Le statut du français dans l'enseignement 131
2 - La méthodologie 133
a) Les inscriptions scolaires des décennies 1980 et 1990 133
b) Les élèves scolarisés en 1980 134
c) La population non scolarisée en 1980 135
3 - Les résultats 136
CONCLUSIONS 150

RESUME 152

ANNEXES 155

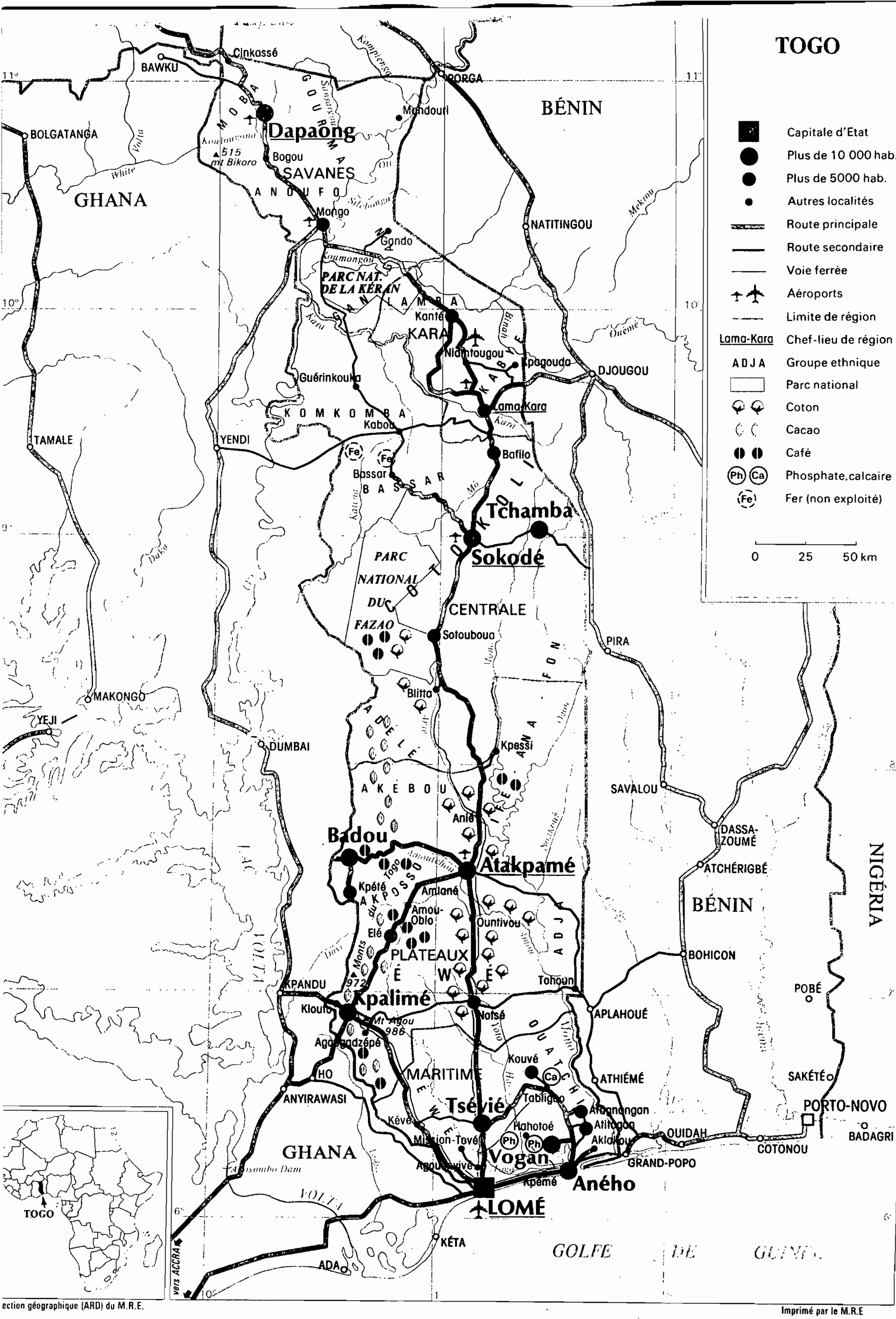

ection géographique (ARD) du M.R.E.
Imprimé par le M.R.E
Novembre 1982

PRESENTATION GENERALE

DU TOGO

L'un des plus petits Etats francophones d'Afrique, le Togo est une étroite bande de terre de 5 600 kilomètres carrés, dont la façade maritime sur le Golfe de Guinée n'excède pas 60 kilomètres. Il a pour voisins, à l'ouest, le Ghana, au nord, le Burkina Faso, et à l'est, le Bénin.

Ce corridor de 600 kilomètres de long présente une assez grande diversité de reliefs et de paysages, qui ne manque pas d'offrir un certain attrait pour le tourisme : du sud au nord, se succèdent une bande littorale basse et sablonneuse, un plateau, la montagne et des plaines de plus en plus arides.

En raison d'un déboisement intensif, la forêt n'occupe plus qu'une faible part de la superficie (7 %), mais reste riche par la variété de sa faune et de sa flore. La savane, d'abord arbustive au centre du pays, s'appauvrit au fur et à mesure que l'on se rapproche du Burkina Faso, mais les autorités togolaises entendent lutter contre la désertification par une politique active de reboisement.

Le climat est également très diversifié, selon la région et la période : au sud du 8ème parallèle, où quatre saisons se distinguent (grande saison sèche, grande saison des pluies, petite saison sèche, petite saison des pluies), les températures sont assez élevées, et à peu près égales toute l'année (mais avec des écarts plus accusés en région montagneuse). Au nord du parallèle, où on ne discerne plus que deux saisons (la sèche et la pluvieuse), les températures moyennes ne dépassent guère celles du sud, mais les écarts sont nettement plus prononcés .

La pluviométrie, relativement importante, surtout dans la zone montagneuse, diminue à l'approche de la plaine voltaïque.

I - ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Ancienne possession allemande, le Togo, placé sous mandat français à l'issue de la première guerre mondiale, est devenu indépendant le 27 avril 1960 (le Togo britannique étant rattaché à l'actuel Ghana).

Sous l'autorité du Président EYADEMA depuis 20 ans, le Togo se caractérise en Afrique par une grande stabilité politique, en dépit des troubles (attentats, agression armée de septembre 1986) survenus ces dernières années.

Une constitution de type présidentiel, approuvée par référendum populaire le 30 décembre 1979, a mis fin aux 13 années de régime d'exception, en vigueur depuis la prise du pouvoir par le Général EYADEMA en 1967.

Cette constitution confirme la primauté du parti unique, par rapport à toutes les autres institutions de l'Etat. Il s'agit en l'occurence du Rassemblement du Peuple togolais (R.P.T), fondé par Gnassingbé Eyadéma en 1969, afin de rassembler les Togolais de toutes les ethnies "dans un même creuset national".

Le R.P.T, qui comprend un bureau politique de 9 membres, et un comité central de 42 membres, dirige et contrôle la vie de la nation sous tous les aspects, politique, économique, social et culturel. Il est animé par une idéologie de "l'authenticité" qui prétend s'appuyer uniquement sur les valeurs africaines.

Selon les termes de la constitution, le pouvoir exécutif est détenu par le Président de la République, élu pour 7 ans au suffrage universel, sur proposition du Congrès du R.P.T, et rééligible. En cas de vacance de la présidence, l'intérim est exercé par le bureau politique du R.P.T.

Le Président de la République nomme et révoque les ministres, et dirige l'action du gouvernement. Après avis du bureau politique du R.P.T, il peut dissoudre l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est formée de députés (77), élus pour 5 ans au suffrage direct, sur proposition du R.P.T. Signe d'une libéralisation démocratique, encore prudente, les élections législatives de mars 1985 ont permis, pour la première fois, la pluralité des candidatures sur les listes du parti unique.

Les lois ne peuvent être votées que dans des matières énumérées par l'article

32 de la constitution. Toutes les autres questions relèvent du pouvoir réglementaire, détenu par le Président de la République, et les ministres, dans les limites de leurs attributions.

Parmi les organes juridictionnels, au sommet des juridictions ordinaires se trouve la Cour suprême, composée de quatre chambres spécialisées (constitutionnelle, judiciaire, administrative, des comptes), dont le président est nommé par le Président de la République, sur proposition du comité central du R.P.T.

En outre, est instituée une Haute Cour de justice, compétente dans les cas de haute trahison.

Le Président de la République est également le chef des armées. Le rôle de l'armée s'est récemment étendu, avec la décision, prise en 1984, de lui confier la gestion des secteurs économiques mal gérés.

L'analyse des dispositions de la constitution permet de constater que le Rassemblement du Peuple togolais demeure l'institution fondamentale, dont les organes exécutifs contrôlent l'élection de toutes les autorités de l'Etat, et dont le président n'est autre que le Président de la République.

Sur le plan de l'organisation administrative, le pays est divisé en cinq régions, elles-mêmes subdivisées en préfectures (21) et sous-préfectures.

II - SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Avec un P.I.B par habitant évalué à 250 US$ en 1985, le Togo fait partie de la catégorie des pays les moins avancés. Trois facteurs caractérisent sa situation économique et financière :

- La prédominance de l'agriculture, qui assure près de 30 % du P.I.B et fait vivre les 3/4 de la population ;
- L'importance des phosphates, principale ressource en devises du pays, dont les ventes représentent 50 % des exportations, et 10 % du P.I.B ;
- Le poids très lourd de la dette extérieure publique (encours et service).

II . 1 - LES RESSOURCES ET PRODUCTIONS

Si le pays tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture, de l'exploitation des phosphates et du commerce, il n'en offre pas moins un éventail d'activités relativement ouvert.

a) Le secteur primaire

Evidemment soumise aux aléas climatiques, la production agricole devrait satisfaire la consommation nationale, sauf pour le riz, le blé et le sucre.

Le Togo est l'un des rares pays d'Afrique à avoir atteint l'autosuffisance alimentaire en 1982, et une pluviométrie favorable en 1984/85 lui a même permis de générer des surplus (d'où un effondrement des cours).

Les importations de produits alimentaires continuent toutefois à représenter 1/5 des achats extérieurs.

A côté des productions vivrières qui alimentent surtout les circuits commerciaux internes, les cultures industrielles destinées à l'exportation demeurent un élément essentiel du développement : les productions de cacao et de café présentent de fortes variations d'une année à l'autre (un peu moins de 10 000 tonnes chacune en 1985/86), la production de coton est, elle, en forte progression (70 000 tonnes en 1985/86), mais la baisse des cours mondiaux pourrait compromettre cette croissance.

b) Les ressources minières

Les phosphates constituent la richesse minière du pays (9ème producteur mondial), avec une capacité de production de 3,6 millions de tonnes par an, mais un volume d'extraction seulement supérieur à 2 millions de tonnes, en raison de la saturation du marché. Les recettes d'exportation se sont élevées à plus de 40 milliards de F CFA en 1985.

Le Togo dispose d'autres ressources dans son sous-sol, exploitées comme le marbre (réserves de l'ordre de 20 millions de tonnes), ou en perspectives proches (attapulgite), ou plus lointaines (chromite, fer, manganèse).

c) Les industries et l'énergie

L'industrie a bénéficié d'importants investissements publics dans la période prospère des cours élevés des phosphates (plan 1976-80), qui ont favorisé une

diversification rapide, surtout dans les secteurs agro-alimentaires (minoterie, boissons, huilerie) et textile. Mais étant donnée l'étroitesse du marché intérieur, beaucoup des investissements se sont révélés peu rentables, et le déficit chronique des sociétés d'Etat a rendu impérative une remise en ordre de l'économie, décidée lors du dernier congrès du R.P.T.

Dans l'attente des mesures prévues de privatisation et de restructuration, plusieurs entreprises ont cessé leur activité, d'où un ralentissement de la production industrielle depuis 1983 (7 % du P.I.B en 1984). En particulier, la plus importante cimenterie d'Afrique, la CIMAO, a été fermée en 1984, son redémarrage devrait avoir lieu en 1987 ou 1988.

Le secteur industriel profite d'un régime de taxation spéciale depuis avril 1986, qui se traduit par la suppression des taxes de sortie pour les produits industriels, et la réduction du droit fiscal d'entrée pour les matières premières et les produits ouvrés.

Les activités du bâtiment et des travaux publics, de leur côté, se développent, avec le lancement de grands travaux, et notamment le plus grand chantier du pays, celui du barrage de Nangbeto (projet commun avec le Bénin).

Pour l'heure, la consommation nationale en énergie électrique est essentiellement assurée par les importations de la Communauté électrique du Bénin, qui achète elle-même le courant au Ghana.

d) Le secteur tertiaire

L'activité commerciale est très dynamique au Togo : elle a été relancée par l'ouverture de la frontière avec le Ghana (même si les difficultés économiques de ce pays privent les commerçants togolais d'un marché important), et pourrait être accrue si les conditions des échanges avec le Nigéria redevenaient normales.

Parallèlement à l'activité commerciale, le secteur bancaire enregistre un développement notable.

Quant au tourisme, pour lequel il existe une infrastucture hôtelière appréciable (52 hôtels, 2 000 chambres), on a dénombré 120 000 entrées en 1985, et cette activité est appelée à prendre de l'expansion. Selon les prévisions, les recettes touristiques devaient rapporter 7 à 8 % du P.N.B en 1986.

II . 2 - LES ECHANGES EXTERIEURS

La très grande concentration des exportations en termes de produits (café, cacao, coton et phosphates représentent 90 % des exportations, 50 % pour les seuls phosphates), rend le commerce extérieur particulièrement vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux.

Ainsi, les échanges commerciaux, parfois excédentaires (en 1984), souvent déficitaires (comme en 1985, avec une couverture de 93 %) ne sont pas de nature à couvrir les engagements du Togo à l'égard de ses créanciers.

En effet, la politique d'investissements dans laquelle s'est lancé le pays vers la fin des années 1970, au profit de projets de prestige, a fait du Togo l'un des pays les plus endettés du monde, relativement à son revenu.

Le retournement du marché des phosphates, en réduisant les disponibilités financières, l'a conduit à se présenter à plusieurs reprises (1979, 1981, 1983, 1984 et 1985) devant ses créanciers du Club de Paris, pour un rééchelonnement de sa dette.

A la fin de l'année 1985, l'encours de la dette était de 293,7 milliards de F CFA (94 % du P.I.B), soit en diminution de 8,4 % par rapport à 1984 (320,5 milliards de F CFA, 110 % du P.I.B).

Le service de la dette, qui a atteint 46,9 milliards de F CFA en 1985, après rééchelonnement, devait être de 51,7 milliards de F CFA en 1986.

II . 3 - BILAN ET PERSPECTIVES

Après une période de prospérité marquée par les investissements importants qui ont provoqué un lourd endettement, et après la chute des cours des phosphates, le Togo a adopté en 1979, conformément aux exigences du Fonds monétaire international, un programme d'austérité qui a été confirmé en 1983 par de nouvelles mesures de redressement.

Les efforts d'ajustement structurel, vivement encouragés par les principaux bailleurs de fonds (France et Allemagne fédérale), se sont traduits par :

- La réduction du déficit budgétaire, obtenu par un accroissement des recettes, et une stabilisation des dépenses courantes.

- L'assainissement du secteur d'Etat, avec la privatisation d'un certain nombre d'entreprises.

- L'aménagement de la politique des prix : relèvement des prix aux producteurs de cultures d'exportation, hausse des tarifs publics.

La politique d'austérité a impliqué des sacrifices pour les habitants (impôt de solidarité, blocage des salaires, arrêt temporaire du recrutement dans la fonction publique), mais n'a pas entraîné toutefois de graves tensions sociales parmi une population que le pouvoir a su mobiliser contre les tentatives de déstabilisation politique.

Cette politique commence à porter ses fruits, au point que le Togo est considéré comme l'un des meilleurs élèves du F.M.I. Le redressement économique, amorcé en 1984, s'est confirmé en 1985, et après avoir été négatif pendant plusieurs années, le taux de croissance du produit intérieur brut est redevenu positif (+ 4,7 %).

En 1985, le P.I.B était de 312,9 milliards de F CFA (estimation 1986 : 346 milliards F CFA).

L'ensemble des mesures d'ajustement structurel mises en jeu, la réalisation de grands travaux publics induisant à terme des économies de devises (barrage de Nangbeto), et l'espoir d'une relance de l'activité économique mondiale, devraient permettre à l'économie togolaise de retrouver son équilibre, et de réunir les conditions d'une croissance durable. Elle dispose pour cela de la confiance des bailleurs de fonds et de l'assurance d'une aide extérieure prolongée. Selon les experts, un redécollage économique est envisageable dès 1988.

III - LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Le troisième recensement du Togo, effectué en 1981, confirme les grandes lignes de la démographie togolaise : une population en croissance rapide, inégalement répartie entre les cinq régions administratives du pays, et dont l'une des principales caractéristiques est la très grande jeunesse, en raison d'une fécondité élevée.

III . 1 - EFFECTIF GLOBAL ET REPARTITION SPATIALE

Selon les résultats du dernier recensement, la population résidente du Togo s'élevait au 15 novembre 1981 à 2,7 millions d'habitants, elle a augmenté de 2,9 % en moyenne annuelle pendant la décennie 1970.

Le peuplement, réalisé au gré des circonstances historiques, de la fertilité plus ou moins grande des terres, et des facteurs climatiques, s'est soldé par une occupation très inégale de l'espace : avec 11 % du territoire, la région Maritime, au sud, regroupe 38 % de la population, alors que la Région Centrale, qui s'étend sur 23 % de la superficie, n'est habitée que par 10 % de la population.

Le tableau 1 illustre ces disparités régionales.

Tableau 1 : EFFECTIF DE POPULATION, ET DENSITE PAR REGION EN 1981

REGIONS	Effectif	Superficie (en %)	Population (en %)	Densité (h/km2)
Maritime	1 040 241	11	38	163
Plateaux	650 393	30	24	38
Centrale	273 138	23	10	21
Kara	426 651	21	16	37
Savanes	329 144	15	12	38
TOGO	2 719 567	100	100	48

(Source : Recensement 1981)

Avec une densité estimée à 53 h/km^2 en 1985 (1), le Togo apparaît comme l'un des pays les plus densément peuplés en Afrique de l'Ouest (densité moyenne = 27 h/km^2), moins toutefois que les deux grands pays anglophones de la sous-région, le Nigéria (99 h/km^2) et le Ghana (60 h/km^2).

Le Togo demeure un pays essentiellement rural, bien que la population urbaine y progresse beaucoup plus vite que la population rurale (taux d'accroissement moyen annuel de 4,4 % et 2,4 % respectivement entre 1970 et 1981). A la date du recensement, la proportion d'habitants résidant dans les centres urbains (c'est à dire les chefs-lieux des 21 préfectures du pays) était de 25 % (contre 21 % en 1970).

Près des 2/3 de la population urbaine du Togo sont concentrés dans la région Maritime, qui abrite la capitale, Lomé. Avec 375 500 habitants en 1981, celle-ci draîne à elle seule plus de la moitié (54 %) de la population urbaine et s'accroît depuis 1960 au rythme annuel moyen de 6 %. Comme dans beaucoup de pays africains, la capitale attire plus de migrants que les villes de moindre importance, et on note un grand écart entre Lomé et les villes secondaires : la deuxième agglomération du pays, Sokodé, ne comptait que 46 700 habitants en 1981, soit huit fois moins que la capitale. Les autres villes se répartissaient ainsi, selon leur importance démographique :

- Effectif compris entre 20 000 et 30 000 h. : 4 villes
- " " " 10 000 et 20 000 h. : 9 villes
- " " " 5 000 et 10 000 h. : 4 villes
- " inférieur à 5 000 habitants : 2 villes

III . 2 - STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DE LA POPULATION

La pyramide des âges illustre le tableau 2 et réflète les incertitudes quant aux déclarations d'âge, imputables aux défaillances de l'état-civil. Vraisemblablement, le recensement a surestimé l'effectif des enfants de moins de 10 ans, et sous-estimé le nombre des personnes au-delà de 10 ans.

---

(1) Source : "World Population Data Sheet", Population Reference Bureau, Washington, 1985.

Tableau 2 : Répartition de la population résidente selon l'âge et le sexe

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	TOTAL
Moins d'un an	46 360	46 620	92 980
1 - 4 ans	226 485	223 778	450 263
5 - 9 ans	258 804	240 845	499 649
10 - 14 ans	170 364	141 476	311 840
15 - 19 ans	137 120	131 657	268 777
20 - 24 ans	84 231	117 972	202 203
25 - 29 ans	80 890	121 299	202 189
30 - 34 ans	58 497	83 849	142 346
35 - 39 ans	53 302	70 390	123 692
40 - 44 ans	41 038	49 143	90 181
45 - 49 ans	42 075	43 517	85 592
50 - 54 ans	29 322	30 236	59 558
55 - 59 ans	19 664	19 371	39 035
60 - 64 ans	19 802	19 852	39 654
65 - 69 ans	14 099	13 650	27 749
70 - 74 ans	12 283	11 595	23 878
75 - 79 ans	7 160	6 851	14 011
80 ans et plus	20 718	18 777	39 495
Non déclaré	3 427	3 048	6 475
T O T A L	1 325 641	1 393 926	2 719 567

Source : "Recensement général de la population et de l'habitat, nov. 1981", Rép. togolaise, Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique.

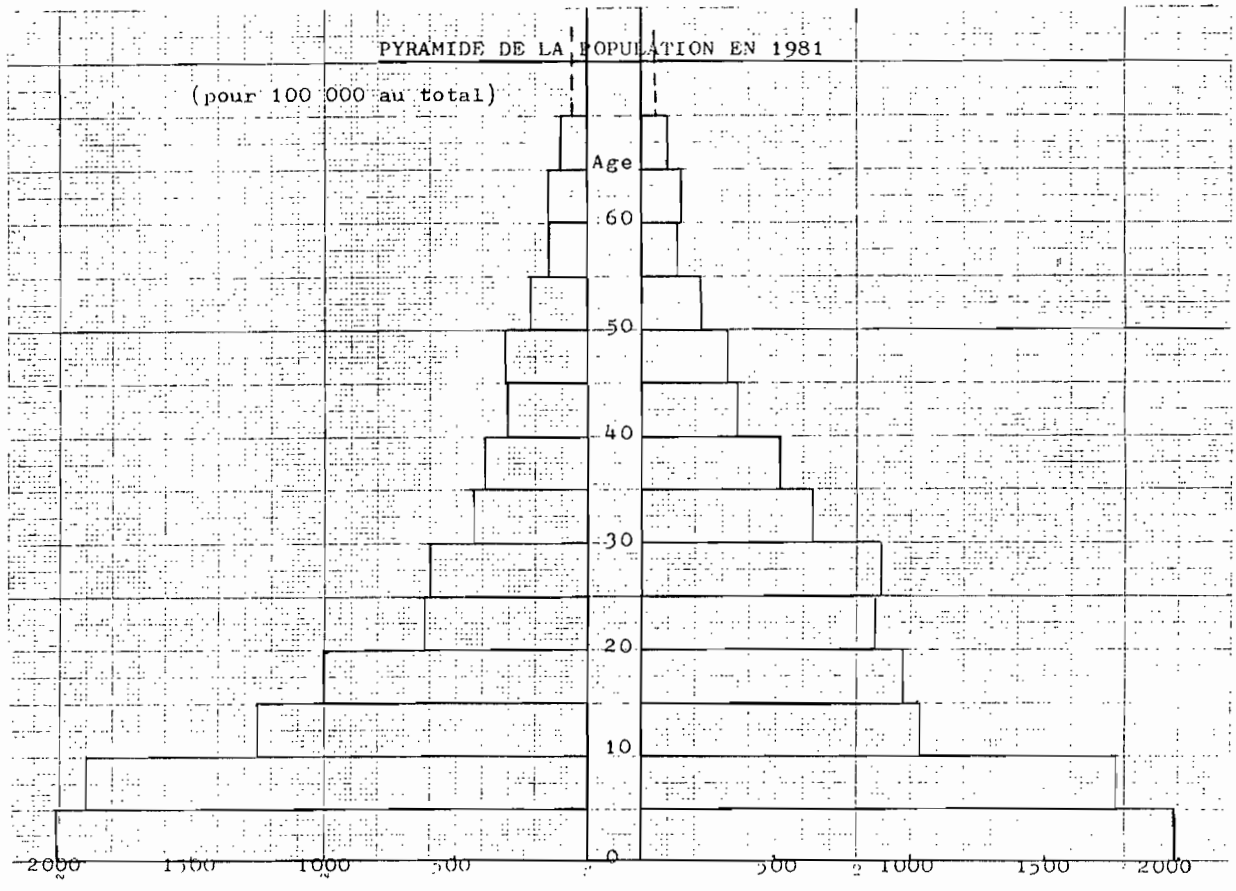

Il n'en demeure pas moins que la population togolaise est, comme partout en Afrique, très jeune : on estime (1) qu'en 1985 les moins de 20 ans forment plus de la moitié (55 %) de la population totale, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus n'en constituent que 5 %.

Les données du recensement montrent par ailleurs une certaine prédominance féminine (52 % de femmes et 48 % d'hommes), phénomène dû à la légère surmortalité des hommes.

L'excédent des femmes entre 20 et 45 ans traduit sans doute plus des erreurs d'appréciation de l'âge que la réalité : les enquêteurs ont tendance à vieillir les jeunes femmes qui ont eu un ou plusieurs enfants, et à rajeunir les femmes âgées qui ont eu peu d'enfants.

Dans l'ensemble, le rétrécissement rapide de la pyramide des âges résulte de deux caractéristiques démographiques : une fécondité élevée, et une mortalité très forte aux jeunes âges.

III . 3 - LE MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE

a) Le mouvement naturel

Evalué à 2,8 % en 1985 (2), le taux d'accroissement naturel est quelque peu inférieur à la moyenne régionale calculée pour l'Afrique de l'Ouest (3,0 %), il correspond à une natalité toujours importante, et une mortalité en diminution.

. La natalité : le taux de natalité estimé à 45 ‰ en 1985 réflète la haute fécondité des femmes en âge de procréer, dûe à l'intensité et à la précocité des mariages pour les filles, et encouragée par un milieu qui valorise les grandes descendances : une femme au Togo a en moyenne 6,6 enfants. Ceux-ci deviennent vite des auxiliaires précieux de la vie quotidienne, surtout en milieu rural, et constituent une assurance pour les vieux jours des parents. Il semble toutefois que de nouveaux comportements fassent leur apparition en milieu urbain, comme le laisse entrevoir une enquête récente (1984) sur la fécondité à Lomé.

---

(1) Source : "Population estimates and projections as assessed in 1984" (medium variant), Nations Unies.

(2) Source : "Population et Sociétés", juillet 1985, N° 193.

. La mortalité : avec un taux de 17 ‰ en 1985, la mortalité est en baisse constante mais les progrès sont très variables selon les régions, plus rapides dans la capitale, dont les habitants bénéficient d'un meilleur équipement sanitaire et d'un niveau de vie supérieur. Les progrès de la lutte contre la mortalité se traduisent par un gain de 5 ans d'espérance de vie à la naissance tous les 10 ans, cet indice est estimé à 49 ans en 1985.

Si elle tend également à régresser, la mortalité infantile et juvénile demeure élevée au Togo. Le taux de mortalité infantile y est de 113 ‰ en 1985, il présente de fortes disparités entre les régions, et surtout entre le milieu urbain et le milieu rural.

b) Les mouvements migratoires

Ils sont mal connus sur le plan statistique. En ce qui concerne les migrations internationales, il apparaît que la tendance est plutôt au retour vers le pays des cadres expatriés dans toute l'Afrique de l'Ouest au temps de la colonisation. Des mesures réglementaires prises à l'encontre des étrangers dans des pays importateurs de main-d'oeuvre (Ghana en 1970, puis Nigéria) ont également provoqué un reflux des Togolais dans leur pays. Au total, le solde migratoire, s'il est positif, est très limité (compris entre 0,1 % et 0,3 % vraisemblablement), et ne contribue que marginalement à la croissance démographique du pays.

On note au passage le faible poids des étrangers au Togo : 68 000 ont été recensés en 1981, qui ne représentent pas plus de 2,5 % de la population totale. Dans leur majorité africains (87 %), ils sont le plus souvent originaires de pays limitrophes (Bénin et Ghana), mais aussi parfois du Nigéria ou du NIger.

Parmi les non-Africains, les Français constituent la communauté la plus nombreuse, bien que sous-estimée par les chiffres du recensement : 2 400 Français ont été recensés en 1981, on les évalue à 4 000 environ en 1986 (1).

Les migrations internes jouent un rôle plus important dans la vie économique du pays que les migrations internationales, elles se font essentiellement au bénéfice des villes, et tout particulièrement de la capitale.

---

(1) Source : Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Français à l'étranger, Paris.
Au 1/1/1986, 3573 Français étaient immatriculés au Consulat de Lomé, l'évaluation des non-immatriculés y est de 450, soit un total de 4 023 .

Toutefois, en dépit de lois rigides quant à l'acquisition des terres, qui ont eu pour effet de restreindre les déplacements des différentes ethnies, il existe des mouvements migratoires d'une zone rurale à l'autre. Le plus important, commencé durant la période coloniale, a amené des résidents de la région de la Kara vers la région Centrale, et surtout la région des Plateaux (région du café et du cacao). Tout comme la Kara, la région des Savanes est une zone de départ plus que d'accueil des migrants.

III . 4 - PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Selon toute probabilité, dans un avenir proche, le rythme d'accroissement démographique sera maintenu voire accéléré. En effet, la mortalité devrait continuer à baisser, plus ou moins lentement selon les régions, dans la mesure où les perspectives de développement économique n'escomptent pas une réduction des disparités de couverture sanitaire au cours de l'actuelle décennie. Néanmoins, les actions de prévention systématique (vaccinations obligatoires pour les enfants de moins de 5 ans), tout comme les réalisations en matière d'adduction d'eau par exemple, doivent contribuer à faire régresser la mortalité dans son ensemble.

Dans cette hypothèse vraisemblable de baisse de la mortalité, aussi faible soit-elle, il faudrait que la fécondité diminue à un rythme plus rapide pour que le taux d'accroissement naturel soit lui-même décroissant. Or rien ne laisse prévoir une baisse rapide de la fécondité avant que le changement de comportement qui commence à se manifester à Lomé ne se généralise. Il existe certes une volonté politique de promouvoir la planification familiale, mais les actions concrètes dans ce sens demeurent isolées. Les Centres de protection maternelle et infantile nécéssaires sont inégalement distribués sur le territoire, et manquent de personnel qualifié. Par ailleurs, une réduction importante de la fécondité suppose une certaine transformation des conditions socio-économiques de la population (hausse des revenus et du niveau d'instruction) que la situation actuelle et prévisible rend peu probable.

En ce qui concerne les migrations, on peut s'attendre à ce que les mouvements internationaux continuent à n'avoir qu'une incidence marginale sur le taux d'accroissement démographique, et allant plutôt dans le sens d'un léger gonflement du taux de croissance naturelle.

Les seuls projets en matière de politique migratoire visent à endiguer le flux des migrants originaires de zones rurales surpeuplées vers Lomé. Il s'agit pour cela d'encourager la croissance des villes secondaires et de valoriser les zones rurales moins peuplées, par la dispersion sur tout le territoire d'établissements d'enseignement secondaire, la mise en oeuvre de projets de développement agricole, l'implantation de nouvelles unités industrielles en dehors de la capitale.

En définitive, alors que la mortalité tend à baisser plus rapidement que la fécondité, et que le solde migratoire avec l'étranger est plutôt positif, la population du Togo est appelée à poursuivre sa forte progression. Par des méthodes et hypothèses de travail différentes, les planificateurs togolais, tout comme la Division de la population des Nations Unies, aboutissent à des estimations de population pratiquement identiques : près de 3 millions d'habitants au Togo en 1985, 3,5 millions en 1990 et 4,7 millions en 2000, soit un taux moyen d'accroissement annuel de 3,1 % pendant les quinze prochaines années. Un tel dynamisme démographique, ainsi que la structure, très jeune de la population, pèsent lourdement sur une économie qui ressentira pendant quelques années encore les effets de la récession.

SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE

ET

ENVIRONNEMENT CULTUREL

A côté du français, langue officielle, il existe un grand nombre de langues au Togo, qui diffèrent de par leur diffusion, leur statut et leur mode d'utilisation. Deux d'entre elles sont l'objet d'une politique de promotion qui vise à en faire des instruments de scolarisation, tandis que le français, plus ou moins répandu en fonction de certains critères (géographique, social, d'âge et de sexe), demeure la langue prédominante dans les médias, surtout écrits.

I - LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE

I . 1 - DONNEES ETHNOLINGUISTIQUES

A première vue, la situation ethnolinguistique au Togo semble complexe en raison du nombre élevé d'ethnies qui composent la population : environ 35 ont été recensées, d'importance numérique variable, pratiquant des langues et dialectes différents. L'apparentement de ces langues simplifie toutefois la situation, et on distingue deux aires linguistiques:

- Dans le nord du Togo, les langues gur (ou voltaïques) couvrent les trois régions administratives du Centre, de la Kara et des Savanes, à l'exception d'un ilôt kwa constitué par le tchokossi (ou anufo) autour de la ville de Mango, et qui compte 32 000 locuteurs environ.

CARTE LINGUISTIQUE DU TOGO

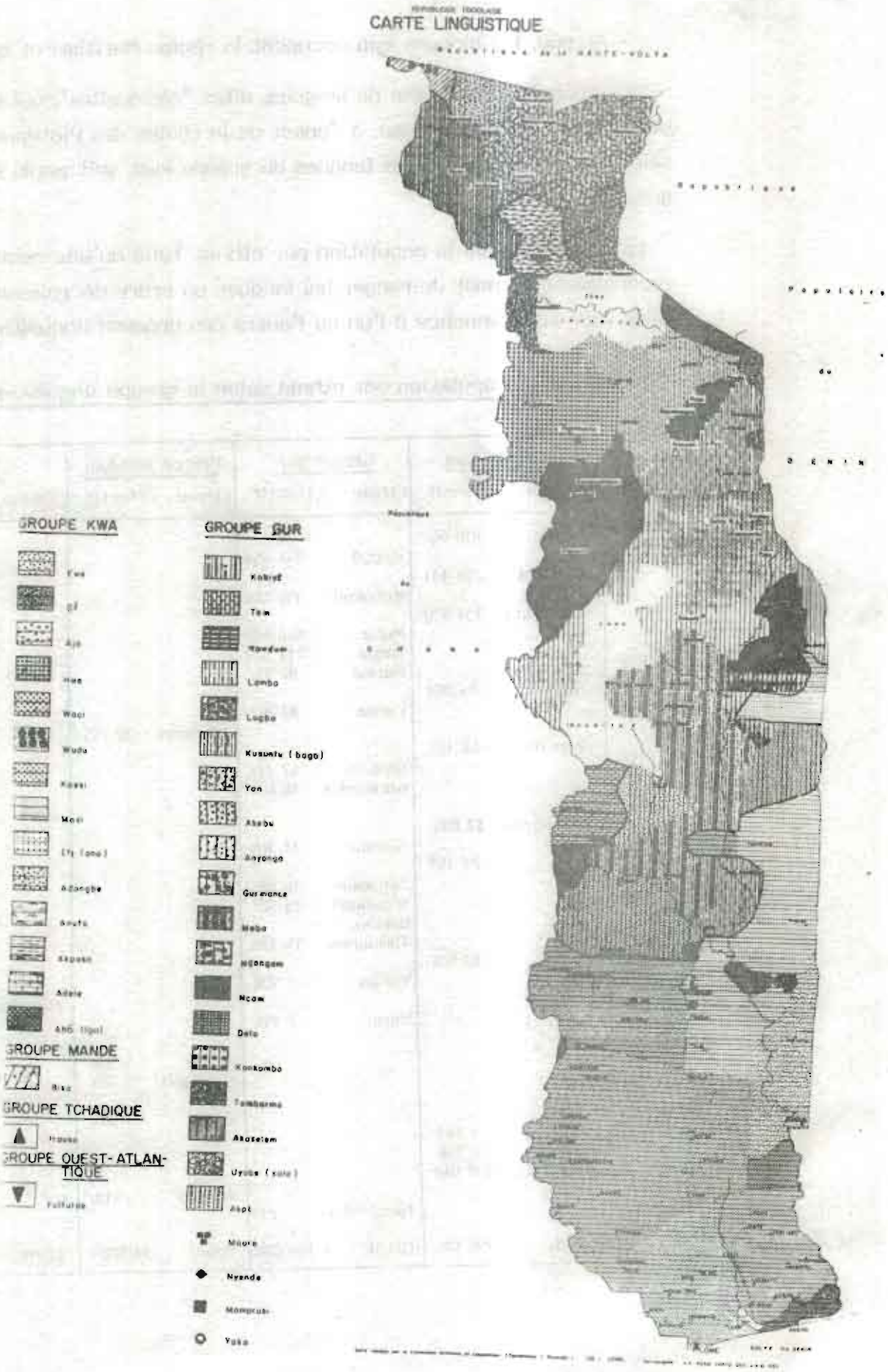

- Au sud, les langues kwa occupent la région Maritime et celle des Plateaux.

Une troisième catégorie de langues, dites "résiduelles", qui se trouvent dans la partie montagneuse, à l'ouest de la région des Plateaux, sont classées selon les cas soit parmi les langues du groupe kwa, soit parmi celles du groupe gur.

La répartition de la population par ethnie, telle qu'elle ressort du dernier recensement, permet de ranger les langues en ordre décroissant d'importance, selon leur appartenance à l'un ou l'autre des groupes linguistiques.

Tableau 3 : Population par ethnie selon le groupe linguistique en 1981

Groupe kwa		Groupe gur		Groupe résiduel		Autres	
Ethnie	Effectif	Ethnie	Effectif	Ethnie	Effectif	Ethnie	Effectif
Ewé	630 667	Kabyè	374 958				
Ouatchi	280 131	Kotokoli	156 446				
Gen-mina	153 970	Moba	146 122				
		Losso	111 579				
		Gurma	92 317				
Adja	84 801	Lamba	82 846				
				Akposso	72 715		
Ana-ife	68 107	Bassari	47 777				
		Konkomba	38 409				
						Peul	36 965
Tchokossi	32 035						
		Akebou	31 168				
Fon	27 189	Tchamba	26 285				
		N'gangan	25 703				
		Bariba, Tamberma	15 176				
Peda	10 966						
		Yanga	7 908				
						Haoussa	7 352
		Mossi	7 155				
						Anago	7 067
				Adélé	5 558		
				Agnagan	5 481		
						Yoruba	5 172
				Ahlon	4 864		
Ehoué	3 183						
Kpessi	2 358						
Ahoulan,anglo	2 019						
				Bassila	510		
		Taoulamba	231				
TOTAL	1 295 426	TOTAL	1 164 080	TOTAL	89 128	TOTAL	56 556

Il apparaît que 50 % environ de la population togolaise appartient à des ethnies de langue kwa, et 45 % à des ethnies de langue gur, même s'il n'y a pas toujours forcément intercompréhension parmi les langues relevant d'une même aire culturelle et linguistique. Dans cette mosaïque de langues, deux sont prédominantes de par leur importance démographique et leur émergence comme véhiculaire dans leur région respective : ce sont l'éwé et le kabyè.

a) L'éwé est la langue maternelle de près d'un quart des Togolais (23 % en 1981), essentiellement implantés dans la partie sud du pays.

Pour des raisons de communication et d'évangélisation, des ethnies non locutrices à l'origine de l'éwé ont fini par le devenir, et de Lomé à Blitta, il s'est créé une dialectisation de la langue qui a permis aux ethnies de la zone éwéphone de communiquer entre elles de proche en proche (mais l'intercompréhension est difficile, voire impossible, entre des locuteurs situés aux deux extrémités de l'aire culturelle éwé). Dans cette profusion de dialectes, les linguistes procèdent à des regroupements sur la base des possibilités d'intercompréhension, et distinguent ainsi trois langues fortement apparentées : l'éwé, le gen-mina et l'adja.

- L'éwé comprend un grand nombre de dialectes, dont l'éwé-standard qui a fait l'objet d'études approfondies depuis le milieu du XIXè siècle. C'est l'éwé pur et classique, dont les particularités font figure de norme, mais qui est beaucoup plus répandu au Ghana qu'au Togo où il ne compte que très peu de locuteurs natifs et ne remplit pas le rôle de véhiculaire.

- Le mina assume ce rôle de véhiculaire dans le sud-Togo où il sert aux relations interethniques. Son caractère peu élaboré sur le plan des structures grammaticales, sa faculté d'assimilation des termes techniques usuels anglais et français, de même que le dynamisme de ses locuteurs natifs, souvent commerçants, ont contribué à faire du mina une langue véhiculaire, bien que son aire d'extension soit à l'origine très réduite.

- L'adja enfin est plus répandu au Bénin qu'au Togo.

Au total, on peut considérer, à quelques exceptions près, que les 1 700 000 habitants du sud-Togo en 1981 (régions Maritime et des Plateaux) sont éwéphones, soit parce que l'éwé (ou un parler apparenté) est leur langue maternelle, soit parce que les relations avec un entourage en grande partie éwé leur imposent l'utilisation d'un dialecte local : ces éwéphones représentent 62 % de la population nationale.

b) Le kabyè est la deuxième grande langue du pays, avec une communauté d'origine s'élevant à 375 000 personnes en 1981 (14 % des Togolais), concentrées dans le nord, surtout dans la région de Lama-Kara où il sert de véhiculaire. Mais l'aire d'extension du kabyè va bien au-delà : il existe une intercompréhension relative entre kabyè, kotokoli et lamba, et les Losso, dont l'implantation géographique jouxte celle des Kabyè, emploient la langue de ceux-ci comme deuxième parler.

Ainsi, la situation linguistique au Togo se révèle à l'analyse relativement simple, caractérisée par la prédominance de l'éwé dans le sud, et celle du kabyè dans les régions centrale et du nord, ces deux langues étant, soit apparentées avec d'autres langues, soit parlées comme langue seconde par d'autres communautés ethniques. En particulier, la plupart des locuteurs natifs des langues dites résiduelles utilisent l'éwé en tant que langue seconde.

I . 2 - STATUT DES LANGUES ET POLITIQUE LINGUISTIQUE

a) Le français, langue officielle

Historiquement, le Togo n'est passé sous mandat français qu'en 1914, après la période du protectorat allemand consécutif à la Convention de Berlin (1885), confirmée par le Traité de Paris (1897), et qui délimitait la Gold-Coast britannique (correspondant au Ghana actuel), le Dahomey français (actuel Bénin) et le Schutzgebiet-Togo.

Jusqu'au début du XXè siècle, les relations commerciales avec les Anglais et les Allemands, et l'intense activité des missionnaires de l'une et l'autre nationalité, avaient contribué à répandre quelque peu leur langue au Togo, ce qui n'était guère le cas du français. La diffusion de celui-ci a été lente, à l'image de l'effort de scolarisation entrepris par la France et qui n'a touché qu'une faible minorité des Togolais.

C'est ainsi que, un an après l'accession du pays à l'indépendance (avril 1960), et alors que le français a été déclaré langue officielle par la Constitution, une enquête établit à 64 000 personnes le nombre des francophones au Togo, soit 8 % de la population âgée de 15 ans et plus.

Le choix du français comme langue officielle, en dépit de sa faible extension parmi la population, a répondu à des considérations qui ont également prévalu

dans toutes les anciennes colonies françaises d'Afrique. Le français se voyait ainsi assigner plusieurs objectifs :

- promouvoir l'unité nationale face aux particularismes locaux;
- permettre la communication à l'échelle internationale, y compris avec les autres nations africaines francophones;
- faire accéder au monde moderne des sciences et de la technique.

Aucune des langues togolaises n'était apte à remplir ces différentes fonctions, pas même l'éwé qui aurait pu être choisi comme langue officielle en raison de sa prééminence numérique. Mais l'éwé comprend des dialectes différents malgré leur parenté, et l'éwé-standard, le seul susceptible d'être utilisé dans l'enseignement, était précisément le moins représentatif par le nombre de locuteurs. De plus, le choix d'une langue massivement concentrée dans le sud se serait heurtée à l'opposition des populations du nord, bien que celles-ci n'aient pu se prévaloir d'une langue d'aussi grande diffusion que l'éwé, ou aussi avancée sur le plan de la description linguistique.

En tant que langue officielle, le français a continué, après l'indépendance jusqu'à nos jours, à assumer les fonctions que lui avait octroyées la colonisation : c'est la langue de l'enseignement, de l'administration et de l'information, encore que les langues nationales ne soient pas totalement absentes de ces trois secteurs de la vie publique, et que leur rôle soit appelé à s'accroître, conformément à la politique linguistique définie par le gouvernement.

B) La promotion des langues nationales

L'objectif proclamé est d'adapter leur statut à la vie et aux besoins réels des populations, qui font peu usage du français dans le cadre de leur vie quotidienne. La revalorisation des langues nationales passe par leur intégration dans le système scolaire, laquelle est un élément clé de la réforme de 1975 qui a mis en place l'Ecole nouvelle togolaise.

La réforme envisage une introduction progressive des langues nationales à l'école, et des modalités qui varient en fonction du degré du cursus scolaire :

- Au niveau pré-scolaire, encore fort peu développé au Togo, les activités éducatrices doivent se faire dans la langue de la localité.

Pour les niveaux au delà, la réforme a réparti le pays en deux zones :

. La zone 1 au sud correspond à la région Maritime et à celle des Plateaux, elle s'étend de Lomé à Blitta ; La première langue enseignée doit y être l'éwé.

. La zone 2 au nord, de Blitta à Dapango, englobe les trois autres régions (Centrale, des Savanes et de la Kara) pour lesquelles le kabyè a été désigné comme première langue d'enseignement.

- Au niveau primaire, dans une première étape, l'éwé ou le kabyè selon la zone est introduit dans les programmes, le français demeurant la langue d'enseignement.
Il est prévu que, dans une seconde étape, l'enseignement soit donné dans la langue de la zone, le français n'étant plus alors enseigné que comme une langue étrangère.

- Au niveau secondaire, l'éwé et le kabyè sont enseignés dans un premier temps comme disciplines dans quelques classes de leur zone respective. L'objectif à terme, qui vise à consolider l'unité nationale, est que l'éwé soit enseigné comme deuxième langue dans la zone kabyèphone, et vice-versa.

L'organisation géo-linguistique prévue peut être résumée par le tableau suivant :

	PRE-SCOLAIRE	PRIMAIRE Langue 1	SECONDAIRE Langue 2
Zone 1 (moitié sud)	Langue de la	EWE	KABYE
Zone 2 (moitié nord)	localité	KABYE	EWE

Avant de considérer les réalisations effectives de l'Ecole nouvelle sur le plan linguistique, il convient de signaler que l'utilisation des deux principales langues togolaises dans l'enseignement bénéficie d'une certaine expérience, plus ancienne pour l'éwé que pour le kabyè.

Dès le milieu du siècle dernier, les recherches des missionnaires allemands sur l'éwé-standard ont permis l'élaboration d'un matériel pédagogique pour un enseignement dispensé exclusivement en éwé, pendant la pré-scolarisation et les trois premières années d'école primaire, en milieu éwé. Au terme de ces trois années, l'enseignement était donné simultanément en éwé et en allemand, jusqu'à la fin de l'école primaire et au séminaire.

La pré-scolarisation en éwé, dans les écoles de missionnaires, a été conservée après la première guerre mondiale, quand le Togo est passé sous protectorat français. Dans ces conditions, les enfants accédant à l'école primaire de langue française étaient déjà alphabétisés dans la langue locale. Cette pré-scolarisation en langue éwé a très vite régressé à partir de 1960, jusqu'à pratiquement disparaître dans les années 1970.

Quant au nord du pays, il n'a été ouvert aux missions qu'au début du XXè siècle, et la scolarisation y a été de ce fait plus tardive. Elle a pour origine les travaux d'un missionnaire français, Jean FAURE, envoyé en pays kabyè vers les années 1935, où il a mis au point une transcription de la langue kabyè utilisant l'alphabet phonétique français.

Les écoles de missionnaires qui se sont implantées à partir de la seconde guerre mondiale ont dispensé aux enfants une pré-scolarisation en kabyè, basée sur l'emploi des syllabaires élaborés par les prêtres et les pasteurs. L'apprentissage du français commençait ensuite.

Même si l'utilisation des deux grandes langues nationales dans l'enseignement togolais a périclité avec le développement des écoles publiques recourant à la seule langue française, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un précédent favorable à l'intégration de ces langues dans le système éducatif actuel. L'éwé surtout dispose d'une importante production d'ouvrages à caractère pédagogique ou littéraire (1), d'autant plus qu'il est utilisé depuis longtemps dans l'enseignement primaire ghanéen.

La réforme linguistique de l'enseignement profitait donc de bases solides mais insuffisantes, qu'il a fallu renforcer préalablement à l'introduction effective des langues nationales à l'école.

A cet effet, deux comités de langue ont été constitués en 1977, l'un pour l'éwé et l'autre pour le kabyè, formés de pédagogues qui avaient fait leurs preuves dans les écoles confessionnelles. A l'actif du comité kabyè, on peut noter l'élaboration du syllabaire kabyè, tandis que le comité éwé a choisi d'adopter le syllabaire en usage dans les écoles confessionnelles en pays éwé.

---

(1) Grâce notamment aux travaux de l'Académie Ewé de Lomé, créée il y a 130 ans pour défendre et diffuser l'éwé-standard.

Parallèlement aux deux comités de langue, voués plus spécifiquement à la recherche fondamentale, l'ex Institut pédagogique national, devenu Direction de la Formation permanente, de l'Action et de la Recherche pédagogique (D.I.F.O.P), s'est vu attribuer la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation du programme d'enseignement des langues nationales.

La D.I.F.O.P a ainsi constitué en 1978 deux équipes de langues composées d'instituteurs détachés, locuteurs de l'une ou l'autre des langues dans laquelle ils ont d'abord été alphabétisés, avant de recevoir une initiation en linguistique générale et didactique des langues. Avec l'aide des techniciens, ces équipes ont organisé des stages intensifs et périodiques pour des instituteurs en cours d'emploi qui devaient à leur tour former leurs collègues dans les différentes circonscriptions pédagogiques.

En 1983, un document de la D.I.F.O.P établissait à 2248 le nombre d'enseignants ainsi recyclés en langues nationales, soit 23 % des maîtres. La progression normale du processus a été entravéedès la deuxième année d'expérimentation, la majorité des enseignants restant à former ne présentant pas les critères requis : savoir parler, lire et écrire l'éwé ou le kabyè.

Outre leur tâche de formation, les équipes de langues de la D.I.F.O.P ont été chargées de la confection du matériel didactique. Un manuel de langage pour le cours primaire a été mis au point dans chacune des langues, puis un nouveau livre de lecture (méthode semi-globale) remplaçant les syllabaires de type analytique choisis par les comités de langue.

Les manuels de langage, fondés sur un enseignement audiovisuel, impliquaient que les classes soient dotées de postes de radio, de magnétophones et d'un matériel approprié tel que des figurines. En fait, la méthode s'est révélée très vite inadaptée sur le terrain : elle était lourde de trop de contraintes matérielles, et omettait de prendre en compte la coexistence dans une même classe de deux catégories d'élèves n'ayant pas le même acquis linguistique initial, les locuteurs et les non locuteurs de la langue enseignée.

Le problème a été soulevé en 1980 au Colloque de Lama-Kara, qui a donné naissance à une commission chargée de réfléchir sur une méthode "naturelle" de l'enseignement des langues nationales. Dans cet esprit, la D.I.F.O.P a conçu de nouveaux manuels pour les cours élémentaires et les classes de 4è et 3è des C.E.G, distincts pour les locuteurs et les non locuteurs. La section des langues nationales de la D.I.F.O.P poursuit ses activités de recherche pédagogique et de production documentaire, avec notamment l'élaboration de fiches de guides méthodologiques, et de documents d'appoint.

Ces tâtonnements sur le plan méthodologique, de même que l'insuffisance tant qualitative que quantitative des enseignants formés, font que les résultats de l'enseignement des langues nationales ne correspondent pas à l'effort investi, de l'aveu même des responsables de la D.I.F.O.P.

En particulier, le calendrier d'application de la réforme linguistique dans l'enseignement n'a pu être respecté : initiée en 1979/80 avec l'introduction de l'éwé ou du kabyè dans les classes de CP1, la réforme devait se poursuivre d'année en année jusqu'à son application intégrale en 1985. Mais dès l'année suivante, le manque d'enseignants en CP2 sachant lire et écrire au moins l'une des deux langues a fait obstacle à la progression du système.

En 1985, selon certaines sources, on ne comptait pas plus de 30 à 40 % de classes de CP1 où l'éwé ou le kabyè étaient enseignés, et l'expérimentation avait atteint seulement quelques classes de CE1, elle devait se poursuivre en 1986 au niveau des CE2.

Dans le secondaire, les réalisations n'ont pas atteint une grande envergure : après une formation accélérée de 3 mois suivie par 186 professeurs, les langues nationales n'ont été introduites dans leur zone respective qu'en 4è année à la rentrée 1981, à raison de deux heures hebdomadaires, et en 3è année en 1982. Ces langues font l'objet d'une épreuve seulement facultative au Brevet d'études du premier cycle.

L'objectif initial était de pourvoir le premier degré en nouveaux maîtres aptes à prendre en charge une classe de langue nationale après l'obtention du B.E.P.C. Cet objectif a été abandonné après que le gouvernement a arrêté le recrutement des enseignants à ce niveau d'études, et la formation en langues nationales pour le 1er degré continue à prendre la forme de stages organisés par la D.I.F.O.P et s'adressant à des maîtres en cours d'emploi.

L'extension de l'enseignement des langues nationales à toutes les classes du secondaire doit néanmoins se poursuivre, comme l'attestent la parution d'un guide méthodologique pour les classes de 6è et 5è prévue pour l'année scolaire 1985/86, et la formation par la D.I.F.O.P de professeurs locuteurs de l'éwé ou du kabyè en poste dans les établissements du 3è degré.

En définitive, souffrant d'une préparation insuffisante, la réforme ne progresse que lentement, et se trouve confrontée à de nombreux problèmes, matériels (manque de moyens financiers), et pédagogiques (carence de formation des enseignants, absence de méthode appropriée et d'outil d'évaluation).

Il semble en outre que la réforme ne soit guère populaire auprès des Togolais, peu sensibilisés au souci de revalorisation de leurs langues dans un contexte où le français apparaît toujours comme l'outil de la promotion sociale. Le scepticisme de certains intellectuels, le manque de motivation des maîtres, sont autant d'éléments défavorables au bon déroulement de l'opération.

Par ailleurs, si le choix de l'éwé est bien accepté par les populations du sud, parce que la variété enseignée est très proche du véhiculaire largement répandu, le choix du kabyè pour le nord est contesté par les populations non kabyèphones.

En fait, quelles que soient les perspectives offertes à l'enseignement des langues nationales au Togo, il convient de rappeler que la réforme de 1975 vise la formation de citoyens intégrés dans leur milieu, mais aussi ouverts au reste du monde. En ce sens, le français, désormais considéré comme une langue seconde, demeure la langue de communication, d'accès à la science et à la technologie. Même si la première étape de la réforme, celle qui introduit les langues nationales comme matières enseignées, se réalise pleinement, il est vraisemblable que le passage à la seconde étape (l'enseignement donné en langue nationale) sera plus difficile, et que le français continuera pendant de longues années encore à être l'unique langue d'enseignement.

I . 3 - UTILISATION DES LANGUES DANS LA VIE QUOTIDIENNE

L'utilisation, dans les divers secteurs de la vie quotidienne, de l'une ou l'autre des langues qui coexistent au Togo, dépend de plusieurs facteurs : l'éventail linguistique des locuteurs (les monolingues n'ont pas le choix, au contraire des plurilingues qui peuvent recourir à des langues différentes selon les cas), la connaissance de la langue officielle, la situation et l'objet de la communication, et aussi le contexte linguistique local.

Pour ce dernier point, il est nécéssaire de distinguer les moitiés nord et sud du pays, où les conditions sont sensiblement différentes(1)

(1) La situation des langues en présence dans le sud-Togo a été bien décrite par Suzanne LAFAGE, notamment dans son ouvrage : "Français écrit et parlé en pays éwé". Ed. CNRS, SELAF, Paris, 1985.

La très forte prééminence numérique de l'éwé dans toute la partie sud fait que cette langue est le plus souvent employée dans la plupart des circonstances de communication, le français n'étant utilisé que dans des situations bien circonscrites :

- Relations familiales : des époux originaires d'une même ethnie minoritaire peuvent communiquer entre eux dans leur langue maternelle, mais le plus souvent (cas où l'homme et la femme sont tous deux éwé, ou d'origine ethnique différente), la langue du foyer est l'éwé.

L'usage du français au sein de la famille est limité au cas des ménages mixtes (franco-togolais, ivoiro-togolais, etc...), ou autochtones ayant vécu longtemps dans un pays francophone étranger. S. LAFAGE observe qu'il est relativement peu fréquent que les pères - sauf dans les couches les plus favorisées - veillent à l'apprentissage du français précoce, en prévision de la scolarité future des enfants.

- Relations amicales : les relations humaines hors de tout cadre contraignant (conversations à "bâtons rompus", visites amicales, rapports non professionnels) se déroulent presque toujours en éwé, même dans les classes supérieures.

Selon S. LAFAGE, s'il peut arriver que des entretiens, lors de rencontres ou soirées réunissant des personnes de niveau universitaire, se tiennent en français, il est exceptionnel que l'éwé n'intervienne pas à un moment ou l'autre de la discussion. Les femmes surtout, même celles qui parlent très bien français et l'utilisent dans leur profession, emploient presque toujours entre elles l'éwé.

- Activités commerciales ou de service : à la poste, dans une banque ou un magasin, au marché, au dispensaire, chez le tailleur, la couturière ou le coiffeur, c'est presque toujours l'éwé qui prédomine.

- Religion : c'est encore l'éwé qui est utilisé pour le rituel de la religion chrétienne, tant par les protestants que les catholiques, c'est aussi la langue de la religion traditionnelle (vodou).

Dans les différents secteurs de la vie officielle publique, il est usuel de recourir soit à l'éwé, soit au français, dans des contextes déterminés :

- Administration : le français est la langue des documents écrits, mais c'est l'éwé qui est spontanément utilisé dans les rapports oraux entre le public et les employés.

- Justice : les institutions nationales de la justice fonctionnent en français, mais la justice coutumière continue d'utiliser l'éwé.

- Politique : les affaires politiques au niveau de la nation sont traitées en français, alors qu'à l'échelle de la cellule du parti, elles le sont en éwé.

En dehors de ces situations de communication, le choix de la langue pour les bilingues ou multilingues francophones, dépend aussi de l'objet de la communication. Le français est de rigueur lorsque celui-ci est d'ordre scientifique, technique, professionnel hautement spécialisé (droit, médecine, comptabilité, économie, éducation...).

Mais l'éwé est presque toujours utilisé dans les cas suivants : échange de nouvelles, bavardage amusant, querelle, tractation commerciale ou familiale, commentaire sur un évènement, plaisanteries, etc...

Les relations hiérarchiques interviennent aussi dans le choix de la langue : si les relations professionnelles de haut niveau ou très spécialisées entraînent l'utilisation de la langue française, à un échelon moins élevé (petits fonctionnaires, vendeurs...), le français est d'usage avec les locuteurs estimés "supérieurs" ou étrangers, et l'éwé avec les "égaux" ou les "inférieurs", sauf nécéssité technique exigeant le recours au français.

On peut dire, pour conclure, qu'il existe au sud Togo une relation de complémentarité entre la langue officielle et la langue locale prédominante : le français est orienté vers les fonctions sociales dites supérieures (politique, administration, enseignement, sciences, technologie, relations internationales), alors que l'éwé recouvre en principe toute autre communication moins prestigieuse et davantage liée à la gestion du quotidien.

En fait, une telle séparation fonctionnelle est toute relative, car l'éwé assume également des fonctions prestigieuses dans les domaines de la religion, de la littérature, de la politique régionale, etc ...

Enfin, dans tout le pays éwéphone, le français n'a pratiquement aucun rôle en tant que langue véhiculaire servant aux relations interethniques, ce rôle étant dévolu à l'éwé sous la forme simplifiée du dialecte mina.

La situation est très différente dans le nord Togo, où aucune des langues vernaculaires n'a une extension comparable à celle de l'éwé au sud.

Toutefois, la région de Lama-Kara présente elle aussi une assez grande homogénéité linguistique, avec forte prédominance du kabyè, qui remplit là les mêmes fonctions que l'éwé dans sa zone. Le français y est en conséquence limité aux domaines étroitement circonscrits définis plus haut.

Il semble que la langue officielle intervienne davantage comme véhiculaire dans les autres régions du nord, plus hétérogènes sur le plan ethnique : le brassage de populations d'origines diverses, en l'absence d'une langue locale connue de tous, favorise le recours au français, au moins parmi les francophones.

Ceci ne signifie pas, bien au contraire, que le français est plus répandu dans le nord, mais simplement que l'utilisation qui est faite de la langue officielle - cantonnée à des fonctions prestigieuses, ou véhicule de la communication en certaines circonstances, le marché par exemple -, varie selon les régions du pays, en raison du degré d'homogénéité ethnique et linguistique.

A côté des situations actives d'utilisation de la langue, il faut encore considérer les situations passives, les occasions d'entendre ou lire le français offertes par l'environnement médiatique et culturel.

II - L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

La radio, la télévision, le cinéma, les supports écrits comme la presse et les livres, constituent des moyens importants de diffusion du français, plus ou moins accessibles à la population.

II . 1 - LA RADIO

Comme partout en Afrique, la radio est le moyen privilégié d'ouverture sur le monde, parfaitement adapté à des civilisations où la parole joue un rôle prééminent. Il est connu que, dans ces pays, la possession d'un poste de radio est le premier signe de la promotion sociale, et les ménages togolais sont à cet égard très bien équipés.

Des estimations émanant des services de la Radio togolaise font état de 800 000 postes en 1985, ce qui laisse supposer que pratiquement toutes les familles possèdent un transistor, dont le coût est relativement modéré.

Selon une enquête effectuée en 1982 dans la capitale (1), 83 % des personnes interrogées à Lomé avaient à leur domicile, à cette date, une radio en état de marche.

Créée en 1953, avec une seule station (Radio-Lomé), la Radio togolaise dispose depuis 1975 d'une seconde station autonome implantée dans le nord : Radio Lama-Kara.

La couverture du pays est totale pour les deux stations, mais la première est surtout orientée vers les populations du sud, et la seconde vers celles du nord. Des rapports en provenance du Niger, du Burkina-Faso, du Mali, de la Côte-d'Ivoire et du Gabon montrent également que Radio-Lomé est bien captéedans ces pays.

La durée hebdomadaire des programmes s'élève à 130 heures pour Radio-Lomé , qui fonctionne quotidiennement de 5 h 30 à minuit, et à 90 heures pour Radio-Kara.

L'essentiel de la programmation est en français : 100 heures sur 130 pour Radio-Lomé (soit 77 % de la programmation horaire en 1985), qui accorde 24 heures à l'éwé et au kabyè (18,5 % du temps d'émission), et 6 heures aux informations en anglais.

De son côté, Radio-Kara diffuse deux fois par jour, à raison d'une heure au total, des informations et communiqués également en éwé et en kabyè.

---

(1) Enquête MARCOMER : "L'audience de la radio et télévision en Afrique," 1982.

La tendance est d'accroître le temps imparti aux émissions en langues nationales, mais la programmation en français ne pourra pas descendre dans l'immédiat en dessous de 70 % du volume horaire. L'objectif fixé par les responsables de la Radio togolaise est d'installer, pour la fin de la décennie, une chaîne fonctionnant uniquement dans les langues nationales.

On trouvera en annexe 1 la grille des programmes de Radio-Lomé et Radio-Kara. Les émissions les plus appréciées du grand public, en dehors des informations, des avis et autres communiqués, sont les commentaires sportifs, les programmes de musique moderne et traditionnelle, le théâtre radiophonique et les contes. Les émissions fournies par Radio France Internationale, diffusées le soir (Mémoire d'un continent, Anthologie du mystère...), sont également très goûtées par les auditeurs.

A côté des deux radios nationales, les radios internationales viennent compléter le choix offert en matière radiophonique. Parmi celles-ci, Africa N°1 a la meilleure audience, bénéficiant d'une meilleure réception que Radio France Internationale, également très appréciée mais desservie par une moins bonne qualité d'écoute. La Voix de l'Amérique, avec son réémetteur du Libéria, est à cet égard plus favorisée.

Enfin les populations togolaises ont aussi la possibilité de capter les radios des pays africains voisins, francophones (Bénin et Côte d'Ivoire) ou anglophones (Ghana, Nigéria).

L'audience de la radio au niveau national n'est pas connue mais l'enquête MARCOMER menée à Lomé en 1982, apporte des informations intéressantes pour la capitale (voir tableaux 4 et 5). Elle établit que pratiquement tout le monde y écoute la radio : 96 % de la population de 15 ans et plus sont des auditeurs de Radio-Lomé, 62 % l'écoutent tous les jours ou presque.

La chaîne du nord, Radio-Kara, est écoutée par plus de la moitié de la population dans la capitale (58 %), mais de façon beaucoup plus irrégulière : seulement 14 % l'écoutent tous les jours ou presque. Elle ne vient qu'en 3è position dans l'ordre des préférences, après la radio internationale de langue française Africa N°1, qui compte 66 % d'auditeurs au total, et 29 % d'auditeurs assidus.

Radio France Internationale enregistre un assez bon score puisqu'elle parvient à toucher 41 % de la population, avec une audience régulière de 13 %.

Parmi les radios africaines étrangères, celle du Bénin tout proche est la plus écoutée : 24 % des gens enquêtés à Lomé la citent spontanément, mais 3 % seulement l'écoutent régulièrement.

Tableau 4 : Pourcentage d'auditeurs au total par catégorie de population

	ENSEMBLE	SEXE Masc.	SEXE Fém.	NIVEAU D'INSTRUCTION Non scol.	Primaire	Secondaire inachevé	Second. + Sup.
Radios nationales							
Radio-Lomé	95,4	97,9	93,1	92,5	97,4	96,8	96,7
Radio-Kara	57,6	65,6	50,2	48,0	69,2	63,0	53,3
Ens. radios nat.	96,2	99,2	93,4	93,3	97,4	98,4	96,7
Radios internat.							
Africa N°1	65,6	79,3	52,9	34,7	62,8	87,3	90,0
R F I	40,6	58,9	23,6	8,1	33,3	58,2	88,3
Voix de l'Amérique	34,0	51,0	18,1	6,9	39,7	48,1	60,0
B B C	17,2	24,5	10,4	6,9	14,1	19,0	45,0
Voix de l'Allemagne	8,4	13,3	3,9	1,7	10,3	8,5	25,0
Radios africaines							
Bénin	23,6	31,5	16,2	12,7	34,6	28,6	25,0
Côte d'Ivoire	9,8	14,9	5,0	2,9	5,1	17,5	11,7
Ghana	10,6	15,4	6,2	8,7	17,9	10,6	6,7
Nigéria	6,0	10,8	1,5	5,2	5,1	7,4	5,0

Tableau 5 : Pourcentage d'auditeurs réguliers par catégorie de population (1)

	ENSEMBLE	SEXE Masc.	SEXE Fém.	NIVEAU D'INSTRUCTION Non scol.	Primaire	Secondaire inachevé	Second. + sup.
Radios nationales							
Radio-Lomé	61,8	68,5	55,6	49,1	69,2	67,2	71,7
Radio-Kara	13,6	18,3	9,3	8,1	24,4	14,8	11,7
Ens. radios nat.	63,0	70,1	56,4	49,7	70,5	68,8	73,3
Radios internat.							
Africa N°1	29,0	44,0	15,1	5,8	23,1	43,4	58,3
R F I	13,0	21,2	5,4	1,7	6,4	16,9	41,7
Voix de l'Amérique	7,0	12,9	1,5	0,6	6,4	9,5	18,3
B B C	3,2	5,4	1,2	1,7	-	2,6	13,3
Voix de l'Allemagne	-	-	-	-	-	-	-

(1) Auditeurs réguliers = qui écoutent tous les jours ou presque

L'enquête MARCOMER montre que l'impact de la radio varie fortement selon le sexe et l'instruction.

D'une façon générale, les hommes écoutent davantage la radio que les femmes, et plus régulièrement.

Quant à l'instruction, on constate qu'elle influe positivement sur les habitudes d'écoute : le pourcentage d'auditeurs, surtout réguliers, croît avec le niveau d'instruction (excepté pour Radio-Kara, dont le pourcentage d'auditeurs culmine parmi les personnes du niveau de l'école primaire).

Radio-Lomé obtient un très bon score partout, y compris parmi les non-scolarisés (93 % l'écoutent), mais 49 % seulement sont des auditeurs réguliers de la station, contre 72 % parmi les plus instruits.

On relève encore que les personnes sans instruction écoutent peu les radios internationales ou étrangères, si ce n'est Africa N°1 qui parvient à toucher un peu plus du tiers d'entre elles.

Au contraire, l'impact de Africa N°1 ou R.F.I est très fort parmi les personnes qui ont terminé leurs études secondaires ou atteint l'enseignement supérieur : 9 sur 10 sont des auditeurs plus ou moins réguliers, et 58 % et 42 % respectivement pour les deux stations, sont des auditeurs assidus.

II . 2 - LA TELEVISION

La télévision togolaise, installée en 1973 avec le concours de la coopération française, couvre en principe 85 % du territoire national, et déborde sur une bonne partie du Bénin et du Ghana. La couverture totale du territoire nécessiterait la mise en place d'un réémetteur s'ajoutant aux deux émetteurs de Lomé et aux réemetteurs en fonction à Agou et Aledjo.

La régie togolaise de publicité fait état d'un nombre de 185 000 récepteurs en 1982, mais l'impact de la télévision est important surtout dans la capitale et ses environs.

L'enquête MARCOMER déjà citée indique de son côté que 43% des personnes interrogées à Lomé (en 1982) possèdent un appareil de télévision à leur domicile, noir et blanc le plus souvent. Seulement 6 % ont chez eux un poste couleur (procédé SECAM III B).

La télévision fonctionne tous les soirs, de 18 h 50 jusqu'à 22 h 30. Elle offre en plus, le samedi et le dimanche, un programme qui s'étend en milieu de journée de 12 H 30 à 17 h 30. Au total, la durée hebdomadaire de la programmation est de 36 heures environ.

Toutes les émissions sont en français, à l'exception d'informations données quotidiennement en éwé et en kabyè, à raison de 30 minutes par jour. On peut citer encore une émission de chants et danses présentée dans ces deux langues, conjointement avec le français. En définitive, les langues nationales n'occupent qu'environ 10 % du temps d'antenne.

Par l'insuffisance de ses moyens financiers et matériels, mais aussi en raison de la pénurie de producteurs nationaux, la télévision togolaise est fortement tributaire de l'étranger pour ses programmes.

En dehors des journaux d'information ou sportifs, la production locale se limite pour l'instant à six heures hebdomadaires, c'est à dire qu'elle n'excède pas 30 % de la programmation. Elle consiste essentiellement en émissions de variétés musicales et de danses, ou à caractère culturel ou informatif (la santé, le folklore, les us et coutumes du pays...). Il faut aussi signaler, dans le domaine de la fiction, la diffusion de pièces du théâtre national.

En plus des nouvelles des préfectures qui ouvrent le programme à 18 h 50, et des émissions en langues nationales à 19 h, les informations font l'objet de deux bulletins quotidiens, de 30 et 15 minutes. Le journal télévisé de 20 h accorde une place importante aux reportages locaux et aux audiences du Chef de l'Etat, outre le monitoring quotidien par satellite qu'assure FR3.

Pour le reste, la programmation togolaise est alimentée en tout premier lieu par les productions françaises : l'I.N.A, par l'intermédiaire de France Média International et de Transtel, fournit l'essentiel de la diffusion, composée de films, feuilletons, documentaires ou émissions pour enfants.

F.M.I a ainsi expédié 310 heures d'émissions en 1985 et 1986, et Transtel 110 heures.

Une partie plus restreinte des programmes provient de la République Fédérale Allemande.

On trouvera en annexe 2 le programme type de la télévision togolaise, en semaine et le dimanche.

L'impact de la télévision est forcément moindre que celui de la radio, ne serait-ce qu'à cause du prix élevé des récepteurs, qui ne les rend pas accessibles à tous les foyers. Et plus encore que pour la radio, la pénétration de ce média, et la fréquence d'écoute, sont étroitement liées aux caractéristiques sociales et culturelles des individus.

Toujours selon l'enquête MARCOMER 1982, qui porte sur la seule ville de Lomé, on voit que la grande majorité des habitants de la capitale (85 %) sont des téléspectateurs, réguliers ou occasionnels. Mais si on distingue les catégories

de population en fonction de l'instruction, il apparaît que 32 % des personnes sans aucune instruction ne regardent jamais la télévision, ce qui est rarement le cas des plus instruits : seulement 3 à 5 % parmi les personnes qui ont entrepris des études secondaires ne sont pas téléspectateurs. Et la majorité des personnes peu instruites (qui n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire) ne regardent la télévision qu'occasionnellement, alors que la majorité des plus cultivés en font un usage quasi quotidien.

La catégorie socio-professionnelle du chef de famille, et donc les revenus qui en découlent, expliquent sans doute les différences de comportement : l'assiduité devant le poste, favorisée par la présence d'un appareil à domicile, est le fait de familles de cadres et employés, elle est beaucoup moins fréquente parmi les familles de travailleurs sans qualification (personnel de service, manoeuvres).

Tableau 6 : Répartition de la population des catégories socio-culturelles selon la pratique de la télévision (en semaine).

(Population de référence : la population de Lomé, âgée de 15 ans et +))

NIVEAU D'INSTRUCTION	Téléspectateurs réguliers (1)	Téléspectateurs occasionnels	non téléspectateurs	Total
Non scolarisé	15,6	52,6	31,8	100
Primaire	28,2	57,7	14,1	100
Secondaire inachevé	58,2	38,6	3,2	100
Secondaire + supérieur	68,3	26,7	5,0	100
PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE				
Cadre, employé	62,2	34,0	3,8	100
Commerçant, artisan	31,0	50,3	18,7	100
Ouvrier spécialisé, chauffeur	36.1	47,2	16,7	100
Personnel de service, manoeuvre	18,5	61,1	20,4	100
Non actif	33,3	46,1	20,6	100
ENSEMBLE	40,0	45,0	15,0	100

(1) Téléspectateurs réguliers = qui regardent la télévision tous les jours ou presque
Source : MARCOMER - "L'audience de la radio et de la télévision en Afrique", 1982.

Ajoutons qu'à côté de la télévision, les magnétoscopes n'ont qu'une diffusion très restreinte : 1,8 % des personnes interrogées à Lomé en 1982 en étaient pourvues.

II . 3 - LE CINEMA ET LE THEATRE

L'implantation des salles de cinéma rend le 7è art accessible surtout à la poulation urbaine. Lomé possède 7 salles, et on en compte autant dans le reste du pays, réparties dans les villes de Agouévé, Aneho, Atakpamé, Dapaong, Kara, Kpalimé et Sokodé. Encore faut-il tenir compte des séances organisées dans les foyers culturels et les établissements scolaires, ainsi que des tournées occasionnelles des cinébus dans les villages.

Au total, l'ensemble des salles urbaines présente une capacité de 10 000 places. La Régie togolaise de publicité évalue à 5 500 000 le nombre d'entrées pour l'année 1982, qui sont avant tout le fait d'une clientèle jeune : la même source note ainsi qu'environ 60 % des spectateurs sont âgés de moins de 25 ans.

A raison de deux séances quotidiennes, les salles proposent une programmation composée en grande partie de productions arabes, indiennes ou chinoises, sous-titrées en français, mais aussi parfois en anglais. Le public apprécie également les films policiers ou d'aventures, les westerns et les productions à grand spectacle (voir en annexe 3 un exemple de programmation).

Comme souvent en Afrique, la fascination qu'exèrce l'image sur un public jeune qui manifeste bruyamment son interêt fait que les paroles des fims sont souvent inaudibles. Il n'empêche que S. LAFAGE évoque, dans son ouvrage sur le français en pays éwé, une certaine influence du cinéma sur le parlé des élèves et des étudiants, "mélange de l'argot ou de la langue familière des "durs" du cinéma, et du parlé ampoulé des évocations historiques".

En l'absence d'une production cinématographique nationale, et par la rareté des films africains projetés, le cinéma apparaît comme un instrument d'ouverture sur le monde extérieur, même s'il est de pure fiction, alors que le théâtre au Togo réflète davantage les réalités nationales.

Par la langue d'abord : les représentations de théâtre traditionnel données en langue locale recoivent un vif succès populaire. Ainsi le théâtre éwé, d'inspiration historique, religieuse ou sociale, semble connaître depuis quelques années un regain d'expansion, encouragé par les prises de position gouvernementales sur la question des langues nationales, et qui se manifeste par la diffusion sous forme écrite, de certains textes du théâtre oral.

Dans le même temps, le répertoire en français se développe, qu'il émane d'auteurs africains étrangers ou togolais, sous l'impulsion du concours organisé tous les ans

par Radio France Internationale afin de couronner la meilleure pièce africaine francophone. Ce théâtre de langue française rencontre d'autant plus l'adhésion spontanée du public togolais qu'il est souvent conçu d'après les techniques du théâtre traditionnel en langues nationales, et relate des faits qui réflètent la vie locale.

Les spectacles de professionnels n'en sont pas moins rares et dépassent rarement le cadre de la capitale, encore que des auteurs comme Sanouvo Agbota ZINSOU ou Joseph AMEGBOH aient acquis une certaine notoriété internationale, au moins à l'échelle africaine. Mais les troupes d'amateurs sont nombreuses, particulièrement en milieu scolaire, qui se produisent lors des semaines culturelles organisées au niveau de chaque circonscription.

II . 4 - LA PRESSE

Il existe une Agence togolaise de presse (ATOP), qui publie un bulletin d'information quotidien (nouvelles du Togo, d'Afrique et du Monde), et qui dispose d'un large réseau à l'intérieur du pays.

La presse togolaise se réduit à peu de choses. Elle est surtout représentée par un quotidien d'information "La Nouvelle Marche", tirant à 10 000 ou 12 000 exemplaires, et qui compte au maximum de 50 000 à 60 000 lecteurs (soit 3 % de la population de 15 ans et plus), recrutés dans les classes "lettrées" moyennes et supérieures. Journal de 8 à 12 pages, qui utilise les bulletins de l'ATOP et de l'AFP, il consacre deux pages aux langues nationales (éwé et kabyè), peu lues semble-t-il, les éwéphones comme les kabyèphones étant encore rarement alphabétisés dans leur langue. Le reste du journal est écrit en français.

"Togo Dialogue", mensuel du Golfe du Bénin, de 40 à 50 pages, tire de son côté à 6 000 exemplaires, et doit avoir à peu près la même audience que le quotidien togolais. Il est entièrement rédigé en français.

La presse togolaise se résume pour le reste à des publications rurales s'inscrivant dans le cadre de la post-alphabétisation, ou évangéliques, les unes et les autres rédigées dans les langues nationales.

Une certaine presse d'importation enfin touche exclusivement les cadres moyens et supérieurs, ainsi que les étudiants. Elle consiste pour l'essentiel en quelques titres : Jeune Afrique (2 500 exemplaires distribués en moyenne en 1984) et Bingo, sans doute les plus répandus, et Le Monde, Paris-Match, l'Express. D'un autre côté, les bandes dessinées et les romans-photos, en vente sur les marchés, ont la très grande faveur des jeunes et des femmes, mais aussi parfois des hommes.

II . 5 - LE LIVRE

Comme souvent en Afrique, la pratique de la lecture est peu développée au Togo, pays de scolarisation relativement récente, et où l'acte individuel de lire constitue une rupture par rapport aux structures communautaires traditionnelles.

On sait par ailleurs que le prix élevé des livres, dans un contexte économique peu florissant, n'est pas de nature à encourager les lecteurs potentiels. L'enquête MARCOMER réalisée en 1982 à Lomé montre ainsi que 56 % des personnes interrogées n'achètent jamais de livres en dehors des ouvrages scolaires. Seuls 38 % avaient fait l'acquisition d'au moins un livre dans l'année précédant l'enquête. L'achat des livres demeure donc une pratique très élitiste, réservée surtout aux catégories les plus favorisées, comme l'indiquent les données du tableau 7.

Tableau 7 : Achat de livres non scolaires selon la catégorie socio-culturelle

(Population de référence : la population de Lomé, âgée de 15 ans et +)

	Non acheteurs	Acheteurs	TOTAL	Acheteurs au cours des 12 derniers mois
NIVEAU D'INSTRUCTION				
Non scolarisé	96,0	4,0	100	2,9
Primaire	76,9	23,1	100	16,7
Secondaire inachevé	23,3	76,7	100	67,2
Secondaire + supérieur	18,3	81,7	100	75,0
PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE				
Cadre, employé	35,8	64,2	100	56,0
Commerçant, artisan	70,5	29,5	100	25,2
Ouvrier spécialisé, chauffeur	65,3	34,7	100	30,6
Personnel de service, manoeuvre	63,0	37,0	100	27,8
Non actif	55,6	44,4	100	41,3
ENSEMBLE	56,2	43,8	100	38,0

Source : MARCOMER - "L'audience de la radio et de la télévision en Afrique", 1982.

La rareté des bibliothèques, y compris dans les centres urbains de quelque importance, ne permet pas de suppléer à la faiblesse du pouvoir d'achat. La bibliothèque nationale est peu fournie (6 000 volumes en 1980*), la bibliothèque de l'Université, plus riche (50 000 volumes en 1982*), est destinée aux seuls étudiants et enseignants.

* Source UNESCO

Des crédits dégagés spécialement par le Fonds d'Aide et de Coopération devraient toutefois contribuer à doter le pays d'un réseau de bibliothèques modernes.

En l'absence d'une motivation profonde pour la lecture "gratuite", qui n'a pas d'autre but que l'enrichissement personnel, l'achat des livres répond le plus souvent à des préoccupations d'ordre utilitaire. Les ouvrages scolaires (annales, dictionnaires, grammaires), et les guides pratiques (du bon usage, de la correspondance, du savoir-vivre, etc...) remportent les plus grands succès de librairie. Les oeuvres françaises au programme dans les établissements secondaires ou supérieurs, mais aussi les titres de la littérature africaine (Editions Clé, Classiques africains) sont également aux premiers rangs des ventes.

En dehors de ces lectures à caractère pratique, ou qui renvoient à des expériences connues, le goût des lecteurs est plutôt orienté vers les livres dits faciles, policiers, d'aventures et d'espionnage. Le faible approvisionnement des bibliothèques en ouvrages "populaires", au profit de livres qui apparaissent comme trop littéraires, a pour effet de voir leur fréquentation très vite abandonnée, sitôt les études terminées.

Sur le plan de la production, on constate que la littérature éwé (poésie, romans) a été longtemps la plus étoffée. La création littéraire en français s'honore cependant de quelques noms d'écrivains comme Félix COUCHORO, David ANANOU, Victor ALADJI, Agbote ZINSOU, auquels il faut adjoindre Yves-Emmanuel DOGBE, qui a créé en France une maison d'édition spécialisée dans la littérature africaine, Akpagnon.

Au Togo même, l'édition est représentée par une filiale des Nouvelles Editions Africaines (NEA), dont le siège est situé à Dakar, et qui consacrent une part importante de leurs activités au livre scolaire.

Pour l'essentiel, l'importation demeure la principale source d'approvisionnement en ouvrages, presque tous de langue française, qui proviennent de France ou d'autres pays africains (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun).

Les statistiques d'exportation du livre français vers le Togo indiquent une baisse très nette entre 1980 et 1983, imputable sans doute aux difficultés économiques du moment : la valeur des importations de livres français est ainsi passée de 9,9 millions à 5,1 millions entre ces deux dates, la chute est plus spectaculaire encore si on considère le poids puisque les livres reçus de France ne représentaient plus en 1983 que le tiers du volume importé en 1980. On assiste en 1984 à une reprise des importations qui s'établissent cette année-là à 130 tonnes pour une valeur de 8,5 millions.

Tableau 7 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS DU LIVRE FRANCAIS

CATEGORIE D'OUVRAGES	EN VALEUR (1 000 F)					EN POIDS (100 Kg)				
	1980	1981	1982	1983	1984	1980	1981	1982	1983	1984
. Scolaires	5 004	2 388	1 958	1 555	4 305	849	431	352	215	681
. Techniques et scientifiques	118	493	200	232	260	10	33	16	31	26
. Sciences humaines	271	288	238	519	314	28	49	30	97	25
. Littérature, histoire, géog.	1 086	983	432	805	1 211	411	351	96	173	218
. Dictionnaires, encyclopédies	112	312	138	110	245	38	83	25	25	42
. Beaux-arts, beaux livres	-	-	8	9	30	-	-	1	1	3
. Jeunesse	182	135	47	26	53	111	77	2	3	5
. Livres pratiques	2 876	1 849	1 646	1 564	2 024	657	328	318	178	360
. Livres en langue étrangère	202	140	56	224	60	27	18	8	28	3
. Brochures	-	16	-	7	19	-	2	-	1	2
T O T A L	9 851	6 604	4 723	5 051	8 521	2 131	1 372	848	752	1 365
Rang/ensemble des pays	22	30	37	37	29					
Rang/pays francophones	10	12	17	14	13					

(Source : "Le commerce extérieur du livre", publication annuelle du Syndicat national de l'Edition, Paris).

La ventilation de ces importations par catégorie confirme ce qui a été dit du caractère utilitaire de la lecture au Togo : les manuels scolaires ont constitué en 1984 la moitié des livres venant de France, et les ouvrages pratiques, le quart.

Cette prédominance des manuels scolaires est insuffisante toutefois à couvrir les besoins des élèves : on compte en moyenne 4 à 5 enfants par livre de lecture dans le primaire, et plus encore pour les livres de calcul.

La situation du livre scolaire fait apparaître par ailleurs un net contraste entre les grands établissements relativement bien équipés comme à Lomé, et certaines écoles de brousse où le manque de livres n'incite guère à la lecture.

L'absence de vraies librairies en province, en dehors des dépôts de la

LIMUSCO (1), accentue encore l'opposition entre la capitale et le reste du pays, et on peut déplorer, en définitive, que beaucoup de "Togolais qui ont appris à lire à l'école n'ont ensuite pratiquement pas l'occasion d'exercer leur savoir".(2)

Encore remarque-t-on que, même là où les possibilités d'accès aux livres existent, elles ne sont pas pleinement exploitées, comme le démontre l'exemple du Centre culturel français.

II . 6 - LE CENTRE CULTUREL FRANCAIS DE LOME

Il a enregistré au cours des dernières années une progression importante du nombre de ses adhérents, qui approchait les 5 000 lors de la saison 1985/86, en grande majorité togolais (91 % de nationaux). Mais les adultes togolais sont peu nombreux, moins de 400, représentant à peine 8 % des personnes inscrites au Centre, dont les adhérents se composent essentiellement d'enfants et d'étudiants.

Tableau 8 : Répartition des adhésions au C.C.F de Lomé (au 30/6/86)

	Nationaux	Etrangers	TOTAL
Adultes	379	238	617
Etudiants	2 034	104	2 138
Enfants	2 092	108	2 200
TOTAL	4 505	450	4 955

L'adhésion donne accès aux deux bibliothèques du Centre, l'une pour adultes, et l'autre reservée aux enfants, qui constituent le secteur d'activité le plus vivant, en dépit de la désaffection des adultes.

Celle-ci peut s'expliquer, du côté togolais, par les raisons déjà évoquées, absence de motivation pour la lecture, inadaptation des ouvrages proposés, mais aussi par les difficultés de la vie quotidienne, qui laissent peu de temps et de moyens à consacrer aux loisirs ou à la culture.

Quant aux Européens, adultes ou plus jeunes, leur faible fréquentation tient à un pouvoir d'achat en général plus élevé, permettant de se procurer en ville des livres ou d'autres moyens de distraction qui font directement concurrence aux activités du Centre.

---

(1) LIMUSCO : Librairie des mutuelles scolaires, qui vend les livres moins chers qu'en librairie normale.

(2) Rép. française, Ministère de la Coopération : "La diffusion du livre scolaire en Afrique francophone".

Le manque de confort du C.C.F est également à incriminer : les deux bibliothèques, en attendant d'être agrandies, disposent de moins de 60 places, et l'exiguïté des lieux a contraint à fermer au public la salle de documentation pédagogique.

L'emprunt des livres permet certes la lecture en dehors du Centre (102 000 sorties d'ouvrages en 1985/86), mais leur mauvais état souvent, n'est pas de nature à attirer la clientèle aisée. Les livres pour enfants sont particulièrement usés, qui connaissent la plus forte rotation, avec 60 % des sorties, alors qu'ils ne représentent que le quart du stock disponible à l'emprunt.

La contribution du Centre culturel français à la diffusion du livre s'étend au reste du pays par la mise en circulation de "valises de brousses" auprès d'organismes inscrits. Cette activité devait s'intensifier au début de l'année 1986 grâce au renouvellement d'un stock qui avait très vite atteint ses limites : un peu plus de 500 livres seulement avaient été utilisés dans ce cadre par une vingtaine d'emprunteurs pendant le premier trimestre 1985/86.

Dans le domaine audio-visuel, le C.C.F offre un certain nombre de prestations qui, pour des raisons diverses, ont attiré une clientèle en diminution en 1985/86 :

- Les séances de cinéma régulières au Centre ont connu un plein essor dans les premières années 1980, passant de 5 300 spectateurs en 1981/82 à plus de 12 000 en 1984/85, avant de retomber à un peu plus de 6 000 l'année suivante, malgré la multiplication du nombre des séances.

La concurrence des cinémas locaux, qui offrent tout à la fois un meilleur confort, et des programmes mieux adaptés au goût du public togolais, explique le désintérêt pour les films présentés au Centre, qui ne sont souvent en fait que des projections vidéo sur petit écran TV.

Une grande salle de plein air, qui pourrait attirer une large audience, décourage plutôt les spectateurs, en raison des conditions climatiques (chaleur, risques de pluie) ou de ses sièges peu confortables.

- Les séances du Centre destinées aux enfants, ont progressé, elles, de façon plus continue, passant de un peu plus de 4 000 spectateurs en 1981/82 à 5 500 en 1985/86.

- Outre les séances régulières, des séances privées exceptionnelles sont données au C.C.F, qui ont accueilli 1 500 spectateurs en 1985/86.

- Le Centre organise par ailleurs des séances à l'extérieur de ses locaux, à Lomé ou dans d'autres villes, elles ont eu une audience de 5 000 spectateurs environ la même année.

- Enfin, le C.C.F dispose d'un stock de films (134 longs métrages et 839 courts métrages) qu'il met à la disposition d'organismes emprunteurs.

Cette activité tend à régresser elle aussi, un grand nombre de films, trop vieux ou périmés, étant inutilisables. C'est tout de même dans ce cadre que le maximum de spectateurs est atteint : 590 longs métrages prêtés en 1985/86 ont ainsi été vus par 67 000 personnes.

En dehors des bibliothèques et du cinéma, le C.C.F anime la vie culturelle de la capitale par l'organisation de conférences et d'expositions sur des thèmes divers, et par des spectacles, importés ou le plus souvent, parce qu'ils sont moins chers et très populaires, de création locale (théâtre, danse, chorale, musique).

Le décompte des activités du Centre culturel français de Lomé au cours de la dernière saison (septembre 1985 à juin 1986) permet d'établir le bilan suivant :

. Prêts de livres	102 000
. Spectateurs de cinéma	85 000
. Participants aux spectacles et conférences	15 629

Avec 200 000 entrées au total, le bilan est positif, marquant une progression dans tous les domaines (à l'exception du cinéma), mais qui se heurte à des limites, étant donné les conditions de fonctionnement du Centre :

- Exiguïté des locaux, qui créé un problème de surpopulation, du fait de l'importante augmentation du nombre d'adhérents.

- Faiblesse du parc automobile, qui nuit à l'action culturelle vers l'intérieur du pays ; les expositions, les films, les spectacles peuvent difficilement circuler, la diffusion des publications et des valises de brousse se fait mal.

- Surcharge de travail pour le personnel, qui fait que certains secteurs d'activité fonctionnent au ralenti, c'est particulièrement le cas de la documentation (photos, disques, diffusion et programmation des films scientifiques et vidéogrammes documentaires, etc...).

Enfin, un constat s'impose, à savoir que les activités offertes n'ont pas toujours suivi l'évolution de la clientèle, constatée depuis quelques années : la bourgeoisie, européenne ou togolaise, fait place de plus en plus à un public

de jeunes et d'étudiants auxquels il faudrait adapter les loisirs proposés pour en faire des activités populaires à grand spectacle. Les films projetés par exemple, auront d'autant plus d'audience qu'ils seront récents, et interprétés par des acteurs français bien connus du public togolais.

Par ailleurs, la politique actuelle du C.C.F, qui vise à s'ouvrir davantage sur les activités culturelles togolaises, dans ce qu'elles ont de plus dynamique (théâtre, folklore, musique), devrait renforcer son impact, et son rôle dans l'animation culturelle de la capitale.

II . 7 - BILAN DE L'ENVIRONNEMENT CULTUREL TOGOLAIS

L'impression qui se dégage d'un rapide tour d'horizon de la vie culturelle au Togo est plutôt morose. On évoque ici (1), comme en bien d'autres pays, la crise qui proviendrait de la mentalité d'une jeunesse avide de plaisirs faciles, et que des enseignants mal préparés à leurs fonctions, n'ont pas su mobiliser sur le plan culturel.

Les difficultés économiques constituent en outre un frein à la consommation des biens culturels, d'ailleurs souvent inexistants à l'intérieur du pays.

La bourgeoisie plus aisée de la capitale, elle-même, qui a à sa disposition une plus grande variété d'activités culturelles, apparaît davantage attirée par les lieux de loisirs publics confortables et climatisés de la ville (environ 90 restaurants, une vingtaine de boîtes de nuits de standing européen...).

D'un autre côté, le développement de la télévision, et la multiplication des cassettes vidéo pirates, qui tendent à retenir les gens chez eux, ne sont pas, par la nature de leurs programmes, à porter au crédit de la vie culturelle.

Dans ce contexte peu stimulant, la créativité artistique et intellectuelle semble d'autant plus paralysée que la crainte de déplaire, exacerbée en période de troubles politiques, a un effet d'inhibition sur l'intelligentsia togolaise. Les médias en sont un bon exemple, dont le travail consiste le plus souvent à transmettre les décisions gouvernementales, ou relater les faits et gestes présidentiels

---

(1) Rapport de la Direction du Centre culturel français de Lomé.

III - LA SITUATION DU FRANCAIS AU TOGO

On présentera, au terme de cette étude, une estimation du volume actuel de la population francophone au Togo, compte tenu des constatations faites sur la réalité de la diffusion du français dans le pays, et notamment sur les moyens d'acquisition de cette langue.

En l'absence de données récentes, on est conduit ici à citer des chiffres déjà anciens, mais intéressants parce qu'ils montrent la très faible expansion de la langue française à l'époque de l'indépendance, et sa pénétration inégale par rapport à certains critères socio-économiques. Ces mêmes critères, et d'autres, sont encore valables pour délimiter le groupe des francophones aujourd'hui, comme on le verra avant d'aborder la question de la nature (ou des variétés) du français utilisé au Togo.

III . 1 - DONNEES DEMO-LINGUISTIQUES : L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE DE 1961

Les résultats de l'enquête, réalisée à l'échelle nationale pendant le second semestre 1961, figurent dans le tableau 9.

Tableau 9 : Répartition de la population de 15 ans et + au Togo en 1961 selon les aptitudes linguistiques et le degré d'instruction

DEGRE D'INSTRUCTION	Nombre de personnes			%		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Ne parle pas français, ne sait ni lire ni écrire	284 315	431 365	715 680	80,0	96,1	89,0
Parle français, ne sait ni lire ni écrire	7 145	1 355	8 500	2,0	0,3	1,0
Lit et écrit le français	32 960	8 485	41 445	9,3	2,0	5,2
Lit et écrit une autre langue que le français	18 050	5 075	23 125	5,1	1,1	2,9
Possède le C.E.P.E	10 955	1 915	12 870	3,1	0,4	1,6
Possède le B.E ou B.E.P.C	795	170	965	0,2	-	0,1
Possède un autre diplôme	365	65	430	0,1	-	0,1
Non déclaré	555	415	970	0,2	0,1	0,1
TOTAL	355 140	448 845	803 985	100	100	100

De ce tableau, il ressort que :

- La grande majorité de la population en 1961 est illettrée et ne parle pas même la langue officielle : c'est le cas de 9 personnes sur 10.

- La population francophone s'élève à 64 000 personnes, soit 8 % des 15 ans et plus.

- Cette population est dans l'ensemble peu instruite : 78 % des francophon sont d'un niveau inférieur au Certificat d'études primaires.

- A l'opposé, le nombre des francophones illettrés est très faible : 8 500 personnes, soit 1 % de la population de 15 ans et plus, ce qui tend à montrer que l'apprentissage du français par des voies extra-scolaires est plutôt rare.

- Il faut noter enfin l'existence d'une minorité non négligeable de personn lisant et écrivant une autre langue que le français : 23 000 personnes au total soit près de 3 % de la population étudiée.

Ce dernier point suscite quelques remarques de nature à compléter le profil sociolinguistique du Togo. L'expression "autre langue" peut renvoyer à une infi nité de langues, mais le passé récent de la région aide à circonscrire les possi bilités : l'éwé, et dans une moindre mesure le kabyè, ont pu être citées comme langue lue et écrite, encore que leur connaissance soit rarement exclusive de celle du français (ces deux langues intervenant sous le protectorat à un stade préliminaire de l'instruction, avant d'être supplantées par le français).

Il est vraisemblable qu'une partie des lettrés dans une autre langue que le français sont des anglophones scolarisés dans ce qui était alors la Gold Coast britannique, dont la frontière avec le Togo est purement artificielle, puisqu'ell sépare des membres d'une même ethnie, quand ce n'est pas d'une même famille.

La scolarisation en anglais s'est d'ailleurs poursuivie au-delà même de l'indé- pendance, pour certaines familles vivant dans les quartiers de Lomé limitrophes de la frontière, qui ont continué à envoyer leurs enfants à l'école anglaise d'Aflao au Ghana (1).

- Revenant aux chiffres de diffusion du français en 1961, on constate que cette langue est beaucoup plus répandue parmi les hommes que parmi les femme on compte seulement 2,7 % de femmes francophones, contre près de 15 % d'homm francophones.

---

(1) Voir à ce sujet S. LAFAGE : "Français écrit et parlé en pays éwé", p.63.

- D'autres tableaux, issus de l'enquête 1961 et non reproduits ici, montrent que le pourcentage des personnes "lettrées" augmente en raison inverse de l'âge : moins de 4 % des 65 ans et plus savent lire et écrire, c'est le cas de près de 22 % des 15-19 ans. Même si certains ont été alphabétisés dans une autre langue, il ne fait pas de doute que la connaissance du français est la plus forte parmi les jeunes générations.

- D'autres données enfin révèlent que la diffusion du français est étroitement liée au caractère urbain de la zone de résidence, elles permettent d'établir la classification suivante quant à la pénétration du français selon le sexe et le secteur d'habitat :

Type de population	% de francophones (1)
Population masculine, secteur urbain	47,7 %
Population féminine, secteur urbain	12,1 %
ENSEMBLE DU SECTEUR URBAIN	28,0 %
Population masculine, secteur rural	8,9 %
Population féminine, secteur rural	1,1 %
ENSEMBLE DU SECTEUR RURAL	4,5 %

- Les villes (et surtout la capitale) apparaissent également privilégiées en ce qui concerne l'instruction, au contraire des régions rurales du centre et du nord, qui ne comptent qu'un très faible pourcentage de personnes sachant lire et écrire :

Région ou ville	% de lettrés (1)	
	sexe masculin	sexe féminin
Agglomération de Lomé	66,1 %	20,5 %
Autres centres urbains	34,7 %	6,6 %
Région maritime	12,6 %	0,8 %
Région des Plateaux	22,9 %	5,3 %
Région Centrale	5,5 %	0,5 %
Région des Savanes	2,2 %	0,1 %
ENSEMBLE TOGO	17,8 %	3,5 %

(1) par rapport à la population de 15 ans et plus.

Sans s'attarder sur l'analyse des résultats de l'enquête 1961, aujourdhui très heureusement dépassés quant à leur dimension chiffrée, on retiendra les tendances qu'elle permet de déceler, et un fait majeur, qui est la très faible diffusion du français parmi les illettrés.

On voit ainsi que l'école est le lieu par excellence où une partie des Togolais a pu accéder à la connaissance de la langue française, les possibilités d'acquisition extra-scolaires de la langue étant limitées dans un contexte où les parlers locaux assument les fonctions véhiculaires, surtout en pays éwé et kabyè.

On se doit d'évoquer, toutefois, quelques situations d'apprentissage du français sur le tas, au contact de la population française ou francophone étrangère vivant au Togo : cas des manoeuvres analphabètes travaillant sur un chantier sous les ordres d'un contremaître européen, ou encore du personnel domestique (les "boys").

En fait, la communauté française du Togo s'est caractérisée de tout temps par la faiblesse de ses effectifs, insuffisants pour créer un bain francophone dans lequel aurait pu s'initier à la pratique de la langue une part notable des non-scolarisés. Si la coopération a accru les effectifs depuis l'indépendance, le nombre des Français au togo, estimé à 4 000 environ en 1986, n'a pu avoir un effet important sur la diffusion de leur langue parmi les couches de la population exclues du processus moderne de la scolarisation.

III . 2 - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION FRANCOPHONE

Etant donné le mode d'acquisition du français, essentiellement scolaire, il est possible de délimiter la population francophone sur la base d'un certain nombre de critères, qui ont déterminé le niveau plus ou moins élevé de la scolarisation (1).

a) Critère géographique

Les populations côtières du sud, les premières à établir des relations avec les Européens, ont été les plus vite scolarisées, ce qui n'a pas manqué d'accentuer la tension historique entre "sudistes acculturés" et "nordistes arriérés".

En dépit d'une politique de rééquilibrage au profit du nord, celui-ci n'a pas encore rattrapé son retard de scolarisation, comme l'indique la disparité des taux d'inscription scolaire dans les différentes régions : ainsi le taux de scolarisation dans le primaire, qui atteint 57,5 % dans la Région Maritime en 1984/85,

---

(1) Cf Suzanne LAFAGE : "Français écrit et parlé en pays éwé", p.53.

et 60,0 % dans la Région des Plateaux, n'est-il que de 25,2 % dans la Région des Savanes, la plus septentrionale. Même si la valeur de ces taux est sujette à caution, de par la détermination approximative de la population de référence (la population scolarisable), ils n'en sont pas moins révélateurs des écarts de scolarisation entre régions.

Ceci n'empêche pas que, sous l'impulsion du Président Eyadéma, lui-même originaire du pays kabyé, les fonctions "supérieures" de la nation, pendant longtemps presqu'entièrement exercées par les "lettrés" du sud, se soient ouvertes peu à peu aux diplômés venus du centre et du nord.

b) Critère économique

La concentration sur le littoral des riches terres de cultures semi-industrielles destinées à l'exportation, des mines de phosphates, des industries et des infrastructures mises en place pour valoriser les ressources, a entraîné un développement plus grand de ces régions, qui s'est accompagné d'un important effort de scolarisation.

Le soutien apporté à la croissance des régions du nord, notamment la Kara (ouverture d'un aéroport international, implantation d'une infrastructure administrative, hôtelière et industrielle), devrait cependant aboutir à rééquilibrer le paysage économique du pays.

c) Critère religieux

Malgré la pénétration du christianisme (585 000 catholiques en 1981 -21,5 % de la population- et 184 000 protestants -7 % de la population-), et la forte progression de l'islam (328 000 adeptes, soit 12 % de la population*), l'animisme est resté très enraciné dans le pays, au-delà même de ceux qui s'en réclament directement (51 % d'animistes recensés en 1981).

La scolarisation, liée à l'origine à l'action des missionnaires, a touché d'abord les chrétiens, surtout implantés dans le sud, puis peu à peu, les populations animistes, et beaucoup plus tardivement les ethnies islamisées du centre et du nord (Kotokoli, Tchamba, Tchokossi). La concurrence des écoles coraniques pour les garçons, le refus de scolariser les filles, ont ainsi retardé la pénétration du français parmi ces ethnies.

La situation s'est améliorée au fur et à mesure que les écoles de langue

* Données du recensement de 1981.

française gagnaient du terrain, mais la crise actuelle de l'enseignement au Togo pourrait atteindre plus sensiblement ces populations profondément attachées à l'islam (1).

d) Critère sexuel

La discrimination sexuelle par rapport à l'école est la plus forte dans les milieux islamisés, mais d'une façon générale, la participation scolaire des filles est nettement inférieure à celle des garçons, surtout dans le monde rural, et d'autant plus que le niveau d'études est plus élevé.

Quelques chiffres, issus du recensement de 1981, illustrent cette situation :

Tableau 10 : Pourcentage d'illettrés selon le sexe et le milieu d'habitat.
(Parmi la population de 12 ans et plus)

Milieu d'habitat	Sexe masculin	Sexe féminin	ENSEMBLE
Secteur urbain	22,4 %	55,5 %	39,4 %
Secteur rural	58,5 %	84,7 %	72,6 %
ENSEMBLE du PAYS	48,2 %	76,9 %	63,5 %

Tableau 11 : Pourcentage de filles parmi les scolarisés en 1981 selon le degré d'études et le milieu d'habitat.

Milieu d'habitat	Primaire (1er degré)	Secondaire (2è et 3è degré)	Supérieur (4è degré)
Secteur urbain	46,7 %	33,6 %	17,5 %
Secteur rural	37,8 %	20,2 %	7,8 %
ENSEMBLE du PAYS	40,4 %	26,8 %	17,2 %

De plus, la possibilité, pour certains hommes non scolarisés, d'acquérir quelques rudiments de français dans l'exercice d'une profession, n'existe pratiquement pas pour les femmes, cantonnées à leur rôle traditionnel de mère et d'épouse, ou à des fonctions s'exerçant dans les langues locales (vendeuses sur les marchés, par exemple).

(1) Lors d'une conférence de presse, à l'occasion de la rentrée scolaire de sept. 1985, le Ministre de l'Education a évoqué le conflit de l'école coranique et de l'école française, en particulier dans la préfecture de Tchaoudjo.

e) Critère d'âge

Le développement continu de la scolarisation, jusqu'à ces dernières années, a fait que les jeunes générations ont beaucoup plus massivement accédé à l'école que leurs aînées, comme le montrent les données du recensement de 1981 :

AGE	Pourcentage de scolarisés
12 - 14 ans	71,1 %
15 - 19 ans	60,2 %
20 - 24 ans	42,6 %
25 - 29 ans	30,6 %
30 - 39 ans	22,4 %
40 - 49 ans	15,6 %
50 - 59 ans	11,6 %
60 ans et +	6,0 %
ENSEMBLE 12 ans et +	35,4 %

Même si, comme on l'avance souvent, la démocratisation de l'enseignement s'est opérée au prix d'une certaine dégradation sur le plan qualitatif (en particulier dans le domaine linguistique), il est incontestable que la pénétration du français est bien plus forte parmi les jeunes.

f) Critère d'urbanisation

Comme partout, les villes disposent d'un plus grand nombre d'infrastructures scolaires que les campagnes, et l'exode rural favorise encore la concentration des anciens scolarisés en milieu urbain, là où les chances de promotion sociale sont les meilleures.

C'est là aussi que la nécéssité de connaître la langue officielle se fait le plus sentir, dans les contacts avec l'administration, ou dans le monde du travail, à partir d'un certain niveau de qualification.

Les grandes villes enfin offrent davantage d'occasions, à ceux qui ne sont jamais allé à l'école, d'acquérir une connaissance minimale du français, permettant de communiquer dans un contexte linguistique hétérogène.

Si l'on s'en tient à la première des villes togolaises, Lomé, on voit que l'enquête réalisée en 1982, par MARCOMER, établit à 65 % le pourcentage des personnes qui savent parler français dans la capitale (parmi la population de 15 ans et plus).

L'enquête confirme que cette langue est beaucoup plus répandue parmi les jeunes du sexe masculin : 84 % des hommes parlent le français, mais seulement 47 % des femmes.

La série des pourcentages de francophones selon l'âge atteint son maximum pour les 18-24 ans, elle diminue très vite au-delà : alors qu'on compte 9 francophones sur 10 jeunes de 20 ans environ, 1/4 seulement des adultes de plus de 40 ans est capable de comprendre et parler le français.

Pourcentage de personnes parlant français à Lomé, selon l'âge.

AGE	%
15 - 17 ans	81,0
18 - 24 "	89,0
25 - 29 "	74,7
30 - 39 "	55,9
40 ans et +	25,2
ENSEMBLE 15 ans et +	64,8

L'enquête montre encore qu'il existe une forte corrélation entre la scolarisation et la connaissance du français, puisque 98,5 % des francophones sont passés par l'école, et que 97 %, parmi les non-scolarisés, ne parlent pas français. Par rapport à l'ensemble de la population de Lomé, la part des francophones autodidactes n'est en fait que de 1 %.

On constate ainsi que, même dans un milieu urbain majoritairement francophone, les possibilités d'apprendre le français sur le tas, par contact direct, sont fort restreintes. Et ceci d'autant plus qu'il existe une langue locale qui assure la communication interethnique (l'éwé à Lomé), les francophones n'ayant recours au français que dans des situations bien précises.

En définitive, les caractéristiques ethnolinguistiques du Togo, et les circonstances historiques qui ont fait du français la langue officielle, expliquent la situation actuelle de cette langue dans le pays. Etroitement liée à la scolarisation, surtout en milieu linguistiquement homogène (le sud et la région de Lama-Kara), elle est le plus diffusée parmi les catégories de population favorisées sur le plan de l'instruction.

Ainsi peut-on tracer le profil-type du francophone togolais, celui d'un homme, jeune, et résidant plutôt dans un centre urbain.

Ajoutons que la connaissance du français écrit est le facteur principal de la promotion sociale, qui permet l'accès aux fonctions moyennes et supérieures, déterminant ainsi des groupes de gens plus ou moins privilégiés en fonction de leurs compétences linguistiques.

III . 3 - LES VARIETES DE FRANCAIS EN USAGE AU TOGO

Les linguistes distinguent des variétés de français, non discontinues entre elles, qui rendent compte du niveau d'instruction des locuteurs : chacun utilise le meilleur français à sa disposition, mais peut éventuellement changer de registre, selon les aptitudes linguistiques de son interlocuteur.

S. LAFAGE, dans son étude sur le français du sud-Togo, indentifie ainsi quatre variétés de français :

- Le français des élites correspond à la norme académique présentée comme un modèle à tous les niveaux de la scolarité , mais qui n'est l'apanage que d'un petit nombre constituant la classe supérieure. Celle-ci se caractérise par des études de niveau universitaire, et des fonctions élevées dans la hiérarchie politique, économique ou administative.

Son français est proche de la langue utilisée par les Français de même statut culturel et social, mais en diffère quelque peu par "un peu trop d'emphase et de recherche pouvant frôler la préciosité ou l'affectation, particulièrement en ce qui concerne le lexique. La grammaire, par contre, est identique, ainsi que la phonologie"(1).

- Le français des lettrés, modèle proposé par les mass-média, peut être considéré comme la norme locale. C'est le niveau linguistique propre à la classe moyenne, composée de personnes qui ont atteint le second cycle de l'enseignement secondaire.

Par rapport au français des élites, qui tend à se confondre avec le français central, "le ton est toujours ou au-dessus ou en dessous (mélange des registres et des styles, hypercorrections...). Le lexique comporte un certain nombre d'africanismes (néologismes, glissements sémantiques, impropriétés...). La grammaire est semblable dans l'ensemble à celle du français académique, à part quelques usages locaux déviants (hésitations sur l'emploi des prépositions, sur le choix des temps du passé...). Phonologie et phonétiques sont différentes"(1).

- Le français élémentaire est le plus répandu, en usage dans les classes populaires, parmi ceux qui ont suivi une scolarité primaire complète, et éventuellement quelques années d'enseignement secondaire.

---

(1) S. LAFAGE : "Français écrit et parlé en pays éwé", p. 97 et suivantes.

Le français, ici, présente de nombreuses formes régionales, et est mieux compris qu'il n'est parlé. Le lexique est pauvre, et truffé d'africanismes et d'impropriétés de toutes sortes.

- Le français des non-lettrés est caractéristique de la classe inférieure, ou du moins de ceux qui parmi elle ont suivi quelques années d'enseignement primaire, ou qui ont appris la langue au contact d'un milieu francophone.

Ce français se limite à un code restreint, mais lorsqu'il est suffisamment pratiqué, il est à peu près semblable au français élémentaire.

En résumé, et pour reprendre la classification de S. LAFAGE, on peut faire correspondre aux catégories sociales les diverses variétés de français qui coexistent au Togo, selon le schéma suivant :

CLASSE SOCIALE	ATTRIBUT LINGUISTIQUE
Classe dirigeante, "Elites"	Usage du français standard (norme académique)
Classe moyenne, "Lettrés"	Usage d'une variété régionale de français (norme locale)
Classe populaire, "Peu ou pas lettrés"	Usage occasionnel d'un français "dialectal"

Tout en bas de la hiérarchie sociale, se trouve la masse des non-lettrés, non francophones, en marge des circuits économiques modernes.

Pour terminer, une autre distinction peut être faite, opposant schématiquement le français parlé dans le sud, et celui utilisé dans le nord du pays : certains professeurs ont ainsi observé chez les enfants du nord une propension plus grande à s'exprimer en français, les enfants du sud maîtrisant mieux le français écrit.

On peut penser qu'en raison du rôle dominant de l'éwé dans la communication courante au sud, l'usage parlé du français demeure très scolaire, et que l'appropriation de cette langue comme moyen spontané de communication s'y fait plus difficilement.

Au contraire, dans les régions du nord où la parcellisation ethnolinguistique est plus forte, le français intervient davantage comme langue véhiculaire, créant un bain francophone, en dehors de toute contrainte scolaire. Il est possible que ce français de la rue, très éloigné des normes académiques, mâtiné d'expressions

empruntées aux langues locales, mais utilisé sans complexe, interfère quelque peu avec le français normatif enseigné à l'école. Dans cette hypothèse, les élèves manifesteraient une certaine tendance à écrire comme ils parlent, sans se soucier beaucoup des règles du bon usage.

A ce point de la réflexion, on est amené à s'interroger sur l'évolution de la langue française au Togo, indépendamment des conditions sociolinguistiques spécifiques aux différentes régions du pays.

Pour résumer l'évolution passée, on a vu que le français n'a fait qu'une apparition tardive au Togo, où il ne s'est implanté que lentement par le biais de la scolarisation à partir des années 1920.

Jusqu'à l'indépendance, la scolarisation en français a concerné un petit groupe de privilégiés, la grande majorité de la population, illettrée, n'ayant guère ou peu de contacts avec cette langue. Cette acquisition purement scolaire a fortement marqué le français parlé par la minorité francophone, très proche de la langue écrite châtiée, et qu'on peut encore parfois entendre dans la bouche des anciens scolarisés de l'époque coloniale.

Ensuite, avec la démocratisation de l'enseignement consécutive à l'indépendance, le français s'est diffusé pour la première fois parmi les masses populaires.

Dans le même temps, le développement de l'économie (et notamment des infrastructures routières), a entraîné d'importants brassages de population, qui ont contribué à donner au français, plus ou moins selon les régions, une fonction véhiculaire qu'il n'avait jamais eueau Togo.

Ces deux phénomènes touts récents à l'échelle historique (pénétration du français dans les milieux populaires, et rôle en tant que véhiculaire), n'ont pas manqué d'altérer intrinsèquement la langue, jusqu'à l'élaboration progressive d'un français dialectal voisinant avec des registres plus élevés.

Aujourd'hui, quelles que soient ses perspectives d'avenir (extension d'un français dialectal pidginisé ou renforcement de la norme prescriptive), le français demeure, sur le plan statutaire, une langue seconde (mais pas étrangère), qui donne accès à la culture et à la communication internationale ou nationale, et qui, en tant que langue officielle, véhicule tout l'enseignement.

L'ENSEIGNEMENT AU TOGO

Des efforts importants ont été déployés en matière de scolarisation, qui ont contribué à faire du Togo en 1980 l'un des pays les plus scolarisés d'Afrique. On constate depuis un phénomène de régression des effectifs scolaires, dont les causes profondes restent à déterminer, tandis que la politique actuelle vise à une amélioration de la qualité du système éducatif axée, entre autres, sur la formation des enseignants, et le renforcement de l'enseignement du français.

Selon le schéma habituellement suivi dans nos études, les points suivants seront successivement abordés dans cette partie :

- Organisation et structures de l'appareil éducatif
- Croissance des effectifs scolarisés
- Rendement du système scolaire
- Contenu de l'enseignement

I - ORGANISATION ET STRUCTURES DU SYSTEME EDUCATIF

I . 1 - LA REFORME SCOLAIRE DE 1975

Elle est née du constat de l'inadéquation entre la situation réelle du pays et le contenu d'un enseignement hérité du système colonial, en dépit de quelques modifications apportées aux programmes d'histoire, géographie ou français, voire de sciences dans certains cas.

c'est donc dans un souci d'adaptation de l'enseignement aux problèmes des populations togolaises qu'a été conçue la réforme, dont les objectifs sont les suivants :

- Réhabilitation du patrimoine culturel africain, avec notamment l'introduction des langues nationales à l'école (selon les modalités décrites plus haút).
- Démocratisation de l'enseignement, s'accompagnant d'une réduction des disparités de scolarisation (entre régions, sexes, etc ...).
- Rentabilisation du système scolaire, avec l'amélioration des rendements, et l'ouverture de l'école sur le monde de l'emploi.

La réforme n'a connu à ce jour qu'une application partielle, mais c'est à elle que se réfère la politique actuelle en matière d'éducation, encore que la généralisation de la scolarisation soit renvoyée à un avenir meilleur.

Depuis 1975, l'organisation de l'administration scolaire a connu divers aménagements, mais les structures issues de la réforme demeurent inchangées.

I . 2 - L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

La gestion du système éducatif est assurée par le Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (avec une Direction spécifique pour chaque degré d'enseignement), et le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Parmi toutes les structures s'occupant de l'éducation, on ne citera ici que l'ancien Institut pédagogique national, rebaptisé D.I.F.O.P (Direction de la Formation permanente, de l'Action et de la Recherche pédagogiques), et dont les activités en faveur de la promotion des langues nationales ont été précédemment décrites.

Mais le rôle de la D.I.F.O.P s'étend bien au-delà, à toutes les disciplines, pour lesquelles lui incombent la recherche pédagogique, et la production des outils didactiques, ainsi que leur diffusion. Elle est également chargée du recyclage des enseignants, et de la formation initiale des cadres de l'Education nationale.

Pour faire face à toutes ces tâches, la D.I.F.O.P est structurée en divisions (au nombre de 6) et en sections. La Division de la recherche pédagogique et de la formation comprend ainsi plusieurs sections, dont une pour les langues nationales et une pour le français, qui couvrent tous les degrés d'enseignement, à l'exception du supérieur.

I . 3 - LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Le total des dépenses d'éducation, s'élevant à 18 790 millions F CFA en 1984/85, représente une part importante du budget de l'Etat (23 %).

Ce financement est assuré pour près de 81 % par les deux ministères chargés de la formation (Education nationale et Recherche scientifique, et Enseignement technique et Formation professionnelle), dont le budget de fonctionnement est largement consacré aux dépenses de personnel (93 % du budget de fonctionnement), alors que les crédits affectés au matériel ont subi une forte baisse depuis 1977.

A ces dépenses, viennent s'ajouter celles destinées aux investissements, les subventions à l'enseignement privé et à l'Université, et les crédits pour les bourses et stages divers.

Tableau 12 : CREDITS AFFECTES A L'ENSEIGNEMENT (en milliers de francs CFA)
(en 1984/85)

A - Ministères d'éducation

Désignation	MENRS	METFP	Total
Personnel	8 773 591	358 254	9 131 845
Matériel	599 658	85 121	684 759
Investissements	192 000	4 768	196 768
Bourses et stages	1 937 522	-	1 937 522
Aides et subventions	1 248 000	-	1 248 000
Pouponnières	5 000	-	5 000
Université du Bénin	1 950 000	-	1 950 000
Aides et secours	16 000	-	16 000
TOTAL A	14 721 751	448 143	15 169 894

B - Autres participations

Sociétés sportives	20 500
Institut national de la jeunesse et des sports	38 863
Contribution des communes et préfectures	-
Droits d'examens	54 167
Participation des parents	480 758
Aides extérieures	3 025 779
TOTAL B	3 620 067
TOTAL A et B	18 789 961
Budget de l'Etat	81 890 014
Dépenses d'éducation / Budget de l'Etat	22,94 %

(Source : Annuaire statistique de l'éducation nationale)

D'autres ministères (Santé publique et Affaires sociales, Jeunesse, Sports et Culture, Développement et Aménagement rural) participent également à la formation des jeunes, pour laquelle ils ont dépensé 594 millions F CFA en 1984/85.

A côté des crédits alloués directement par le budget de l'Etat, la contribution des parents et les droits d'examens interviennent pour une part modeste dans le financement de l'éducation (3 %).

La participation des communes et préfectures n'est pas comptabilisée, elle se fait essentiellement en nature, par la construction de salles de classes, ou des dons de terrain pour l'implantation des écoles.

L'aide extérieure apporte une contribution plus importante, puiqu'elle prend en charge 16 % des dépenses d'éducation (3 026 millions F CFA en 1984/85).

Tableau 13 : Aides extérieures à l'éducation par type d'enseignement

(en milliers de francs CFA, année 1984/85)

Pays ou organisme	1er degré	2e degré	3e degré	Enseign. techniq.	4e degré	Bourses à l'étrang.	TOTAL
France (FAC)	35 200	9 817	369 066	404 027	713 643	36 000	1 567 753
USA	127 770	113 187	100 587	-	-	119 520	461 064
UNESCO-PNUD	-	-	-	153 000	70 375	82 800	306 175
URSS	-	-	-	-	27 000	109 440	136 440
Allemagne féd.	926	-	18 000	40 800	-	86 018	145 744
FED	100 000	20 530	-	135 932	-	41 184	297 646
OMS	-	-	--	83 040	8 717	-	91 757
Chine	-	-	-	-	--	19 200	19 200
TOTAL	263 896	143 534	487 653	816 799	819 735	494 162	3 025 779

(Source : Annuaire statistique de l'éducation nationale 1984/85)

L'enseignement technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur bénéficient en priorité de cette aide, qui sert surtout à rémunérer le personnel de l'assistance technique, et payer les bourses des étudiants :

AIDES EXTERIEURES PAR OBJET (en milliers de francs CFA)

	Aide totale	dont aide française
Personnel	1 851 387	1 269 000
Matériel	148 144	41 400
Investissement	187 926	650
Bourses	838 322	256 703
TOTAL	3 025 779	1 567 753

Il s'agit là d'une assistance sans contrepartie, alimentée par la France pour plus de la moitié, et par d'autres pays (USA, URSS, Allemagne fédérale...), ou encore par des organismes internationaux tels que l'UNESCO, le FED ou l'OMS.

En plus de ces diverses sources de financement, le Togo a reçu ces dernières années des prêts émanant de l'Association Internationale pour le Développement (AID - Banque Mondiale), et du Fonds Africain de Développement (FAD - Banque Africaine de Développement), pour la réalisation de certains projets :

- Construction et équipement de deux Ecoles normales d'instituteurs (Banque Mondiale),
- Transformation de l'Ecole nationale d'Agriculteurs en Institut national de formation agricole (Banque Mondiale),
- Construction et équipement de deux collèges d'enseignement technique (BAD),
- Une partie des prêts enfin sert à financer diverses bourses de formation.

Pour les années à venir (1987 à 1990), le programme d'investissements du secteur socio-culturel prévoit que le montant des investissements sera de 11 274 millions F CFA pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, et de 21 949 millions pour l'éducation.

Les efforts seront concentrés sur l'enseignement technique, avec divers projets de création de CET et de formation de professeurs (sur financement BAD), le FAC étant lui-même engagé dans la réhabilitation et l'équipement des lycées techniques.

Un 2ème projet Education Banque Mondiale vise pour sa part la construction d'une vingtaine de laboratoires, la transformation de salles de classes en salles d'enseignement des sciences, et le recyclage de plus de 4 000 enseignants.

D'autres projets concernent la construction et l'équipement de 120 écoles primaires, l'achèvement ou le réaménagement de 23 lycées, la construction d'une Faculté de médecine et d'une bibliothèque universitaire, sans compter la réalisation d'un certain nombre de logements pour enseignants et étudiants.

En dépit de tous ces projets, et malgré les efforts du gouvernement qui consacre un quart du budget national à l'éducation et à la formation de la jeunesse, les contraintes budgétaires qui ont durement affecté l'enseignement depuis 1980, continueront à peser ces prochaines années, repoussant à un avenir indéterminé l'objectif d'une scolarisation généralisée à tous les enfants.

I . 4 - LES STRUCTURES SCOLAIRES

La réforme a introduit une nouvelle division des cycles d'enseignement, répartis en 4 degrés :

- Le 1er degré englobe l'enseignement pré-scolaire, encore fort peu développé, et l'enseignement élémentaire qui couvre 6 classes, du CP1 au CM2.

Un examen sanctionne ce cycle, le C.E.P.D (Certificat d'études du premier degré).

- Le 2ème degré s'étend sur 4 classes, de la 6ème à la 3ème, dans les Collèges d'enseignement général (CEG), il est consacré par le B.E.P.C.

Un concours d'accès en seconde donne accès depuis peu au 3ème degré.

- Le 3ème degré correspond à notre second cycle secondaire (de la 2nde à la terminale des lycées).

Un examen probatoire a été instauré, qui constitue la 1ère partie du baccalauréat à l'issue de la 1ère, la seconde partie du baccalauréat sanctionnant la fin du cycle.

Parallèlement à l'enseignement général des 2ème et 3ème degrés, les Collèges d'enseignement technique et les Lycéestechniques offrent un enseignement plus spécialisé dans les filières suivantes : industrie, comptabilité, secrétariat, commerce, gestion, arts ménagers.

Les études sont sanctionnées selon les cas, par un C.A.P, un B.E.P ou un baccalauréat technique.

En plus de l'enseignement technique, il existe des filières de formation professionnelle dans les domaines agricole, para-médical, social ou administratif.

- Le 4ème degré regroupe toutes les formations qui se déroulent après le baccalauréat, à l'exception de celle des instituteurs.

Il comprend deux institutions, l'Ecole normale supérieure, et l'Université du Bénin.

Au total, 13 établissements d'enseignement supérieur accueillent les étudiants dans des filières classiques (Sciences, Médecine, Lettres, Droit et sciences économiques), mais aussi dans des domaines qui ne relèvent pas traditionnellement des facultés (Sciences de l'ingénieur, Agronomie, Mécanique industrielle).

Dans le cadre de cette étude, une attention toute particulière doit être portée à deux structures du 4ème degré, dont l'originalité est de dispenser un enseignement du français destiné à des non-francophones natifs, venant le plus souvent des pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest : il s'agit du Département d'études françaises, langue étrangère, et du Village du Bénin.

- Le Département d'études françaises, langue étrangère, de l'Ecole des Lettres (Université du Bénin) a été conçu à l'origine pour accueillir des Togolais anglophones du Ghana. Il s'étend aujourd'hui à des étudiants en provenance de pays non francophones, qui ont appris le français au moins dans le cadre de leurs études secondaires, et qui souhaitent se perfectionner dans cette langue. Issus d'horizons divers et se destinant à des carrières variées (enseignement, interprétariat, journalisme, diplomatie, police, armée, etc...), ils suivent au Département d'études françaises un cursus en 4 années sanctionné par une Licence d'études françaises, langue étrangère.

Le contenu des études (auxquelles on peut accéder directement en 2ème année, en fonction du niveau d'études initial) est le suivant :

. Français pratique (Technique de l'expression écrite et orale, étude de texte, grammaire, compréhension, conversation, laboratoire, stylistique).

. Phonétique et linguistique.

. Traduction (Thème et version).

. Littérature (française, francophone, anglophone).

. Culture générale (Histoire des idées, histoire et civilisation française, philosophie).

. Psychopédagogie.

En dehors du cursus normal, des étudiants envoyés par leur université du Nigéria ou du Ghana peuvent venir faire au Département une "année à l'étranger", year abroad.

- Le Village du Bénin, également placé sous l'autorité du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, jouit d'un statut international. L'Agence de Coopération culturelle et technique (A.C.C.T) lui apporte son appui logistique, un soutien en matériel didactique et en personnel d'encadrement.

Le Village du Bénin bénéficie en outre de la participation du Commonwealth Fund for technical Cooperation (C.F.T.C), et de l'aide bilatérale de la France et du Canada.

Les activités du Village se sont limitées pendant ses premières années d'existence (de 1968 à 1975) à des stages de français organisés chaque été. Devenues permanentes à partir de 1976, elles se déroulent tout au long de l'année, et consistent en stages de langue et civilisation francophones, adaptés aux besoins de stagiaires le plus souvent anglophones :

. Les stages de courte durée durent de six à huit semaines, à raison de 20 à 22 heures hebdomadaires. Ils sont généralement destinés à des étudiants d'Université ou d'Ecoles normales supérieures qui doivent renforcer leur maîtrise du français parlé, avant de faire un stage pédagogique dans leur pays d'origine.

. Les stages de moyenne durée, de trois à quatre mois, s'adressent en principe à deux catégories de participants :

- des étudiants qui n'ont commencé l'étude du français qu'à l'Université, et qui ont besoin de cours de rattrapage.

- desdébutants qui doivent recevoir une initiation linguistique en français parlé, pour suivre un stage de formation ou de spécialisation technique, en France ou dans un quelconque pays francophone.

. Les stages de longue durée portent sur une année académique. Ils sont réservés aux étudiants qui se destinent au professorat de français, et sont tenus pour cela d'effectuer un séjour linguistique d'un an en pays francophone.

. Des stages spéciaux de six semaines pendant l'été s'adressent exclusivement à des professeurs de français exerçant dans des pays anglophones. Ces sessions sont axées sur les méthodes les plus modernes d'enseignement du français langue étrangère.

. Des stages spécifiques sont destinés à des anglophones, dont l'activité professionnelle se fait au moins partiellement en langue française : secrétaires bilingues, traducteurs-interprètes, personnel de sociétés commerciales ou d'organismes internationaux, etc...

. Des cours du soir enfin, pour l'apprentissage ou le perfectionnement linguistique du français, sont organisés à l'intention du personnel non francophone des ambassades, des organisations internationales, des firmes industrielles ou commerciales installées à Lomé.

De même que la nature des stages, les méthodes pédagogiques sont adaptées aux besoins des stagiaires et au niveau initial de leurs connaissances en français :

Pour les débutants et les stages de rattrapage, le Village du Bénin recourt à la méthode du Centre de Recherches et d'Etudes pour la Diffusion du Français (CREDIF), intitulée "De vive voix", ou celle du Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation française à l'Etranger (BELC), niveau 2.

Pour les stagiaires des organismes ou sociétés qui ne disposent que de trois ou quatre mois, une autre méthode du CREDIF est utilisée, "C'est le printemps", qui ne requiert que huit à dix semaines pour son premier degré.

Là où il s'agit d'améliorer l'expression en langue française, la priorité est donnée à toutes les activités de perfectionnement linguistique, essentiellement orales, qui utilisent des méthodes audio-visuelles et se font à l'aide de supports variés : exposés, conversations, comptes rendus de lecture, commentaires de films, etc...

Un certain nombre d'heures est en outre consacré à un travail méthodique sur la langue française (structures, vocabulaire, morphologie, syntaxe). Enfin, les travaux pratiques en laboratoire, sous la direction de professeurs spécialisés, facilitent la correction phonétique.

Bénéficiant de moyens importants et d'un personnel enseignant qualifié (professeurs d'Université, ou de lycées ou collèges, spécialistes du français langue étrangère et des méthodes audio-visuelles, permanents, vacataires ou missionnaires), le Village du Bénin joue un rôle important dans la diffusion du français parmi les populations anglophones d'Afrique.

Il touche des effectifs nombreux (plus de 1 500 en 1982/83), mais fluctuants d'une année à l'autre, par la souplesse même des formules proposées. Il se différencie en cela du Département d'études françaises, qui offre une formation plus longue et plus strictement organisée dans le cadre de l'Université, à un nombre plus limité d'étudiants (moins de 150 répartis sur les 4 années du cycle).

I . 5 - LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La façon dont les enseignants ont été préparés à l'exercice de leur fonction a une influence décisive sur la qualité de l'enseignement, et partant, sur le niveau des élèves. Or les conditions de formation du personnel enseignant n'ont cessé de se modifier au cours des dernières décennies, et un rappel historique s'avère nécessaire pour comprendre l'évolution qualitative de l'enseignement au Togo.

a) Le premier degré

La formation des maîtres qui ont formé les générations successives d'écoliers est passée par plusieurs étapes :

- A l'époque coloniale, un cours normal avait été créé à Atakpamé, pour recruter d'abord des élèves au niveau du concours d'entrée à l'Ecole primaire supérieure de Lomé, puis des élèves ayant atteint le niveau du Brevet élémentaire. Un cycle plus consistant, couvrant les classes de la 6ème à la 3ème, lui a succédé dans le début des années 1950. La formation des élèves-maîtres était alors assurée par des inspecteurs et instituteurs français, progressivement secondés par leurs homologues nationaux.

- L'accroissement des effectifs a entraîné la création d'un cours normal à Lama-Kara en 1969. Le recrutement s'y faisait après le BEPC, pour un an de formation pédagogique, sanctionné par un examen de sortie qui dispensait les lauréats des épreuves écrites du Certificat d'aptitude pédagogique élémentaire (CEAP).

- Très rapidement, le cours normal de Lama-Kara a été transféré à Atakpamé, dans une Ecole normale d'instituteurs (ENI), ouverte vers 1970, et assurant une autre formation de 3 ans après le BEPC, en vue de l'obtention du Certificat d'aptitude pédagogique (CAP). La formation était confiée à des inspecteurs ou à des professeurs licenciés ayant exercé dans les lycées et collèges du pays.
Les flux de sortie, d'une quarantaine jusqu'en 1980, se sont élevés à 73 en 1981, puis 64 en 1982.

- Deux autres ENI ont été construites avec l'aide de la Banque Mondiale, à Kara et Notsè, pour accueillir chacune des promotions de 120 élèves, à former également en 3 ans après le BEPC.
Mais la décision prise en 1983 de hausser le niveau de recrutement des futurs instituteurs au baccalauréat (la durée de formation dans les ENI n'étant plus alors que d'une année), a remis en cause le mode de fonctionnement initialement prévu pour les deux nouvelles Ecoles normales d'instituteurs.

En fait, le système de formation "Baccalauréat + 1 an " n'a été en vigueur qu'une seule année, en 1983/84 : 363 instituteurs ont été ainsi formés dans les trois écoles, dont la plupart n'ont pas été recrutés, et l'ENI d'Atakpamé a été supprimée.

Depuis, la formation des nouveaux instituteurs est stoppée, et les deux ENI de Kara et Notsè ont été reconverties pour le recyclage du personnel en cours d'emploi. La politique d'amélioration qualitative du corps enseignant dans laquelle s'est engagé le gouvernement résulte du constat d'une baisse chronique des niveaux scolaires, imputée au manque de qualification des maîtres, elle répond aussi aux pressions du FMI pour imposer le blocage du recrutement dans la fonction publique.

Un vaste programme de recyclage a donc été lancé, sous la responsabilité de la DIFOP, qui vise 8 000 maîtres environ sans aucune formation pédagogique, soit les 4/5 du corps des enseignants en place.

L'objectif est double, à la fois relever le niveau de culture générale, et préparer les maîtres à l'exercice de leur fonction.

Le dispositif mis en place intègre des moyens variés : cours par correspondance, émissions de radio scolaire, revue pédagogique, stages intensifs :

- Les cours par correspondance dispensés par la DIFOP ont été expérimentés en 1983/84 auprès de 504 moniteurs de l'enseignement du premier degré répartis dans 5 circonscriptions pédagogiques (sur les 36 que compte le pays). Jugée positive, cette expérimentation a donné naissance au projet TOG/83/003 "Formation et perfectionnement des maîtres en cours d'emploi", exécuté par l'UNESCO, et financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le projet reçoit également l'appui humain et financier de la Coopération française et de la Banque Mondiale.

La généralisation progressive des cours par correspondance s'est étendue en 1984/85 aux 36 circonscriptions pédagogiques, elle a touché cette année-là 1 500 autres moniteurs, et 1 500 encore en 1985/86. Au terme de cette année, ce sont donc en principe 3 500 moniteurs qui ont bénéficié des cours, conçus à trois niveaux, en fonction du degré d'études atteint :

. Les cours de niveau I sont dispensés aux moniteurs qui n'ont pas dépassé le CM2 ou les classes de 6ème et 5ème des collèges.

. Les cours de niveau II s'adressent aux moniteurs qui ont atteint au moins la 4ème année.

. Les cours de niveau III, expérimentés en 1985/86 et axés sur la préparation au Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP), sont destinés aux moniteurs titulaires du BEPC ou du Certificat d'aptitude au monitorat (CAM).

La conception des cours, envoyés sous forme de dossiers d'une soixantaine de pages, à raison d'un dossier par mois (soit 9 dossiers à étudier par les moniteurs pendant l'année scolaire), incombe à des commissions de la DIFOP spécialisées par discipline (français, psycho-pédagogie, mathématiques).

Une vingtaine de pages dans chaque dossier est réservée au français : le point de départ est un extrait de texte, suivi de questions de compréhension et d'exercices. Un devoir comportant des exercices de grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe et expression écrite est à renvoyer à la DIFOP. Enfin, une grille de lecture d'un roman choisi parmi plusieurs clôt la partie du dossier concernant le français.

- Les émissions de radio scolaire sont de deux types :

. La série "L'école et nous", qui traite de thèmes relatifs au fonctionnement de l'institution scolaire, est diffusée une fois par semaine sur les antennes de Radio Lomé et Radio Kara.

. Le télé-enseignement aborde de son côté des questions de psycho-pédagogie.

- La revue pédagogique trimestrielle "Le lien", imprimée par la DIFOP à raison de 2 500 exemplaires par numéro est surtout vendue par abonnement, y compris d'office aux moniteurs inscrits aux cours par correspondance.

- Les stages intensifs, d'une durée de trois mois dans les ENI de Kara et Notsè, complètent la formation des enseignants en cours d'emploi.

Chacune des écoles reçoit depuis 1984 trois sessions par an de 200 stagiaires, rythme qui devrait permettre de recycler 1 200 maîtres tous les ans.

Le rôle de la DIFOP est encore ici prépondérant, puisqu'elle organise les programmes des stages, composés de deux phases successives : les deux premières semaines sont consacrées à la didactique, le reste du temps est dévolu à l'approfondissement théorique et à la pratique.

PROGRAMME DES STAGES DE RECYCLAGE DANS LES ENI DE KARA ET NOTSE

Disciplines	Ap. théorique	Didactique	Pratique
Français	37 heures	35 heures	60 heures
Mathématiques	22 "	15 "	45 "
Eveil	30 "	9 "	45 "
Langues nationales	12 "	-	15 "
Dessin.chant, EPS	9 "	6 "	-
Psycho-pédagogie	8 "	-	-
T O T A L	118 heures	65 heures	165 heures

On remarque que le français est privilégié par le temps qui lui est imparti, alors que la part réservée aux langues nationales est faible.

Les actions de la DIFOP visant à une amélioration qualitative de l'enseignement du premier degré ne se limitent pas à la formation continue des maîtres : le personnel d'encadrement (directeurs d'écoles, inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs d'écoles normales) bénéficie également de stages, organisés pendant les vacances scolaires sur des thèmes divers (techniques de communication, d'encadrement, etc...).

Enfin, toujours pour le premier degré, c'est encore la DIFOP qui est chargée de la formation, conjointement avec l'Institut national des Sciences de l'Education (INSE), des futurs inspecteurs du premier degré (4 élèves-inspecteurs dans la promotion 1984/86), et des futurs conseillers pédagogiques (8 élèves C.P dans la promotion 1983/85, et 13 dans la promotion suivante).

Il faut ajouter à ces activités de la DIFOP le recyclage des anciens conseillers d'orientation en conseillers pédagogiques : 30 personnes ont été ainsi reconverties en 1984, au moyen d'un stage de trois mois.

b) Le deuxième degré

L'Ecole normale supérieure (ENS) dAtakpamé a été fondée par l'UNESCO en 1968, pour former en deux ans les futurs professeurs de CEG. Le niveau exigé pour le concours d'entrée était celui de la terminale.

Les instituteurs titulaires du Certificat d'aptitudes pédagogiques et justifiant au moins trois années d'expérience pouvaient également participer au concours d'entrée. Les bacheliers non fonctionnaires, et les fonctionnaires bacheliers âgés de 35 ans au plus, admis sur titre, constituaient une troisième source de recrutement pour l'ENS.

En 1983, la durée des études a été portée à 3 ans, mais les promotions sortantes en 1983 et 1984 n'ont pas été recrutées, l'accès à la fonction publique étant bloqué. Le recrutement des élèves-professeurs étant suspendu depuis 1984, l'ENS se consacre au recyclage des enseignants, avec l'aide de la Banque Mondiale, qui assure le financement de l'opération, ainsi que le remplacement des professeurs en cours de recyclage.

Les modalités de formation des professeurs du 2ème degré sont actuellement reconsidérées : un projet consisterait à recruter les élèves-professeurs à l'ENS pour une année de pédagogie appliquée, après deux années de faculté (DUEL 2 ou DUES 2), l'Université se voyant chargée de la formation générale.

Quand à la formation des inspecteurs du 2ème degré, comme celle des inspecteurs du 1er degré, elle est confiée conjointement à l'INSE pour ce qui est de l'approfondissement académique des connaissances, et à la DIFOP pour la formation professionnelle pratique.

Les conditions requises pour accéder à cette formation sont les suivantes : baccalauréat + 2 ans à l'ENS d'Atakpamé + 5 ans d'exercice en tant que professeur titulaire de CEG.

c) Le troisième degré

La formation des professeurs de lycée relève de l'Université (Ecole des Lettres ou Ecole des Sciences qui préparent à la licence), et de l'Institut national des Sciences de l'Education, qui apporte un complément de formation pédagogique.

L'intervention de l'INSE dès la première année de faculté est contestée car une partie seulement des étudiants s'oriente vers le professorat. Aussi un autre système de formation envisagé pourrait consister en un cursus classique en faculté jusqu'à la licence, suivi d'une année de formation pédagogique à l'INSE.

De son côté, la formation des inspecteurs du 3 ème degré continue comme par le passé à se faire à l'Ecole normale supérieure de St Cloud.

Pour conclure quant à la formation des enseignants dans les trois premiers degrés d'enseignement (il n'existe pas de formation spécifique pour les enseignants du 4ème degré), on remarque que tous les efforts sont déployés pour le recyclage du personnel en cours d'emploi, alors que l'arrêt momentané du recrutement dans la fonction publique a suspendu les formations initiales. Celles-ci pourraient à l'avenir prendre les modalités suivantes :

- Instituteurs = formation d'une année en ENI après le baccalauréat ;
- Professeurs de CEG = formation d'une année en ENS après le DEUG ;
- Professeurs de lycées = formation en une année à l'INSE après la licence.

Par rapport au système en vigueur jusqu'en 1983, ce nouveau schéma apporterait deux modifications : recrutement des futurs enseignants à un niveau d'instruction plus élevé, et dans des structures dévolues uniquement à la formation pédagogique, et non plus également à la formation générale.

Les capacités d'accueil ainsi libérées dans les deux ENI, à l'ENS et à l'INSE permettraient de poursuivre les actions de formation continue.

II - LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Tous les degrés de l'enseignement ont connu une forte croissance de leurs effectifs depuis l'indépendance, particulièrement spectaculaire pour ce qui concerne les enseignements secondaire et supérieur. Quelques chiffres suffisent à rendre compte de cette évolution :

Degré d'enseignement	Effectifs en 1959/60	Effectifs en 1984/85	Taux de crois. annuel moyen
PRIMAIRE (1er degré)	87 300	454 209	6,8 %
SECONDAIRE (2è et 3è degré)	2 160	85 745	15,9 %
SUPERIEUR (4è degré)	-	4 233	-

En l'espace de 25 ans, le nombre d'élèves a été multiplié par 5 dans l'enseignement primaire, et par près de 40 dans le secondaire. Cette évolution globale masque toutefois un phénomène récent -depuis 1981-, qui est la régression des effectifs scolarisés, à tous les degrés de l'enseignement.

a) Le premier degré (voir l'évolution des effectifs en annexe 4)

Pendant 20 ans, de 1959 à 1979, le rythme de croissance des effectifs scolarisés à l'école primaire a été de 9 % en moyenne annuelle, bien supérieur au rythme d'accroissement démographique (de 2,8 % à 3 %), ce qui a entraîné une hausse substantielle du taux de scolarisation.

La fin de la décennie 1970 a subi un certain fléchissement de la croissance des effectifs, ce qui n'a pas empêché que le cap du demi-million d'élèves soit franchi en 1980/81 (plus de 506 000 élèves dans le primaire à cette date).

Ce sommet a été suivi de quatre années de décroissance des effectifs, et on ne comptait plus que 454 000 élèves en 1984/85, soit à peine le niveau atteint six années auparavant.

La perte des effectifs, de l'ordre de 52 000, représente 10 % du maximum enregistré en 1980. Certes la régression est relativement faible sur 4 ans (- 2,8 % en moyenne annuelle), et irrégulière, comme le montre la série suivante :

NOMBRE D'ELEVES INSCRITS DANS LE PRIMAIRE, DE 1980 A 1984

Année scolaire	Nombre d'élèves	Taux de croissance
1980/81	505 356	
1981/82	498 639	- 1,5 %
1982/83	492 329	- 1,3 %
1983/84	457 376	- 7,1 %
1984/85	454 209	- 0,7 %

Ce mouvement négatif surprend toutefois, venant après une longue période de croissance continue, et alors que la scolarisation primaire n'était pas encore généralisée. Combien même elle l'aurait été, l'expansion démographique aurait dû maintenir la croissance des effectifs, mais à un rythme moindre que par le passé. La combinaison des deux tendances de sens contraire (diminution du nombre d'élèves, et augmentation de la population d'âge scolaire), entraîne forcément la chute du taux de scolarisation, même si celui-ci est déterminé de façon imprécise (1).

EVOLUTION DES INDICATEURS DE SCOLARISATION

Année scolaire	Taux brut de scolar. (6-11 ans)	Taux net de scolar. (6-11 ans)	Taux brut de scolar. (5-14 ans)
1980/81	122 %	..	75 %
1981/82	116 %	78 %	72 %
1982/83	111 %	76 %	69 %
1983/84	100 %	69 %	62 %
1984/85	97 %	67 %	60 %

Les deux premières séries d'indicateurs ont été relevées dans l'Annuaire statistique de l'UNESCO 1986.

La troisième série est plus originale, elle prend en compte une tranche d'âge souvent utilisée comme référence pour étudier la scolarisation au Togo, où l'âge des élèves du primaire dépasse souvent les limites théoriques de la scolarisation (mais les calculs sont faits par rapport au groupe 5-14 ans, tel qu'estimé par l'UNESCO).

De leur côté, les publications togolaises font état d'un taux de scolarisation de 53 % en 1984, incontestablement sous-estimé parce que l'effectif des élèves est rapporté à une tranche d'âge surestimée.

(1) Il est usuel de distinguer le taux brut et le taux net de scolarisation :
Taux brut (au 1er degré par ex.) = Total des élèves du 1er degré / Effectif des enfants d'âge scolaire (en général 6-11 ans pour le 1er degré).
Taux net = Elèves âgés de 6-11 ans dans le 1er degré / Total des enfants 6-11 ans.
La population de 6-11 ans n'étant pas précisément connue au Togo, les statisticiens de la planification scolaire circonscrivent la population scolarisable comme égale aux 6/10 de la population 5-14 ans. Or, les projections togolaises, basées sur les données brutes du recensement de 1981, surestiment le groupe 5-14 ans, et partant le groupe 6-11 ans, ce qui entraîne une sous-estimation du taux de scolarisation officiel.

En fait, quelle que soit la valeur intrinsèque des indicateurs choisis pour rendre compte du niveau de la scolarisation, on voit que la régression est de forte ampleur: une diminution de 10 % du nombre d'élèves suffit ainsi à faire baisser de 15 points sur cinq années le taux de scolarisation primaire, mesuré par rapport à la population de 5-14 ans.

D'où le terme de "déscolarisation", fréquemment employé au Togo pour qualifier l'évolution récente (1). Phénomène conjoncturel ou mouvement durable, il semble qu'il s'agisse là d'un processus complexe, dont de nombreuses études en cours dans le pays doivent permettre d'appréhender les causes.

Plusieurs explications peuvent être avancées à priori, justifiant une certaine désaffection envers une école qui ne tient pas ses promesses quant aux débouchés dans la vie active :

- Fréquence des échecs scolaires, des abandons en cours de scolarité qui ne débouchent sur aucune qualification gratifiante ;
- Difficultés même pour les diplômés à trouver un emploi, du fait de la saturation de la fonction publique (avec notamment l'arrêt total des recrutements en 1983) ;
- Poids de plus en plus lourd des frais de scolarité face à un pouvoir d'achat en baisse.

La concurrence d'activités productives en développement et fortes consommatrices de main-d'oeuvre, comme la culture du coton, a pu également jouer un rôle dans cette déscolarisation, plus importante en milieu rural qu'en ville.

Notons que celle-ci a affecté à peu près pareillement les deux sexes (9,7 % de filles en moins en 1984 par rapport à 1980, et 10,7 % pour les garçons), bien que le mouvement se soit amorcé chez les filles avec un an de décalage (leur nombre augmente encore légèrement en 1981).

Tout autant, et même plus que l'évolution de l'effectif total au premier degré (qui peut être gonflé par le poids des redoublements), il importe de suivre celle des admissions en première année. L'accès en CP1 est en effet un indicateur fondamental pour analyser l'intensité de la scolarisation dans les générations successives. On voit ici que le processus négatif a été engagé dès 1979, et que l'effectif global n'a continué à augmenter en 1980 que du fait des redoublements en hausse.

---

(1) Mais les dernières statistiques citées dans la presse nationale (La Nouvelle Marche, 9/9/1986), font état de 475 000 élèves en 1986, indiquant une certaine reprise, sans pour autant atteindre le niveau des effectifs en 1980.

Les chiffres montrent une forte croissance des admissions de 1973 à 1978 (+ 9,1 % en moyenne annuelle), bien supérieure donc à l'expansion démographique de la classe d'âge concernée (de l'ordre de 3 %).

Mais de 1978 à 1983, le nombre d'admissions a régressé d'un peu plus de 14 %, passant de 81 200 à 69 400, soit une diminution moyenne de 3,2 % par an.

L'année 1984 a enregistré une remontée du nombre d'entrées en CP1 (76 000), qui s'est vraisemblablement poursuivie l'année suivante. Mais il faudrait une très nette reprise dans les années à venir, pour rattraper le retard accumulé en 5 ans dans la scolarisation d'une tranche d'âge, et au moins soutenir le rythme de la croissance démographique.

b) Les deuxième et troisième degrés (annexe 5)

L'implantation de CEG dans toutes les préfectures et cantons, qui a permis l'accès en 6ème d'un nombre croissant d'élèves, explique le développement spectaculaire de l'enseignement secondaire pendant la décennie 1970 : 119 800 élèves étaient inscrits dans les CEG et lycées d'enseignement général en 1979/80, contre seulement 16 700 en 1969/70.

Le taux d'accroissement moyen annuel sur la période a été de près de 22 %, légèrement plus élevé dans le 3ème degré (23 %) que dans le 2ème (21,7 %).

L'année 1980/81 a marqué un net ralentissement de la croissance dans le 2ème degré (2,2 %), tandis que celle-ci se maintenait à un niveau élevé dans le 3ème degré (21,6 %).

A partir de là, comme pour le primaire, mais à un rythme beaucoup plus rapide, les effectifs n'ont cessé de fondre, passant de 125 122 en 1980/81 pour l'ensemble de 2ème et 3ème degrés, à 85 745 en 1984/85 : la déperdition sur quatre ans a été de près d'un tiers des élèves pour chacun des deux cycles d'enseignement secondaire (-31,4 % pour le 2ème degré, et -32 % pour le 3ème degré), la régression a été en moyenne de 10% par an.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Année sc.	2ème degré		3ème degré		2ème + 3ème degré	
	Effectifs	Taux de cr.	Effectifs	Taux de cr.	Effec.	Tx de cr.
1980/81	108 450		16 672		125 122	
		- 0,2 %		-12,0 %		- 1,8 %
1981/82	108 251		14 674		122 925	
		- 6,7 %		-19,2 %		- 8,2%
1982/83	101 003		11 858		112 861	
		-16,8 %		+ 0,1 %		- 15,0 %
1983/84	84 075		11 866		95 941	
		-11,5 %		- 4,5 %		-10,6 %
1984/85	74 415		11 330		85 745	

De même que dans le 1er degré, la baisse des effectifs a concerné chacun des deux sexes, avec un décalage de un an pour les jeunes filles, dont le nombre a continué de croître en 1981/82.

Le mouvement important de déscolarisation dans le secondaire s'est traduit non seulement par la suspension de l'ouverture de nouveaux établissements, mais encore par la fermeture d'un certain nombre de CEG en 1984, dont les effectifs n'atteignaient pas le quota requis. Et seul un souci d'équilibre régional a maintenu le fonctionnement du lycée de Mango, dans le Nord-Togo, alors qu'il ne comptait plus que 80 élèves.

Outre les raisons déjà évoquées pour expliquer la chute des effectifs et qui valent aussi pour le secondaire, trois mesures récentes, relatives au 3ème degré, doivent être prises en compte, instituées pour relever le niveau scolaire des élèves :

- limite d'âge imposée à l'entrée en seconde (20 ans),
- instauration d'un concours pour l'entrée en seconde,
- rétablissement de la première partie du baccalauréat.

Quant à l'enseignement technique, traditionnellement peu prisé par les élèves, il a lui aussi atteint le maximum de ses effectifs en 1980/81 avec plus de 7 500 élèves, après une forte croissance pendant la première partie de la décennie 1970 (20,5 % en moyenne annuelle de 1970 à 1976), ralentie par la suite (4 % en moyenne de 1976 à 1980).

Le nombre d'élèves dans le technique, tombé à 4 800 environ en 1983/84, s'est légèrement redressé l'année suivante, mais la déperdition entre 1980 et 1984 a été encore plus importante que dans l'enseignement secondaire général (perte de 34,4 % d'élèves sur les quatre ans, régression moyenne de 11 % par an).

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE 1980 A 1984

Année scolaire	Nombre d'élèves	Taux de croissance
1980/81	7 562	
1981/82	5 785	-23,5 %
1982/83	4 893	-15,4 %
1983/84	4 822	- 1,5 %
1984/85	4 961	+ 2,9 %

c) Le quatrième degré (annexe 7)

L'Université du Bénin n'a cessé de se développer à un rythme élevé quoique irrégulier jusqu'en 1980/81 : en 1970, les trois établissements qui constituaient le 4ème degré accueillaient à peine plus de 700 étudiants, ils étaient un peu plus de 4 300 en 1980/81, répartis dans 13 écoles ou instituts d'enseignement supérieur ; La progression moyenne a été ainsi de près de 20 % par an pendant 10 ans.

A partir de 1981/82, comme pour les degrés inférieurs, le nombre d'étudiants a subi une évolution négative, pour n'être plus que de 3 700 en 1983/84, soit une perte de 14 % par rapport à 1980/81, plus faible cependant que celle observée dans l'enseignement secondaire. La décroissance moyenne annuelle n'a été ici que de 5 %, et s'est étendue sur trois années seulement, suivie d'une remontée des effectifs en 1984/85 : avec un peu plus de 4 200 étudiants à cette date, le 4ème degré retrouvait pratiquement son niveau maximum atteint en 1980.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE 1980 A 1984

Année univ.	Nombre d'étudiants	Taux de croissance
1980/81	4 345	
1981/82	4 131	- 4,9 %
1982/83	3 833	- 7,2 %
1983/84	3 734	- 2,6 %
1984/85	4 233	+13,4 %

A titre de récapitulation, le tableau suivant compare le nombre d'élèves inscrits dans les divers degrés de l'enseignement général, en 1980 et 1984 :

Année	1er degré		2ème degré		3ème degré		4ème degré	
	Effectif	Indice	Effectif	Indice	Effectif	Indice	Effectif	Indice
1980/81	505 356	100	108 450	100	16 672	100	4 345	100
1984/85	454 209	90	74 415	69	11 330	68	4 233	97

En résumé, tous les degrés d'enseignement, du 1er au 4ème, ont connu un même renversement de tendance en 1981, voyant décroître leurs effectifs, après une longue période de croissance continue. Le processus est particulièrement accentué dans l'enseignement secondaire, mais il n'en est pas moins préoccupant

dans le primaire, où la chute des admissions en 1ère année remonte à 1979.

Or, le recul des recrutements en CP1 ne répond pas à une politique délibérée, puisque les classes ont continué à être créées à un rythme plus rapide que celui de la simple croissance démographique. Les difficultés budgétaires des familles interviennent pour beaucoup sans doute dans l'explication de ce recul, certaines d'entre elles n'atteignant pas, momentanément, le seuil de revenu nécéssaire pour scolariser leurs enfants.

Peut-être aussi faut-il évoquer un certain discrédit à l'égard d'une école qui n'apparaît plus comme forcément pourvoyeuse d'emplois, alors même qu'une partie des diplômés se retrouve sans travail.

On voit par là combien le développement de la scolarisation est étroitement lié au contexte économique, et la fragilité des résultats acquis dans ce domaine, quand quelques années suffisent à faire s'effondrer le taux de scolarisation.

Il semble aujourd'hui qu'on assiste à une certaine remontée des effectifs, mais le retard accumulé dans la scolarisation de plusieurs promotions pourra difficilement être rattrapé.

III - LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN 1984/85

On dresse ici le bilan statistique de l'enseignement au terme de l'évolution précédemment décrite, à partir des données publiées pour l'année 1984/85 (ou de données plus récentes quand elles sont disponibles).

a) Le premier degré

En amont de l'enseignement primaire, il existe un enseignement pré-scolaire fort peu développé : en 1985, 311 salles de classes au sein de 203 jardins d'enfants ont accueilli un peu moins de 11 000 enfants, répartis dans les sections des petits, des moyens et des grands.

Le personnel est composé de jardinières d'enfants (370 en 1985), issues pour la plupart du Centre de formation de Kpalimé.

Dans la majorité des cas, les écoles et jardins d'enfants ne disposent pas de l'infrastructure et de l'équipement nécéssaires, aussi la tendance est-elle aujourd'hui de freiner l'ouverture de nouveaux établissements pour améliorer la situation de ceux qui fonctionnent déjà.

Quant à l'enseignement primaire, il brasse des effectifs encore nombreux, en dépit de sa régression : 454 209 élèves étaient inscrits à ce niveau en 1984/85 : Les filles y demeurent minoritaires, puisqu'elles ne représentent que 38,6 % des effectifs.

Le calcul d'un taux de scolarisation est délicat, on l'a vu, car la population de référence est mal déterminée sur le plan statistique, et les estimations varient beaucoup d'une source à l'autre.

L'Annuaire de l'UNESCO avance pour 1984 un taux brut de scolarisation de 97 % (118 %* pour les garçons, et 75 % pour les filles), et un taux net de 67 % (respectivement pour chacun des deux sexes : 80 % et 54 %).

Ces deux taux, relatifs à la population de 6-11 ans, sont à prendre en considération plutôt que tout autre, si on veut comparer les niveaux de scolarisation dans les différents pays africains : on voit ainsi que, malgré le recul des dernières années, le Togo reste l'un des pays les plus scolarisés du continent, après le Gabon, le Cameroun et le Zaïre (ainsi que Madagascar et l'Ile Maurice).

Les taux fournis par l'Annuaire de l'éducation togolais sont plus sujets à caution, de par le mode de calcul et la population de référence (on rappelle que les effectifs scolarisés sont ici rapportés aux 6/10 de la population âgée de 5-14 ans, elle même incorrectement estimée).

Quoiqu'il en soit de la valeur de ces taux, leur comparaison interne permet de mettre en évidence les disparités régionales en matière de scolarisation : si le taux officiel de scolarisation à l'échelle nationale est de 52,6 %, les régions du sud ont un taux supérieur à la moyenne nationale, alors que les régions du nord se situent en dessous. La région la plus septentrionale, celle des Savanes, apparaît particulièrement défavorisée, avec un taux de moitié inférieur au taux global.

TAUX DE SCOLARISATION EN 1984/85, PAR REGION

Région maritime	57,5 %
Région des Plateaux	60,8 %
Région centrale	53,1 %
Région de la Kara	47,5 %
Région des Savanes	25,2 %
ENSEMBLE TOGO	52,6 %

* Le taux brut peut dépasser les 100 % parcequ'il met en rapport tous les effectifs scolarisés quelque soit leur âge, et la population d'un âge déterminé.

L'une des caractéristiques de l'enseignement primaire togolais est l'importance des redoublements, critère révélateur d'un très mauvais fonctionnement du système : le pourcentage de redoublants, qui a varié entre 28 et 31 % de 1975 à 1979, s'est encore élevé en 1980, évoluant depuis cette date entre 35 et 37 % (36,7 % en 1984/85).

La dernière classe du primaire est la plus gonflée par le nombre de redoublants. ceux-ci constituent près de la moitié des élèves de CM2 (45,7 % en 1984/85).

En raison des redoublements, la durée effective de la scolarité est de beaucoup supérieure à la durée théorique de parcours du cycle primaire (6 ans). On peut en juger par les données suivantes, concernant les élèves de CM2 en 1984 :

- 14 % seulement n'avaient pas plus de 6 années de scolarité à leur actif ;
- Ils étaient deux fois plus nombreux (28,2 %) à en être au moins à leur 9ème année de scolarité ;
- La durée moyenne de scolarité, pour tous les élèves de CM2, était de 7,9 années, dépassant de près de 1/3 le temps théoriqement nécéssaire.

Il découle de ces redoublements, mais aussi des nombreuses inscriptions tardives, que l'âge des élèves est souvent beaucoup plus avancé qu'il ne devrait être, et ceci dans toutes les classes.

Mais c'est évidemment au niveau du CM2 que le phénomène est le plus perceptible. L'âge théorique y serait de 11 ans pour un enfant normalement inscrit à 6 ans, et ayant parcouru le cursus scolaire sans redoublement : or, les élèves de 11 ans ne représentent que 8 % environ des effectifs en CM2, les plus nombreux sont âgés de 13 et 14 ans (39 % des effectifs), et il en est près de 30 % qui ont de 15 à 20 ans.

L'ampleur des redoublements rend compte des difficultés scolaires des élèves, imputables, entre autres, à des conditions d'études médiocres, dans des classes surchargées, et tenues par des maîtres insuffisamment préparés à leurs tâches.

L'infrastructure scolaire dans le primaire peut se résumer en quelques chiffres : 2 329 écoles en 1984/85, abritant 10 326 classes (en légère régression par rapport à l'année précédente), dont 60 % sont construites en dur, alors que 13 % sont en banco, et que 27 % consistent en un simple apatam (1).

---

(1) Apatam : construction légère constituée d'un toit en feuilles de palmier tressé, soutenu par des piquets.

Le développement des constructions, et la décroissance des effectifs ont concouru à améliorer le ratio élèves/classes, qui est passé de 60 en 1973 à 43 en 1984. Mais c'est là une moyenne, très surpassée dans les régions les plus scolarisées, et en elle-même déjà trop élevée compte tenu de la compétence des maîtres.

Le personnel enseignant a, lui, très légèrement augmenté en 1984, à la suite d'un concours national de recrutement : il se compose de 10 225 maîtres, dont 20 % de femmes, pourcentage qui n'a guère progressé depuis 10 ans.

Etant données les modalités de recrutement jusqu'à ces dernières années, le niveau d'instruction et donc de culture générale des maîtres est plutôt faible : 1 % d'entre eux seulement a obtenu le baccalauréat ou l'examen probatoire, et ils sont 45 % à n'avoir pour tout diplôme qu'un certificat de fin d'études primaires (CEPE ou CEPD). Un peu plus de la moitié (54 %) est du niveau de la fin du premier cycle secondaire (BE ou BEPC).

La qualification professionnelle des enseignants, quoiqu'en amélioration constante, est également loin d'être satisfaisante : au sommet de la hiérarchie, les instituteurs (15 % du corps enseignant) sont deux fois moins nombreux que les moniteurs (32 %), tandis que les instituteurs-adjoints représentent plus de la moitié des maîtres.

REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LA QUALIFICATION ET L'INSTRUCTION

(1984/85)

Qualification professionnelle	
Instituteurs	1 512
Instituteurs-adjoints	5 471
Moniteurs de cadre	2 191
Moniteurs permanents	887
Moniteurs de préfecture	49
Moniteurs de village	115
T O T A L	10 225

Diplôme	
Baccalauréat	72
Probatoire	21
BE ou BEPC	5 540
CEPE ou CEPD	4 592
T O T A L	10 225

Les actions de recyclage en cours devraient permettre de redresser le niveau professionnel des enseignants, la formation continue prenant la relève d'une formation initiale insuffisante ou quasi inexistante.

b) Le deuxième degré

Le nombre d'établissements du 2ème degré est passé de 270 en 1983/84 à 268 en 1984/85 (dont 87 % relevant du secteur public).

Les salles de classe ont également diminué (de 2 003 à 1921), mais les constructions en dur ont continué à progresser, leur part dans l'ensemble a ainsi sérieusement augmenté (de 73 % à 88 %). Il reste encore 2 % de classes en banco, et 10 % d'apatams.

Avec 74 415 élèves , on constate que la régression des effectifs (-11,5 % par rapport à 1983/84) a touché toutes les classes du 2ème degré, et plus particulièrement la 6è (-15,6 %), au détriment des nouveaux inscrits, dont le nombre a chuté de 19 000 environ à 15 500.

La part des filles est ici encore plus minoritaire que dans le primaire, et n'a que faiblement évolué au fil des années, puisqu'elles ne constituent encore que le quart des élèves (25,6 % en 1984/85).

On note par contre une nette amélioration du ratio élèves/classe, les effectifs ayant diminué plus rapidement que le nombre des classes. Le nombre moyen d'élèves par classe est ainsi tombé à 39 contre 42 l'année précédente, mais les cours de 6è demeurent très encombrés, avec 42 élèves en moyenne.

Le pourcentage de redoublants à ce degré est à peine inférieur à ce qu'il est dans le primaire (33 %), il a plus que doublé en l'espace de 10 ans. Surtout, l'institution d'un concours d'entrée en 2nde, en limitant l'accès au 3ème degré, a provoqué une certaine stagnation des élèves en 3ème, où la moitié (49 %) sont des redoublants.

Des statistiques relatives au personnel enseignant dans le 2ème degré, on retient trois caractéristiques essentielles :

- Un faible taux de féminisation, avec 388 femmes sur un total de 3 319 professeurs (soit 12 % de femmes).
- Une togolisation pratiquement achevée (98 % des enseignants sont togolais), les Français en poste dans le 2ème degré n'étant plus qu'au nombre de 10.
- Comme dans le premier degré, une qualification très insuffisante : à peine plus d'un quart des enseignants des collèges possèdent un diplôme d'enseignement supérieur, 27 % ont le baccalauréat, et 47 % n'ont pu obtenir que le BEPC ou l'examen probatoire.

REPARTITION DES ENSEIGNANTS DU 2è DEGRE PAR NATIONALITE ET DIPLOME

(1984/85)

Titre universitaire	Togolais	Français	Autres	TOTAL
Docteurs et ingénieurs	4	1	-	5
Agrégés	-	-	-	-
CAPES ou maîtrise	5	2	2	9
Licence et assimilé	60	1	17	78
DUEL 2, DUES 2, CAP-CEG	764	3	6	773
DUEL 1, DUES 1, Baccalauréat	892	3	15	910
Probatoire, BE, BEPC	1 486	-	6	1 492
CEPE, CEPD et assimilé	31	-	-	31
Non déterminé	19	-	2	21
ENSEMBLE	3 261	10	48	3 319

c) Le troisième degré

Le nombre d'établissements ici n'a pas varié, on compte toujours 39 lycées et collèges assurant les cours du 3ème degré, dont 14 appartiennent au secteur privé (soit 36 %). Plusieurs classes, par contre, ont été fermées, il n'y en avait plus que 339 en 1984/85, au lieu de 370 l'année précédente.

Le 3ème degré regroupe un effectif limité de 11. 330 élèves en 1984/85, où les jeunes filles sont encore plus minoritaires que partout ailleurs (13 % de filles).

Le nombre moyen d'élèves par classe est de 33 pour l'ensemble du cycle, ce qui ne dénote aucune amélioration par rapport à 1983/84, et il est encore beaucoup trop élevé dans les cours de seconde (38 élèves par classe en moyenne).

Tout aussi préoccupante est l'importance des redoublements, qui encombrent le système autant que dans le premier degré : 37 % des élèves du 3ème degré sont des redoublants, ils n'étaient que 25 % en 1980, et 19 % en 1974.

La situation est la plus grave en classe terminale, avec 44 % de redoublants qui tentent à nouveau leur chance au baccalauréat.

En conséquence, la durée de la scolarité à l'intérieur du 3ème degré se trouve singulièrement rallongée : les élèves de terminale ont fait en moyenne 4,5 années

dans ce cycle, au lieu des 3 années nécéssaires (soit 50 % en plus). Ils sont seulement 16 % à ne pas totaliser plus de 3 années dans le cycle, 35 % ont 4 années à leur actif (c'est à dire un redoublement en 2ème, 1ère ou terminale), 34 % en ont 5 (c'est à dire deux redoublements), et 15 % en sont au moins à leur 6ème année (3 redoublements ou plus).

Le corps enseignant au 3ème degré a subi une nette régression en 1984/85, pour n'être plus que de 666 personnes, contre 761 en 1983, d'où une certaine dégradation de l'encadrement pédagogique.

Les femmes sont ici relativement plus nombreuses que dans le 2ème degré (près de 20 %), mais la part des Togolais y est moindre, quoiqu'en constante progression (87 % des enseignants du 3ème degré sont des nationaux).

Ce sont surtout les professeurs en mathématiques et sciences physiques qui font défaut, justifiant provisoirement le maintien des assistants techniques français, alors que ceux-ci sont de plus en plus appelés à former leurs homologues togolais, plutôt que de se substituer à eux.

Le tableau suivant montre que le niveau culturel des enseignants du 3ème degré est plus satisfaisant que dans le 2ème degré, même si la formation professionnelle demeure par trop théorique : 27 % des professeurs ont la maîtrise, le CAPES ou un diplôme supérieur, 61 % ont la licence, et 12 % ont un diplôme inférieur.

REPARTITION DES ENSEIGNANTS DU 3è DEGRE PAR NATIONALITE ET DIPLOME

(1984/85)

Titre universitaire	Togolais	Français	Autres	TOTAL
Docteurs et ingénieurs	16	14	12	42
Agrégés	1	1	3	5
CAPES ou maîtrise	116	5	10	131
Licence et assimilé	372	19	15	406
DUEL 2, DUES 2, CAP-CEG	21	-	3	24
DUEL 1, DUES 1, Baccalauréat	33	-	2	35
Probatoire, BE, BEPC	22	1	-	23
TOTAL	581	40	45	666

d) L'enseignement technique et la formation professionnelle

Dix ans après la réforme de 1975, qui dénonçait le caractère trop général de l'enseignement togolais, le technique est toujours le parent pauvre de l'enseignement, avec moins de 5 000 élèves (4 961 en 1984/85), soit à peine 6 % des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire général.

Encore faut-il noter l'importance du secteur privé, qui accueille 40 % des élèves, le secteur public disposant pour sa part de 2 lycées techniques et de 6 CET.

Il existe six filières de formation technique, aux effectifs inégaux, qui varient de près de 1 700 pour la filière industrielle à moins de 200 pour la filière commerciale. Au total, les sections assurant une formation administrative (comptabilité, secrétariat et gestion) demeurent prédominantes, avec environ 60 % des élèves du technique.

Le poids des filles est identique ici à ce qu'il est dans le 2ème degré (le quart des effectifs), mais la répartition ci-dessous montre la persistance de la discrimination entre les sexes dans certaines filières.

REPARTITION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PAR FILIERE EN 1984/85

FILIERE	Effectifs totaux	Dont filles
Industrie	1 670	21
Comptabilité	1 066	186
Secrétariat	960	700
Commerce	164	34
Gestion	917	126
Arts ménagers	184	184
ENSEMBLE	4 961	1 251

L'encadrement, assuré en 1984/85, par un peu plus de 300 enseignants, dont 14 % de femmes, présente un niveau culturel plus élevé que dans le 2ème degré : 25 % des professeurs ont la maîtrise, le CAPET ou un diplôme supérieur, 21 % sont du niveau de la licence, mais il en est encore 40 % qui n'ont aucun diplôme d'enseignement supérieur.

REPARTITION DES ENSEIGNANTS DU TECHNIQUE SELON LE DIPLOME (1984/85)

Titre universitaire	Effectif
Docteurs et ingénieurs	19
CAPET ou maîtrise	57
Licence ou diplôme de technicien supérieur	64
BTS - CAE	25
DEUG - DUEL et assimilé	17
Baccalauréat technique et assimilé	58
Probatoire, BE, BEPC	52
CAP, CEPT	11
ENSEMBLE	303

De son côté, la formation professionnelle est réduite à la portion congrue, avec seulement 500 élèves dont 22 % de filles, répartis dans 6 établissements qui dispensent une formation en 3 ans.

La répartition des effectifs ainsi formés en 1984/85 est la suivante :

ETABLISSEMENT	Effectifs totaux	Dont filles
Ecole nationale d'administration	153	15
Ecole des Sages-femmes d'Etat	9	9
Ecole normale des jardins d'enfants	58	58
Centre de formation agricole	100	4
Centre artisanal de Kpalimé	64	19
Institut national de formation agricole	117	5
ENSEMBLE	501	110

On voit que, en dépit de la structure de la population active, majoritairement employée dans le secteur de l'agriculture, les formations agricoles regroupent très peu d'effectifs dans l'ensemble de l'enseignement spécialisé, qu'il soit technique ou professionnel.

e) Le 4ème degré

Les 13 écoles et instituts qui composent le 4ème degré ont totalisé 4 233 étudiants en 1984/85.

Dans ce total, on ne compte plus que 16 % d'étrangers, alors qu'ils constituaient la moitié des étudiants en 1970.

Par contre, la part de l'élément féminin a fort peu progressé sur l'ensemble de la période, passant de 13 % en 1970 à 19 % en 1977, avant de retomber à 15 % en 1984 (étant à cette date toutefois légèrement supérieure à ce qu'elle est dans les lycées).

Une autre évolution, souhaitée, est le renforcement des filières scientifiques, mais les Ecoles de Lettres, de Droit et de Sciences économiques continuent à recevoir le plus gros des effectifs, ainsi que le montre la répartition suivante :

REPARTITION DES ETUDIANTS SELON L'ETABLISSEMENT EN 1984/85

ETABLISSEMENT	Ef. totaux	Togolais	S. féminin
Ecole sup. d'administration et des carrières juridiques	735	551	146
Ecole sup. des techniques éco. et de gestion	883	783	101
Ecole de médecine	289	252	51
Institut universitaire de santé	43	31	19
Ecole nationale des Assistants médicaux	15	6	4
Ecole des sciences	602	589	36
Ecole supérieure d'agronomie	181	180	5
Ecole supérieure de mécanique industrielle	149	120	-
Ecole des lettres	1 079	976	175
Institut national des sciences de l'éducation	41	37	4
C.R.A.C	-	-	-
Ecole africaine et mauricienne d'architecture et d'urbanisme	90	18	1
Village du Bénin	126	11	90
ENSEMBLE	4 233	3 554	632

Le corps enseignant au 4ème degré est le moins avancé dans la voie de la togolisation, avec 58 étrangers sur un total de 308 personnes (près de 19 % d'étrangers).

Les femmes ne constituent, quant à elles, que 14 % du personnel enseignant.

QUALIFICATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT AU 4ème DEGRE (1984/85)

QUALIFICATION	Total	Dont Togolais
Professeurs titulaires	13	8
Professeurs sans chaire	2	2
Maîtres de conférences	6	5
Maîtres-assistants	67	55
Assistants	108	89
Assistants délégués	65	52
Techniciens supérieurs	29	28
ENSEMBLE	308	250

A L'effectif des étudiants formés à l'Université du Bénin au Togo, il convient d'ajouter celui des boursiers qui poursuivent leurs études à l'étranger, le plus souvent en France (285 boursiers togolais en 1984/85), ou dans d'autres pays africains francophones comme le Sénégal (107 boursiers), ou, dans une moindre mesure, la Côte d'Ivoire (25).

D'autres pays accueillent des étudiants togolais (URSS, RFA, USA, Canada, Chine), mais les effectifs ne sont pas connus.

Le tableau 14, page suivante, reprend les principales données de l'enseignement togolais pour 1984/85. Le bilan peut se résumer en quelques points :

- Un niveau de scolarisation en forte baisse depuis 1981, mais qui demeure élevé, comparativement à la majorité des pays de la région (Estimation UNESCO : taux brut = 97 %, et taux net = 67 %).

- Une très grande inégalité dans la scolarisation des filles et des garçons, d'autant plus accentuée que le niveau d'études est plus élevé : de 39 % dans le

Tableau 14 : BILAN STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN 1984/85

	1er DEGRE	2è DEGRE	3è DEGRE	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	FORMATION PROFESSIONNELLE	4è DEGRE
INFRASTRUCTURES						
Nbre d'établissements	2 329 écoles	268 collèges	39 lycées	2 lycées + 5 CET	6 écoles	13 écoles et instituts
dont % secteur public	80,2 %	87,3 %	64,1 %			100 %
Nbre de salles de classes	10 326	1 921	339	.....	.....	.....
ELEVES						
Effectif total	454 209	74 415	11 330	4 961	501	4 233
dont % filles	38,6 %	25,6 %	13,0 %	25,2 %	22,0 %	14,9 %
dont % redoublants	36,7 %	33,2 %	37,2 %	.....	.....	.....
Effectif moyen/classe	43	39	33	.....	.....	.....
PERSONNEL ENSEIGNANT						
Effectif total	10 225	3 319	666	303	.....	308
dont % Togolais	100 %	98,3 %	87,2 %	.....	.....	81,2 %
dont % femmes	20,3 %	11,7 %	19,7 %	14,2 %	.....	14,3 %

primaire, le pourcentage de filles tombe ainsi à 14 ou 15 % dans les lycées et à l'Université.

- Également, un inégal développement de la scolarisation selon les régions, le taux de scolarisation variant de 25 % dans la région des Savanes, au nord, à pratiquement 60 % pour les deux régions du sud-Togo (estimations officielles togolaises).

- Un déséquilibre très important entre les formations générales d'une part, et techniques et professionnelles d'autre part : les élèves qui suivent un enseignement spécialisé ne représentent que 6 % de l'effectif scolarisé dans le secondaire général.

- Une inadaptation des filières existantes par rapport aux besoins de développement économique du pays : sur-représentation des sections littéraires et administratives, au détriment des formations scientifiques et techniques.

- Une sous-qualification du personnel enseignant à la base de l'édifice, avec des maîtres dans le premier degré qui sont souvent sans formation initiale, et dont le bagage intellectuel est limité.

- Des conditions de fonctionnement difficiles, dûes à la surcharge des classes, malgré l'amélioration notable du ratio élèves/classe provoquée par la chute des effectifs.

- Une très forte proportion de redoublants, égale ou supérieure au tiers des effectifs, selon le degré d'enseignement.

Ce dernier point illustre la faiblesse des rendements du système éducatif togolais, dont l'analyse doit être approfondie.

IV - LE RENDEMENT DU SYSTEME EDUCATIF

On considère ici plusieurs indicateurs rendant compte du rendement dans les différents degrés :

- Les taux de transition : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon expriment le pourcentage d'élèves d'une classe une année donnée qui, l'année suivante, sont promus dans la classe supérieure, redoublent leur classe, ou abandonnent leurs études.

- Les résultats des examens.
- La survie scolaire, c'est à dire les proportions des admis dans la classe initiale d'un cycle qui atteignent successivement les divers cours du cycle.

a) Le 1er degré (annexe 8)

Deux faits doivent être soulignés : sur une longue période, un très mauvais rendement du 1er degré, avec des taux de promotion faibles et des taux de redoublement élevés, et une situation qui s'est encore détériorée récemment.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer deux séries de moyennes, l'une portant sur les quatre dernières années connues, et l'autre, sur les dix années précédentes :

Moyenne des taux de promotion, redoublement et abandon selon la classe

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
1°- De 1970 à 1979						
Taux de promotion	52	68	64	73	66	43
Taux de redoublement	41	29	31	24	30	43
Taux d'abandon	7	3	5	3	4	14
2°- De 1980 à 1983						
Taux de promotion	50	60	51	60	54	33
Taux de redoublement	39	32	36	28	31	41
Taux d'abandon	11	8	13	12	15	26

On remarque que la dégradation du rendement se traduit par la chute des taux de promotion, et l'augmentation concomitante des taux d'abandon, les taux de redoublement étant stabilisés à un haut niveau.

Si l'on excepte le CM2, on voit que, depuis 1980, sur 10 enfants d'une classe quelconque, 5 ou 6 accèdent au cours supérieur l'année suivante, 3 ou 4 sont amenés à redoubler leur classe, et 1 abandonne l'école, pendant ou à la fin de l'année scolaire.

Traditionnellement, la première année de scolarité apparaît comme un cap difficile à franchir pour les enfants, le fait qu'ils se trouvent confrontés soudain à une langue d'enseignement qui leur est le plus souvent étrangère y est sans doute pour beaucoup.

Mais ce qui est nouveau est que les taux relatifs aux classes de CE1 et CM1 se sont alignés sur ceux du CP1, presque aussi faibles pour la promotion, et même plus importants pour les abandons.

Au terme du cycle primaire, les possibilités d'accueil limitées dans le 2ème degré ont contraint de tout temps une bonne partie des élèves à redoubler leur CM2. Mais ils sont maintenant beaucoup plus nombreux chaque année à quitter l'école à ce niveau (plus d'un quart des élèves contre 14 % en moyenne pendant les années 1970).

Le taux de promotion à partir du CM2 (pourcentage d'élèves qui entrent en 6ème l'année suivante) a évolué entre 25 % et 40 % au début de la décennie 1970, puis, grâce à l'ouverture de nouveaux établissements, ce taux a fortement progressé jusqu'en 1979, avec des valeurs comprises entre 50 % et 60 %. Or, depuis 1980, ce n'est plus que le tiers des élèves de CM2 qui accède au secondaire l'annee suivante.

L'analyse du rendement, menée pour chacun des sexes, montre que les filles rencontrent davantage de difficultés dans leurs études, qu'elles sont relativement moins souvent promues dans la classe supérieure, et davantage amenées à redoubler ou quitter prématurément le cursus scolaire.

L'application des taux de rendement observés à une cohorte initiale de 1 000 élèves inscrits en 1ère année, permet de reconstituer la survie théorique (1) dans le système :

Survie pour 1 000 entrants au CP1

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	6è
Selon les taux moyens de 1970 à 1979	1000	881	844	782	752	712	540
Selon les taux moyens de 1980 à 1983	1000	821	726	579	484	379	213

(1) Les calculs ont été effectués en appliquant la méthode dite de "survie de cohorte avec un nombre indéterminé de redoublements". La survie est théorique car, pour le calcul de la survie réélle d'une cohorte recrutée en 1970 par exemple, on utiliserait les taux du CP1 en 1970, du CP1 (pour les redoublants) et du CP2 (pour les promus) en 1971, et ainsi de suite, plutôt que les taux moyens.

Dans les conditions qui ont prévalu pendant la décennie 1970, on établit ainsi que 71 % des élèves inscrits au CP1 pouvaient accomplir le cycle primaire complet, et que 54 % finissaient par accéder à la 1ère année de l'enseignement secondaire, le plus souvent après plusieurs redoublements.

En appliquant la moyenne des taux observés de 1980 à 1983 (et si ces taux devaient se maintenir), on ne trouve plus que 38 % d'une cohorte atteignant la fin du cycle primaire, et 21 % accédant à l'enseignement secondaire.

Les abandons, élevés dès la première année, font que plus d'un quart (27 %) des effectifs ici n'atteignent pas même la 3ème année primaire.

L'importance des abandons en cours de scolarité primaire explique, conjointement avec le recul des inscriptions initiales, la chute des effectifs dans le 1er degré depuis 1981, encore faudrait-il déterminer les causes de ces abandons.

Si on considère maintenant l'évolution des résultats au Certificat d'études du 1er degré, on constate également une dégradation certaine de la situation, par rapport à la fin de la décennie 1970 : la moitié alors des élèves présentés obtenaient le C.E.P.D, ils n'étaient plus que le tiers en 1984, et le nombre d'admis à cette date était inférieur à ce qu'il était en 1976 :

EVOLUTION DES RESULTATS A L'EXAMEN DU 1er DEGRE (C.E.P.D)

Année	Présentés	Admis	Pourcentage
1975	32 486	13 862	42,7
1976	39 455	19 132	48,5
1977	43 011	22 312	51,9
1978	43 332	23 017	53,1
1979	50 564	25 619	50,7
1980	55 343	18 340	33,1
1981	.....	.....	.....
1982	58 816	24 082	40,9
1983	55 533	22 430	40,4
1984	53 093	17 490	32,9
1985	47 782	16 530	36,8

b) Les 2ème et 3ème degrés (annexe 9)

Le rendement interne de chacun des cycles du secondaire était moins mauvais que celui du primaire dans les années 1970, avec des taux de promotion souvent supérieurs à 70 %, atteignant et dépassant parfois 80 %, et des taux de redoublement encore importants, inférieurs cependant à ceux du primaire.

Mais là aussi la situation s'est détériorée, au point que la moyenne des taux de promotion depuis 1980 est, au plus, égale à 60 %, et que celle des abandons pour chaque classe (à l'exception de la 3ème), tourne autour de 20 %, alors que les taux de redoublement sont particulièrement forts en 3ème, 1ère et terminale (de 40 à 48 %).

Moyenne des taux de promotion, redoublement et abandon selon la classe

	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Term.
1° - De 1970 à 1979							
Taux de promotion	72	77	73	37	71	54	
Taux de redoublement	20	18	20	35	16	29	30
Taux d'abandon	8	5	7	28	13	17	
2° - De 1980 à 1983							
Taux de promotion	57	59	46	12	60	37	
Taux de redoublement	23	22	31	45	22	40	48
Taux d'abandon	20	19	23	43	18	23	

La 3ème, qui clôt le 2ème degré, présente les plus mauvaises caractéristiques de rendement (taux de promotion faible, taux de redoublement et d'abandon pareillement élevés), ce qui illustre l'aspect sélectif de l'accès au 3ème degré, sélectivité accrue avec l'institution d'un concours d'entrée en 2ème, en 1981.

De même, la 1ère constitue un barrage difficile à franchir, et plus encore depuis le rétablissement de l'examen probatoire, qui contraint une bonne partie des élèves à redoubler.

L'importance des redoublements en terminale tient également aux nombreux échecs au baccalauréat.

La reconstitution des carrières scolaires théoriques (pour 1 000 élèves inscrits initialement en 6ème), sur la base des taux moyens observés, confirme la très

nette dégradation du rendement au cours des dernières années :

Survie pour 1 000 entrants en 6ème

	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Ter.
Selon les taux moyens de 1970 à 1979	1000	900	845	770	440	374	286
Selon les taux moyens de 1980 à 1983	1000	741	560	374	81	63	37

On voit que, selon les taux moyens de la décennie 1970, 44 % des élèves inscrits en 6ème accèdent au 3ème degré, et que près de 30 % parviennent en terminale.

Avec les taux de la période 1980-1983, 8 % seulement des élèves de 6ème peuvent espérer accéder au 3ème degré, et 4 % à la terminale.

Un quart des élèves, parmi ceux durement sélectionnés pour l'entrée en 6ème, ne parvient pas même à la 5ème.

Comme dans le primaire, la même proportion d'élèves inscrits dans la première année du 2ème degré atteint la fin du cycle (près de 38 %, mais sur 4 années au lieu de 6). Ils sont relativement plus nombreux ceux qui, parvenus en première année du 3ème degré (la seconde), vont jusqu'au terme de celui-ci (45 %), qui ne comprend, il est vrai, que 3 années.

En conjuguant les résultats de nos reconstitutions théoriques, relatives au primaire et au secondaire, on établit que, selon les taux moyens de la décennie 1970, 16 % des enfants inscrits au CP1 pouvaient parcourir les deux cycles complets d'études jusqu'à la terminale.

Avec les taux moyens calculés sur les dernières années, moins d'un enfant sur 100 (0,8 %) pourrait atteindre la dernière classe du secondaire.

De son côté, l'évolution des résultats aux examens de l'enseignement secondaire général n'est guère positive sur une longue durée, elle indique :

- Pour le B.E.P.C : une grande irrégularité dans le nombre des admis, et donc dans le taux de réussite, alors que le nombre des candidats présentés a augmenté jusqu'en 1982, ne cessant, par la suite, de régresser.

Mais la tendance qui se dégage est celle d'un recul du pourcentage d'admis au début des années 1980 (où il était inférieur à 20 %, tombant même à 11 % en 1982).

On peut compléter le tableau suivant par les chiffres cités dans le quotidien

"La Nouvelle Marche" (du 9/9/1986), qui fait état de 7 864 admis sur un total de 17 687 candidats en 1986, soit un taux de réussite de 44,4 %, très bon score par rapport aux résultats des années précédentes.

- Pour le baccalauréat (2nde partie) : le nombre des candidats est également en diminution constante depuis 1983 ; Quant au taux de réussite, il s'est fortement dégradé de 1975 (57 %) à 1982 où il n'atteignait pas même 10 %, avant de remonter à environ 20 %, puis 30 % en 1986 (même source que pour le B.E.P.C en 1986 : le journal fournit un résultat de 1 648 admis au baccalauréat sur un total de 5 402 candidats).

EVOLUTION DES RESULTATS AU B.E.P.C ET AU BACCALAUREAT

	B.E.P.C			BACCALAUREAT		
Année	Présentés	Admis	%	Présentés	Admis	%
1975	8 290	3 548	42,8	1 406	804	57,2
1976	9 625	1 301	13,5	1 820	749	41,9
1977	13 568	5 778	42,6	2 031	848	41,8
1978	17 232	4 176	24,2	2 514	711	28,2
1979	23 063	5 888	25,6	4 452	1 058	23,8
1980	.....	.....	.....	5 966	1 409	23.6
1981	29 979	4 862	16,2	7 985	1 252	15,7
1982	30 892	3 294	10,7	8 807	850	9,7
1983	28 631	5 239	18,3	6 708	1 121	16,7
1984	21 516	3 889	18,1	5 686	1 233	21,7

En définitive, l'étude des rendements fait apparaître une caractéristique essentielle du système éducatif togolais qui est son élitisme, en dépit de la démocratisation continue de l'enseignement jusqu'en 1980 : davantage d'enfants accédaient à l'école d'année en année, mais seule une minorité parvenait au terme des études, avec un diplôme en poche.

Depuis, parallèlement à la régression des admissions à la base du système, on observe un renforcement de la sélectivité interne, qui se traduit par un plus grand nombre d'abandons prématurés en cours de cycle.

Or ,les incidences économiques d'un faible rendement scolaire sont énormes.

On peut déplorer que les enfants qui quittent l'école après un ou deux ans seulement de scolarité primaire risquent fort d'oublier le peu qu'ils ont appris et que les sommes dépensées pour eux l'aient été en pure perte.

Mais encore, par l'effet des redoublements, les coûts d'éducation sont-ils démultipliés pour ceux-là mêmes qui parviennent au terme d'un cycle : ainsi établit-on que si les taux de transition observés entre 1980 et 1983 devaient se maintenir, la minorité d'enfants qui parviendrait au CM2 (38 % selon nos calculs) mettrait en moyenne 7,5 ans pour atteindre cette classe, au lieu des 5 années nécéssaires pour un parcours sans redoublement. C'est dire que chaque élève qui entre effectivement au CM2 dépasse de 50 % le temps strictement suffisant pour y parvenir, son coût de formation est accru d'autant.

On arrive à des conclusions plus impressionnantes encore en prenant en compte le total des années investies (y compris pour ceux qui abandonnent l'école en cours de route), en relation avec le nombre d'élèves qui achèvent le cycle. On aboutit ainsi au rapport input/output, qui est un indicateur classiquement employé pour mesurer le rendement interne, et donc l'efficacité d'un système scolaire.

Les étapes de calcul sont les suivantes :

- On rapporte le nombre total d'années de scolarisation accomplies par 1 000 élèves d'une cohorte au nombre de "sortants" du CM2.

Dans un système sans abandon prématuré ni redoublement, les 1 000 élèves parviennent au CM2, et ils mettent chacun 6 années pour quitter le cycle. On a donc : nombre de places (ou d'années/élève pour chaque élève arrivant au bout du cycle)= (6 X 1 000) / 1 000 = 6

- La comparaison du résultat obtenu à la durée prescrite des études (6 ans pour le primaire) fournit le rapport input/output. Il est de 6/6 = 1 dans le cas d'une efficacité optimale du système scolaire.

En appliquant cette démarche au données relatives au Togo pour la période 1980/83 (c'est à dire en faisant progresser 1 000 élèves entrant au CP1 selon les taux moyens de promotion, de redoublement et d'abandon), on voit qu'il faut compter 6 115 années pour les 379 élèves qui quittent le CM2, soit 16,1 années par sortant au lieu des 6 années suffisantes.

Le rapport input/output est ici de 2,7 (16,1/6), signe d'une très médiocre

efficacité du système, c'est à dire d'un rendement faible (nombre d'élèves arrivant au terme des études primaires), pour une durée, et donc un coût de formation, élevés.

Même si l'augmentation des taux de redoublement et d'abandon au cours des dernières années répond au souci de hausser le niveau des études, la déperdition atteint une ampleur qui rend compte d'un très grave dysfonctionnement du système scolaire togolais. Les autorités en sont conscientes, comme l'attestent les efforts déployés dans le domaine aujourd'hui privilégié de la formation continue des enseignants. Mais ces derniers ne sont pas seuls en cause, et on voit se déployer, dans le même temps, une politique éducative axée sur l'adaptation de l'enseignement aux réalités du pays, et sur une revalorisation du français, langue d'enseignement.

V - LE CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

V. 1 - L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT

Une dimension importante de la réforme scolaire de 1975 consiste en l'introduction progressive des langues nationales à l'école, selon des modalités précédemment décrites. Cette option n'est pas remise en cause, mais les difficultés d'application, nombreuses, n'ont pas permis le respect du calendrier fixé : à la rentrée 1986, l'enseignement de l'éwé et du kabyè devait se poursuivre par une généralisation ne concernant encore que les seuls cours préparatoires.

Par ailleurs, de nouveaux programmes ont été élaborés, ou sont en cours de préparation, pour les écoles primaires, les collèges et les lycées, ainsi que les établissements techniques. L'accent est mis sur l'aspect concret du contenu des études, en vue d'une meilleure adéquation entre l'école et le milieu.

Dans cette optique, l'initiation scientifique et technique doit démarrer dès le premier degré : des manuels d'éducation scientifique ont été ainsi conçus pour les écoles primaires (Manuel d'éducation pour la santé à l'école, Manuel scolaire d'éducation agricole), dont les contenus font en principe l'objet d'une application concrète.

Dans les établissements d'enseignement général, qui s'équipent en laboratoires de sciences physiques et naturelles, un vif encouragement est donné à l'intégration d'activités productives, tandis que les enseignements technique et supérieur sont orientés vers une plus grande professionnalisation.

Fondamentalement, la nouvelle stratégie éducative vise à cette professionnalisation de l'enseignement, en réponse aux besoins de l'économie nationale. L'objectif est que la formation dispensée dans les établissements scolaires et universitaires offre aux jeunes la possibilité d'acquérir un savoir-faire qui débouche sur un métier. La création récente du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle confirme la volonté politique du Gouvernement de développer quantitativement et qualitativement ce secteur.

Mais la formation générale n'est pas négligée pour autant, et en particulier, l'adaptation de l'enseignement du français aux besoins togolais est une préoccupation majeure des autorités.

V . 2 - LE FRANCAIS DANS L'ENSEIGNEMENT

Les mêmes causes évoquées pour expliquer la détérioration générale de l'enseignement valent pour rendre compte d'une baisse du niveau linguistique des élèves, unanimement reconnue : surcharge des classes, incompétence des enseignants maîtrisant mal le français, etc...

A cela, il faudrait ajouter des causes pédagogiques spécifiques, telles que l'inadaptation des méthodes d'enseignement du français, ou encore des conditions politico-linguistiques peu propices à l'utilisation de cette langue hors du contexte scolaire.

La politique prônée de retour à l'authenticité, de réhabilitation des valeurs culturelles africaines, a pu un temps être interprétée de façon restrictive par rapport au français, et produire une certaine démobilisation quant à son apprentissage. Face au constat de réélle faiblesse des élèves en français, qui ne manque pas d'influer sur le niveau général des études, des mesures sont aujourd'hui adoptées pour renforcer l'enseignement de cette langue. Avant de voir ce qu'elles sont, un rapide historique s'avère nécéssaire pour situer l'évolution de l'enseignement du français au Togo.

a) Le français à l'école primaire

Il convient ici de rappeler la situation linguistique des élèves à leur arrivée à l'école, telle qu'elle continue de prévaloir : des enfants monolingues ou bilingues, soudain confrontés à une langue d'enseignement qui leur est étrangère. Dès lors pour eux, deux univers vont coexister : celui de l'école qui se vit en français, et celui des activités extra-scolaires (familiales, amicales...), où l'usage de la langue maternelle ou locale est le plus courant. Ce manque de réemploi du français, en dehors du cadre scolaire, constitue l'une des causes principales de l'échec des enfants en français.

Mais les méthodes pédagogiques peuvent être incriminées aussi, qui ont évolué en fonction des différents objectifs assignés au français, comme instrument d'acquisition des connaissances, ou comme moyen de communication. Dans cette évolution de l'enseignement du français, trois étapes peuvent être distinguées : avant la réforme de 1975, la réforme elle-même et la période actuelle (1).

. AVANT LA REFORME DE 1975

Jusqu'aux premières années de l'indépendance, l'enseignement du français dans les petites classes s'est basé sur deux manuels :"Le nouveau cours de langage pour les débutants des écoles africaines", et le "Mamadou et Bineta" de DAVESNE, utilisés dans la quasi totalité des colonies françaises d'Afrique.

Les principes essentiels de l'enseignement du français étaient alors les suivants :

- L'adaptation au milieu : leçons motivées par des objets, des situations familières de la vie des enfants.

- L'imitation : reproduction du modèle du maître, considéré comme un exemple en lecture et en langage.

- La répétition, afin de créer des automatismes en lecture et en expression orale.

- La synthèse : des éléments isolés (les mots pour le langage, les lettres, les syllabes et les mots pour l'écriture) constituent le point de départ d'un processus qui mène à la lecture ou à l'expression d'ensembles plus complexes, par association.

(1) Ces trois étapes sont décrites en détail dans "Le français en question", ACCT/CIAVER, 1984 (communication de M. A. AGBOBLY)

- L'association de l'oral et de l'écrit : ce qui est exprimé est écrit dès que cela est possible, ce qui est écrit est lu.

- L'étanchéité linguistique : pour éviter les interférences linguistiques du fait du bilinguisme, la seule langue autorisée à l'école, y compris pendant les récréations, est le français.

Cette méthode synthétique d'enseignement du français s'est avérée efficace dans la mesure où, après deux années de cours préparatoires, la majorité des enfants dominait les mécanismes de la lecture, et pouvait exprimer les réalités familières du milieu.

Mais la méthode n'avait pas que des avantages, et on pouvait lui reprocher de former des élèves s'intéressant plus aux mécanismes de la lecture qu'à sa compréhension, et qui tendaient à reproduire intégralement le modèle de l'écrit dans l'expression orale. A ces inconvénients, sont venus s'ajouter des idées nouvelles en psychologie, en linguistique et en pédagogie, qui ont conduit à la réforme de 1975.

. LA REFORME DE 1975

Elle a mis l'accent sur la formation générale de l'individu. L'enfant doit partir d'une réalité globale dont il est amené à distinguer les parties pour reconstituer l'ensemble observé.

Par ailleurs, le français est perçu ici comme un moyen de communication, et non plus seulement comme un instrument de connaissance.

Ces deux conceptions ont entraîné un bouleversement dans l'enseignement du français : des enseignants togolais ont adapté à leurs propres besoins la méthode C.L.A.D conçue à Dakar, et produit une série de manuels."Mon 1er livre de lecture", "Mon 2ème livre de lecture", etc, remplaçant les manuels jusque là importés de France.

Les principes qui régissent la méthode peuvent être énoncés ainsi :

- La globalité : la langue est enseignée sans cloison étanche entre les disciplines (expression orale, lecture, grammaire, orthographe, conjugaison...). Une méthode analytique est utilisée en lecture et en langage : on part de la phrase vers l'étude des mots, et des mots vers l'acquisition des syllabes et des lettres.

- La motivation : on fait appel à des images, ou à des mises en scène, pour déclencher l'expression.

- La priorité de l'oralité : ce principe signifie qu'il faut faire parler l'enfant avant de le faire lire et écrire dans la langue d'enseignement. Il s'est traduit dans les faits par un décalage de 3 mois entre la lecture et le langage oral. Mais il a été compris aussi comme la nécéssité de privilégier l'expression orale au détriment de l'expression écrite.

- La structuration : en langage, la méthode utilise les exercices structuraux de répétition et de substitution . En lecture, il s'agit d'exercices d'analyse et de synthèse qui permettent l'acquisition des mécanismes (découpage et reconstitution de la phrase et du mot).

- La communication: la méthode repose sur le dialogue, échange entre le maître et les élèves, entre les élèves eux-mêmes.

Comme d'autres méthodes "modernes" d'enseignement rencontrées dans d'autres pays africains (méthode C.L.A.D au Sénégal, mais aussi télévision scolaire au Niger et en Côte-d'Ivoire), la méthode togolaise pour l'enseignement du français a été remise en cause, au vu de résultats jugés médiocres : mécanismes de lecture non fixés à la fin du CM2, faiblesse des élèves à l'écrit, et même, bagage linguistique insuffisant pour s'exprimer personnellement en dépit de la priorité accordée à l'expression orale.

En fait, la méthode "à point de départ global" n'est pas récusée dans son principe, mais dans ses modalités d'application, parce qu'elles n'ont pas suffisamment pris en compte les réalités particulières du milieu.

. L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

Compte tenu de l'expérience, une nouvelle conception de l'enseignement du français se fait jour, qui s'ordonne autour des points suivants :

- Le français doit être avant tout un élément efficace de la formation et de la culture.

- Les enfants n'étant pas à l'origine locuteurs du français, la priorité est donnée à l'apprentissage de la langue avant la satisfaction du besoin de communication.

- Il faut assurer un équilibre entre l'oral et l'écrit, ce dernier ayant un rôle important à jouer dans la société africaine, pour fixer les langues, les traditions, etc...

- Il faut également recourir à un matériel naturel proche de l'enfant, plutôt

qu'à un matériel sophistiqué difficilement accessible, et peu adapté aux conditions de fonctionnement des écoles.

- La méthode d'enseignement doit être simple, pour être appliquée avec efficacité par un personnel enseignant au niveau culturel et pédagogique hétéroclite.

En fonction de ces différents points, une nouvelle méthode du langage a été élaborée, dont les principes peuvent se résumer ainsi :

- L'adaptation : la vie familière est découpée en centres d'intérêt.
- La motivation : on recommande de partir de l'observation du milieu plutôt que d'une image, afin de favoriser l'expression.
- Une démarche synthétique : on part de l'étude du vocabulaire pour déboucher sur la construction de phrases orales et écrites.
- Un apprentissage systématique : le maître imprègne l'élève de son modèle linguistique, qui sera acquis par l'imitation et par la répétition.
- Equilibre de l'oral et de l'écrit : tout mot, toute phrase exprimée oralement sont transcrits par des exercices de copie et de réemploi.
- Dialogue : il ne consiste plus ici qu'en des questions posées soit par le maître, soit par les élèves, pour contrôler les acquisitions, donner des ordres ou s'informer.
- Interdisciplinarité : l'enseignement du langage est associé à l'étude de la grammaire implicite, de la lecture, de l'orthographe, de la conjugaison.

Cette méthode, qualifiée de "directe", se rapproche par bien des aspects des méthodes traditionnelles d'enseignement du français, tout en intégrant des acquis plus récents liés aux recherches du Centre de Linguistique appliquée de Dakar (C.L.A.D).

Dans cette optique, un manuel de langage pour les enseignants a été réalisé pour être expérimenté dans les classes des cours préparatoires en 1984. De nouveaux aménagements seront apportés, au vu des résultats de l'expérimentation.

Quant à la série conçue pour les élèves dans le cadre de la réforme de 1975, elle doit être révisée dans le sens d'un renforcement des mécanismes de la lecture.

La recherche de nouvelles méthodes d'enseignement du français, mieux adaptées à la situation linguistique du pays, témoigne d'un souci constant des

autorités. Il est clair maintenant que la réhabilitation des langues nationales ne se fait en aucun cas au détriment du français, qui polarise au contraire tous les efforts du Ministre de l'Education nationale. Celui-ci mène une campagne vigoureuse contre la baisse des niveaux scolaires, qu'il impute précisément à la non-maîtrise de la langue française : aussi sa politique de revalorisation de l'enseignement passe-t-elle par un renforcement du français à tous les niveaux, l'accent étant mis à l'école primaire sur la lecture (1).

b) Le français dans le secondaire

Comme dans le primaire, l'enseignement du français dans les collèges et lycées a connu plusieurs étapes :

- Pendant la période coloniale, les programmes français de la métropole étaient appliqués.

- Dans les premières années de l'indépendance, les programmes de France ont continué à être appliqués, alors que se manifestait une demande de la part des professeurs et des élèves pour un enseignement de la littérature africaine.

C'est à cette époque que se situe la création de l'Association des Professeurs de Français du Togo (A.P.F.T), dans le double but d'aider les enseignants dans l'exercice de leur fonction, et d'adapter l'enseignement du français aux réalités togolaises.

- A partir de 1972, une commission nationale, comprenant les membres du Bureau de l'A.P.F.T et des professeurs de lycées, a été chargée de mettre en place une réforme du français, conforme aux options suivantes :

. Introduire la littérature négro-africaine, à parité avec la littérature française.

. Utiliser une méthode historico-thématique, afin d'enraciner les littératures dans leur contexte de civilisation.

. Favoriser le perfectionnement linguistique des élèves à l'écrit et à l'oral, littéraire et non littéraire, par l'étude de textes documentaires et la comparaison de textes de niveaux différents.

---

(1) La lecture, considérée "comme la mère nourricière des autres disciplines, et sans laquelle l'horizon de connaissances de chaque élève est dangereusement limité" (déclaration du Ministre AGBETIAFA lors de la rentrée de 1986).

. Employer des techniques de travail qui développent les qualités de synthèse et d'analyse, plus que de simple mémorisation : exposés, débats, recherches personnelles ou en groupes, lectures d'oeuvres complètes dès la seconde, perspectives interdisciplinaires.

De nouveaux programmes ont été établis suivant ces directives, mais malgré tous les efforts d'adaptation, on estime aujourd'hui que les connaissances linguistiques des collégiens et des lycéens n'ont cessé de se dégrader. Aux causes déjà citées (classes pléthoriques, formation pédagogique superficielle des enseignants), on peut en ajouter d'autres : les professeurs livrés à eux-mêmes, les moyens insuffisants de l'Association des Professeurs de Français, le manque de bibliothèques, la pénurie des manuels, et d'une façon générale, la pauvreté de l'environnement culturel.

Tout ceci a concouru à produire des élèves qui s'expriment dans un français approximatif et gauche, souvent incorrect, et ne pratiquant guère la lecture, en dehors des quelques pages qui leur sont procurées chaque année.

Cette chute de niveau, qui réflète celle constatée dès le primaire, se répercute jusqu'à l'Université, où les professeurs se plaignent de n'être pas compris, de lire et d'entendre une langue d'une désolante indigence, et truffée de barbarismes.

Devant ce constat d'échec, le Ministère de l'Education nationale a été amené à prendre des mesures énergiques. Le perfectionnement linguistique des élèves, négligé dans les faits au 3ème degré, est devenu un objectif privilégié : il est désormais prévu un enseignement systématique de la langue, à partir des oeuvres littéraires au programme (morceaux choisis et textes intégraux des littératures française et africaine), et des productions écrites et orales des élèves.

Des instructions officielles ont été données en ce sens, qui ont fait l'objet d'un document d'une cinquantaine de pages, émanant des deux ministères chargés de l'enseignement :

"MENRS - METFP : "Instructions officielles et programmes pour l'enseignement de la langue dans les classes du 3ème degré".

On peut y lire notamment, page 4 :

> "L'étude de la langue s'effectuera lors de tous les exercices traditionnels sous forme de renforcement et fera, de plus, l'objet de leçons systématiques. Les disciplines suivantes seront abordées : la lecture,

l'élocution et la récitation, l'orthographe avec des dictées et des questions, le vocabulaire, la conjugaison et la grammaire, la construction de phrases, la préparation à la composition française et la composition française, l'explication et le commentaire de textes".

L'horaire hebdomadaire des cours est aménagé en conséquence, comme suit :

- Classe de seconde : 2 heures consacrées à la langue, et 3 heures dévolues à la littérature.
- Classe de 1ère : 1 heure pour la langue, 4 heures pour la littérature.
- Classe de terminale : le professeur fait un enseignement de langue quand l'occasion se présente.

Une mesure spectaculaire illustre la nouvelle orientation, qui est l'introduction d'une épreuve de dictée et questions pour l'évaluation des connaissances au 3ème degré (1). Limitée pour l'instant à l'examen probatoire, il n'est pas exclu qu'elle s'étende au delà, comme l'a affirmé le Ministre de l'Education nationale, lors d'une rencontre ouverte avec des élèves et enseignants (propos recueillis dans "La Nouvelle Marche", en date du 9/9/1986) :

> "...Nous attendons d'évaluer les résultats au bac I d'abord. Si ça ne va pas, si vous continuez à faire des fautes, nous irons jusqu'au bac II. Nous dépasserons même le bac II pour aller à l'université. Vous allez voir un candidat étudiant qui passe la licence en histoire et géographie, en anglais ou en allemand, passer une épreuve de dictée et questions.
>
> Nous sommes prêts à aller jusqu'au bout, dans votre intérêt, parce que nous n'allons pas laisser en partant des gens qui font des fautes à tous les mots."

De tels propos, de nature à frapper les esprits, confirment la détermination dont font preuve les autorités dans leur volonté de remédier à la dégradation des connaissances en français, et d'y apporter des réponses concrètes, d'un bout à l'autre du cursus scolaire et universitaire.

---

(1) Voir en annexe 10 la circulaire portant sur l'introduction de la dictée dans les épreuves d'évaluation

CONCLUSION

On a vu que la démocratisation trop rapide de l'enseignement togolais a eu pour effet une baisse du niveau culturel et linguistique du contenu des études, dénoncée par tous.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui une volonté politique de redresser une situation de l'enseignement qui ne cessait de se dégrader, volonté qui se concrétise par une nouvelle stratégie axée sur trois directions :

- Adaptation de l'enseignement, dans le sens d'une plus grande professionnalisation pour répondre aux besoins de l'économie (avec notamment le développement des filières techniques dans le secondaire et le supérieur).
- Perfectionnement professionnel des enseignants en activité au moyen de la formation continue.
- Renforcement de l'enseignement du français, à tous les degrés, du 1er au 3ème.

Le souci de mettre fin à la baisse des niveaux scolaires se manifeste aussi par une plus grande sévérité (ou un moindre laxisme) dans la sanction des études

Ces options se sont avérées d'autant plus nécéssaires que la population montre une certaine désaffection à l'encontre de l'école togolaise, dans la mesure où celle-ci ne débouche plus forcément sur la promotion sociale (1).

Sans doute la régression des effectifs scolarisés est-elle temporaire (2), mais elle a été suffisamment forte pour entraîner une chute substantielle des taux de scolarisation (ce qui n'empêche pas que le Togo demeure l'un des pays les pl scolarisés en Afrique de l'Ouest).

Le recul dans le développement quantitatif de l'enseignement aura au moins été mis à profit pour la recherche d'une amélioration qualitative du système éducatif.

Encore faut-il que les efforts gouvernementaux dans ce domaine soient mair tenus : que notamment les enseignants ne se retrouvent pas livrés à eux-même

---

(1) M.F LANGE : "Contribution à l'étude du système scolaire togolais - Première approche du phénomène de descolarisation", Centre ORSTOM, Lomé, 1984, 92 p.

(2) Les dernières statistiques de l'UNESCO montrent la remontée des effectifs en 1985/86 (462 900 élèves dans le 1er degré, 79 900 dans le 2ème, 11 800 dans le 3ème), qui ne rejoignent pas, toutefois, le sommet atteint en 1980.

après leur stage de recyclage, mais qu'ils soient au contraire solidement soutenus par un personnel d'encadrement (conseillers pédagogiques, inspecteurs) en nombre suffisant.

Il ne faudrait pas non plus que les élèves fassent les frais de méthodes pédagogiques en perpétuel changement, imposées sans expérimentation préalable, et qui jettent un doute démobilisateur dans l'esprit des enseignants.

Le rôle de la D.I.F.O.P dans la rénovation de l'enseignement est déterminant, il exige que d'importants moyens, matériels et humains, soient mis à sa disposition. Les interventions de la coopération française (1) seront décisives pour aiderla D.I.F.O.P à mettre en place les structures d'animation pédagogique, et lui fournir le matériel didactique, les ouvrages, la documentation qui font cruellement défaut.

S'agissant de contribuer au redressement du français au Togo, l'aide française ne saurait toutefois se limiter aux actions de formation des formateurs. Parallèlement au renforcement du français dans les écoles, les collèges et les lycées, il importe que soit enrichi l'environnement linguistique et culturel, par exemple par l'installation de bibliothèques dotées en livres et revues adaptés aux goûts et aux motivations de la jeunesse (2).

---

(1) Sur un peu plus de 4 000 Français vivant au Togo, 185 sont des assistants techniques, parmi lesquels on compte 130 enseignants.

(2) Il convient de noter, parmi les conventions franco-togolaises, l'appui à la bibliothèque de l'université pour 25 millions de francs CFA.

ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE

Par population francophone du Togo, on entend l'ensemble des personnes vivant dans le pays qui comprennent le français, et qui sont capables d'utiliser cette langue, au moins dans certaines circonstances de communication, même si elles n'en font pas un usage quotidien.

En l'absence de statistiques faisant état de la diffusion du français au Togo, on se propose dans cette dernière partie d'estimer le volume de la population francophone, par l'intermédiaire d'une évaluation des personnes scolarisées qui ont atteint un niveau d'instruction minimal leur conférant, en principe, une certaine connaissance de la langue française. Une telle démarche implique que l'on considère comme négligeables les facteurs extra-scolaires d'apprentissage du français, ce que l'étude de la situation sociolinguistique du pays semble justifier.

L'utilisation de statistiques d'origines diverses permet de dresser une évaluation de la population francophone pour 1980.

Plusieurs hypothèses, relatives à la progression démographique, à l'évolution linguistique (place du français dans l'enseignement), et au développement de la scolarisation d'ici à la fin du siècle, détermineront dans une seconde étape, nos estimations de la population francophone aux horizons 1990 et 2000. A chaque fois, cette population sera ventilée selon son niveau (théorique) de connaissance et de maîtrise du français, en fonction de son niveau d'instruction.

I - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1980

I . 1 - LES DONNEES DISPONIBLES

Pour l'essentiel, trois types de données sont utilisées pour notre évaluation de la population francophone du Togo : celles issues du dernier recensement, qui rendent compte du niveau d'instruction de la population, les statistiques scolaires qui figurent dans les annuaires de l'éducation, et enfin les estimations démographiques.

a) Le recensement de 1981

Les tableaux en annexes 11 à 13 indiquent la répartition de la population âgée en 1981 de 12 ans et plus, selon le sexe, l'âge, le secteur d'habitat et le niveau d'instruction.(données brutes).

Le tableau 15, ci-dessous, résume sommairement ces données, abstraction faite de l'âge, en présentant le pourcentage de personnes scolarisées par l'école de langue française, ou sachant lire et écrire, selon le sexe et l'habitat.

Tableau 15: Pourcentage des personnes ayant été scolarisées ou alphabétisées (parmi les 12 ans et plus)

HABITAT	Sexe masculin	Sexe féminin	ENSEMBLE
Population urbaine	75,7 %	43,6 %	59,1 %
Population rurale	40,5 %	14,7 %	26,6 %
ENSEMBLE	50,6 %	22,4 %	35,6 %

(Source : Recensement général de la population 1981)

Au total, environ 35 % de la population âgée de 12 ans et plus en 1981 fréquentait ou avait fréquenté l'école de langue française.

C'était le cas de 59 % de la population en milieu urbain, contre seulement 27 % dans les villages.

De la sous-scolarisation féminine déjà évoquée, il résulte un pourcentage de fréquentation scolaire de 22 % chez les femmes, alors qu'il atteint plus de 50 % chez les hommes.

Les tableaux des pages suivantes donnent la répartition ,en pourcentages, de la population de chaque groupe d'âge selon son niveau d'instruction (pour l'ensemble des sexes, et pour chacun des deux sexes). Ils dénotent une nette évolution de la scolarisation, qui a fortement progressé des générations les plus anciennes aux plus jeunes : on compte 6 % de scolarisés parmi les 60 ans et plus, et 71 % parmi les 12-14 ans.

Un autre fait notable est l'atténuation des disparités de scolarisation entre les sexes, parce que les progrès ont été plus spectaculaires pour le sexe féminin :

POURCENTAGE DE SCOLARISES (R.G.P 1981)

AGE	Sexe masculin	Sexe féminin
12-14 ans	80,1 %	60,1 %
60 ans et +	10,4 %	1,7 %

Ces quelques données illustrent la démocratisation de l'enseignement dont il a été question plus haut, et la diffusion croissante de la langue française parmi les jeunes générations, au moins sur le plan quantitatif.

L'analyse des statistiques scolaires permet de les compléter utilement.

b) Les statistiques scolaires

Leur intérêt dans cette étude est triple :

- Vérifier la cohérence des données du recensement, qui ne sont rien d'autres que l'aboutissement, à un moment précis, d'une évolution passée dont rendent compte, d'année en année, les statistiques scolaires.
- Compléter les tableaux du recensement relatifs à l'instruction par la prise en compte des enfants de moins de 12 ans.
- Ramener les données de 1981 à 1980, année choisie comme base de projection pour l'ensemble des pays étudiés par l'I.R.A.F.

Tableau 16 : Répartition des groupes d'âge selon le niveau d'instruction (en %)

ENSEMBLE DES SEXES en 1981

AGE	Ne sait ni lire ni écrire	Sait lire et écrire	Ecole coranique	1er degré	2ème degré (1)	3ème degré (2)	4ème degré	ND	TOTAL général	Dont scolarisés ou lettrés (3)
12-14 ans	27,9	-	0,6	58,9	12,2	-	-	0,4	100	71,1
15-19 ans	39,0	0,1	0,4	26,1	31,3	2,7	0,1	0,3	100	60,3
20-24 ans	56,2	0,1	0,6	17,3	16,4	7,6	1,3	0,5	100	42,7
25-29 ans	68,6	0,1	0,3	17,7	8,1	3,5	1,3	0,4	100	30,7
30-39 ans	76,5	0,2	0,4	14,5	5,4	1,5	1,0	0,5	100	22,6
40-49 ans	83,4	0,2	0,4	11,7	2,6	0,7	0,5	0,5	100	15,7
50-59 ans	87,2	0,2	0,5	9,4	1,5	0,4	0,3	0,5	100	11,8
60 ans et +	92,9	0,2	0,4	5,2	0,7	0,1	0,1	0,5	100	6,3
TOTAL 12 ans et +	63,5	0,1	0,5	21,1	11,5	2,3	0,6	0,4	100	35,6

(Source : Recensement général de la population 1981 ; D'après l'annexe 11)

Notes : la population de référence est la population résidente.

(1) 2ème degré = 2ème degré + 1er cycle technique + Ecoles spécialisées + Autres écoles

(2) 3ème degré = 3ème degré + 2ème cycle technique

(3) Scolarisés et lettrés = "Sait lire et écrire" + 1er au 4ème degré (l'école coranique n'est pas incluse).

Tableau 17 : Répartition des groupes d'âge selon le niveau d'instruction en 1981

(en %)

AGE	Ne sait ni lire ni écrire	Sait lire et écrire	Ecole coranique	1er degré	2ème degré (1)	3ème degré (2)	4ème degré	ND	TOTAL général	Dont scolarisés ou lettrés (3)
				SEXE MASCULIN						
12-14 ans	18,8	-	0,7	64,4	15,7	-	-	0,4	100	80,1
15-19 ans	22,6	0,1	0,5	28,7	43,3	4,3	0,1	0,4	100	76,5
20-24 ans	33,4	0,1	0,8	22,0	25,9	14,7	2,5	0,6	100	65,2
25-29 ans	47,8	0,2	0,5	27,3	13,9	7,0	2,7	0,6	100	51,1
30-39 ans	59,6	0,2	0,7	24,6	9,5	2,9	1,9	0,6	100	39,1
40-49 ans	72,0	0,3	0,7	19,7	4,5	1,2	1,0	0,6	100	26,7
50-59 ans	79,2	0,3	0,7	15,5	2,5	0,6	0,6	0,6	100	19,5
60 ans et +	88,4	0,2	0,6	8,8	1,1	0,2	0,1	0,6	100	10,4
TOTAL 12 ans et +	48,2	0,2	0,7	28,1	17,2	4,0	1,1	0,5	100	50,6
				SEXE FEMININ						
12-14 ans	39,1	-	0,5	52,2	7,9	-	-	0,3	100	60,1
15-19 ans	56,1	0,1	0,2	23,4	18,8	1,1	-	0,3	100	43,4
20-24 ans	72,4	0,1	0,5	13,9	9,7	2,6	0,4	0,4	100	26,7
25-29 ans	82,4	0,1	0,2	11,2	4,3	1,1	0,4	0,3	100	17,1
30-39 ans	88,9	0,1	0,2	7,2	2,4	0,5	0,3	0,4	100	10,5
40-49 ans	93,5	0,1	0,2	4,5	1,0	0,2	0,1	0,4	100	5,9
50-59 ans	95,2	0,1	0,2	3,4	0,5	0,1	0,1	0,4	100	4,2
60 ans et +	97,6	0,1	0,2	1,4	0,2	-	-	0,5	100	1,7
TOTAL 12 ans et +	76,9	0,1	0,3	14,8	6,5	0,8	0,2	0,4	100	22,4

(Source: Recensement général de la population 1981 ; D'après l'annexe 11)

Notes : la population de référence est la population résidente.

(1) 2ème degré = 2ème degré + 1er cycle technique + Ecoles spécialisées + Autres écoles

(2) 3ème degré = 3ème degré + 2nd cycle technique

(3) Scolarisés et lettrés = "Sait lire et écrire" + 1er au 4ème degré (l'école coranique n'est pas incluse).

Les statistiques scolaires utilisées figurent pour l'essentiel dans les annexes 8 et 9. Elles présentent l'évolution des effectifs du primaire et du secondaire selon la classe depuis 1970, et l'orientation des élèves en fin d'année scolaire.

D'autres données, concernant l'âge des élèves, sont intervenues dans nos calculs, trop nombreuses pour être mentionnées ici, mais qui peuvent être consultées dans les annuaires statistiques de l'éducation.

Egalement, des indications ponctuelles ont été tirées des autres tableaux relatifs au chapitre sur l'enseignement, qui ont permis, entre autres, d'apprécier la cohérence des données du recensement.

c) Les estimations démographiques

Les chiffres de population, tels qu'ils ressortent du recensement, sont de toute évidence entachés d'erreurs pour ce qui est de la détermination des âges (groupes d'âge surestimés ou sous-estimés).

Les estimations démographiques que l'on retient ici sont les projections effectuées par les services statistiques des Nations Unies, à partir des données rectifiées du recensement (1).

I . 2 - LA METHODOLOGIE

Excepté pour les plus jeunes générations, le recensement de 1981 fournit la répartition de la population selon son niveau d'instruction. Il convient alors :

- De ramener les données de 1981 à l'année de référence choisie, en l'occurence 1980.
- D'estimer le niveau d'instruction des jeunes générations, sur la base d'une analyse longitudinale des statistiques scolaires.

Mais le propos de l'étude étant d'obtenir une répartition de la population selon sa connaissance de la langue française, il faut, préalablement au traitement des données, établir un schéma de correspondance entre les niveaux de francophonie définis par l'I.R.A.F, et les niveaux d'instruction à circonscrire.

(1) Nations Unies : "Population estimates and projections as assessed in 1984" (medium variant).

a) Définition des niveaux de connaissance et de maîtrise du français

On postule, comme on l'a vu, que les moyens extra-scolaires d'apprentissage du français dans la société togolaise sont négligeables.

A l'opposé, on peut se demander si toute personne, dès lors qu'elle a été scolarisée, doit être considérée comme authentiquement francophone. La prise en compte des conditions scolaires, actuelles ou récentes, nous incite au contraire à ne retenir comme francophones ou francisantes que les seules personnes qui ont atteint un degré minimal du cursus scolaire.

Le problème est alors de délimiter un seuil en deçà duquel les scolarisés sont perçus comme non francophones, même à titre potentiel. On choisit ici, comme on l'a fait pour la plupart des pays traités, de fixer ce seuil à la 3ème année primaire, suivant en cela les appréciations formulées par un chercheur du CLAD à propos du Sénégal :

> "Les deux classes de CI et CP sont des classes d'initiation et si l'on peut admettre qu'à la fin de la 2ème, l'élève qui a régulièrement suivi possède, théoriquement une compétence minimale en français, celle-ci a bien peu de chance de survivre à un départ prématuré de l'école. Ce qui revient à penser que, sauf cas rare, aucun élève quittant ou ayant quitté à ce stade ou avant ne pourra être considéré comme francisant ou francophone." (1)

Pour la population ayant atteint un niveau d'instruction plus élevé, on adopte un schéma de correspondance entre instruction et connaissance du français qui s'établit comme suit :

NIVEAUX DE FRANCAIS	NIVEAUX D'INSTRUCTION
N1 : Oralité simple	3ème et 4ème années primaires (CE1 et CE2)
N2 : Lecture des journaux d'écriture simple	5ème et 6ème années primaires (CM1 et CM2)
N3 : Lecture, écriture et bonne compréhension	2ème degré (1er cycle secondaire)
N4 : Pratique aisée du français	3ème degré (2nd cycle secondaire)
N5 : Niveau universitaire	4ème degré (enseignement supérieur)

(1) D. GONTIER : "La presse écrite de langue française et la francophonie au Sénégal", dans "Réalités africaines et langue française" N° 16, 1983.

Les niveaux 3 à 5 tels que définis ici se retrouvent bien dans les modalités adoptées pour le recensement. Plus délicat est le classement des personnes de niveau primaire, qui relèvent théoriquement de trois catégories : les non francophones qui n'ont pas plus de deux années de scolarité à leur actif, et les francophones, distingués selon qu'ils sont parvenus ou non à la fin du cycle primaire.

En fait, la comparaison des statistiques scolaires et des données du recensement permet de conclure à une certaine sous-estimation par le recensement des personnes de niveau primaire.

Parmi les nombreux indices de cette sous-estimation, on n'en citera ici qu'un seul : le poids important, chez les scolarisés, des individus qui ont atteint l'enseignement secondaire, en contradiction avec le niveau élevé des déperditions scolaires dans le primaire. Ce point pourrait s'expliquer par une surestimation par le recensement des personnes de niveau secondaire ou plus, mais le rapprochement avec les statistiques scolaires semble infirmer une telle hypothèse.

Il apparaît ainsi vraisemblable que nombreux sont ceux qui ont été recensés comme n'ayant aucune instruction, précisément en raison d'un trop bref passage à l'école, et on peut penser qu'un critère déterminant dans la déclaration a été la connaissance ou non du français. Ces considérations nous amènent à retenir comme effectivement francophones toutes les personnes recensées au niveau primaire, qu'il reste à ventiler entre les niveaux 1 et 2 de notre classification, selon qu'elles ont atteint ou non la fin du cycle primaire. L'étude de la survie dans ce cycle (1) nous conduit à adopter un pourcentage de 30 % des personnes d'instruction primaire à classer dans le premier niveau de francophonie, les 70 % restants l'étant dans le deuxième niveau.

S'agissant des plus jeunes générations, les séries statistiques de l'éducation permettent de suivre leur scolarité détaillée, et de les répartir avec une plus grande précision selon le degré d'instruction atteint, conformément au schéma de correspondance établi.

---

(1) Source : "Les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement général du second degré - Etude statistique de l'évolution et des profils du redoublement et de l'abandon". UNESCO CSR-E-37, 1982.

b) Reconstitution de la scolarité des plus jeunes générations

Les statistiques scolaires disponibles ne permettent de reconstituer dans le détail que la scolarité des jeunes âgés de moins de 15 ans en 1980, qui ont accédé à l'école pendant la décennie 1970 : ils constituent les groupes quinquennaux 5-9 ans et 10-14 ans en 1980.

On connaît, pour chacune des années de la décennie 1970 :

- D'une part, le nombre des nouveaux inscrits, qui est la différence entre le nombre total d'élèves en 1ère année primaire et le nombre de redoublants dans cette classe.
- D'autre part, la répartition des élèves de 1ère année selon l'âge (en fait, une importante minorité d'élèves n'ont pas déclaré leur âge, on les répartit au prorata des élèves dont l'âge est connu).

A partir de là, on estime pour chaque année scolaire l'âge des nouveaux inscrits (avec l'hypothèse que les redoublants sont les plus âgés).

On applique alors d'année en année aux nouveaux inscrits des générations étudiées (qui auront 5-9 ans ou 10-14 ans en 1980) les divers taux (de promotion, de redoublement ou d'abandon) qui caractérisent les classes successivement abordées jusqu'en 1980 (année scolaire 1979/80).

Le schéma de progression est le suivant (pour 1 000 nouveaux inscrits en 1970 par exemple, selon les données de l'annexe 8) (1).

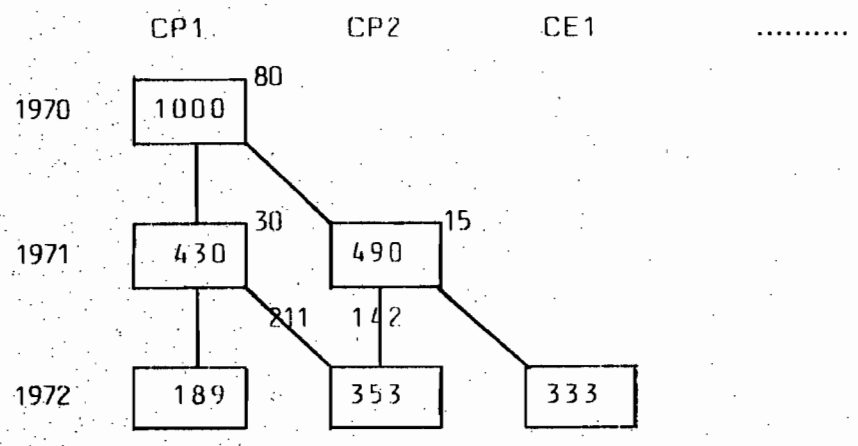

etc .....

(1) Pour la commodité des calculs, on part de 1 000 nouveaux élèves chaque année. On obtient une répartition finale du niveau d'instruction, qu'on multiplie ensuite par le nombre réel des nouveaux inscrits.

En 1980, deux situations sont possibles pour les enfants de chaque groupe d'âge :

- Ils sont encore scolarisés (ils apparaissent sur le diagramme de flux dans les rectangles qui correspondent à l'année 1979/80).

- Ou ils ont abandonné leurs études (ils figurent en haut et à droite des rectangles, pour les années antérieures à 1979/80).

La somme, pour chaque niveau d'instruction, des élèves encore scolarisés et de ceux qui ont abandonné (ces derniers étant affectés d'un coefficient de survie qui tient compte de la mortalité survenue dans le groupe d'âge entre le moment d'inscription et 1980) fournit la répartition de chaque groupe d'âge selon l'instruction en 1980.

Notons qu'on aurait pu partir du nombre d'élèves scolarisés en 1980, selon l'âge et la classe, il restait alors à estimer le nombre et le niveau des abandons intervenus parmi les générations considérées.

On pouvait calculer pour cela :

- D'une part, le nombre total des abandons pour chaque groupe de générations, comme la différence entre la somme des nouveaux inscrits au fil des années, et l'effectif des élèves encore scolarisés en 1980.

- D'autre part, le nombre total d'abandons à chaque niveau, étant entendu que le nombre d'abandons dans une classe, une année donnée, est égal au nombre d'élèves de la classe qu'on ne retrouve pas l'année suivante, soit dans la classe supérieure (les promus), soit dans la même classe (les redoublants).

Au terme de ces deux opérations, il fallait encore répartir les abandons des différents niveaux par groupe d'âge, en fonction de diverses hypothèses.

En définitive, quelle que soit la méthode utilisée (suivi des nouveaux inscrits jusqu'en 1980, ou calcul des abandons à partir de la situation d'arrivée), on aboutit à des résultats théoriques par rapport à l'âge, chacune des méthodes impliquant la mise en oeuvre d'hypothèses relatives à la progression des élèves dans le cursus scolaire.

Ainsi, en appliquant les taux de rendement observés d'année en année aux élèves, quel que soit leur âge, on fait implicitement l'hypothèse que la probabilité d'accéder à la classe supérieure, de redoubler ou d'abandonner, est

la même pour tous, ce que les données ne permettent pas de vérifier (notamment parce que l'âge des élèves n'est pas toujours connu). Au demeurant, même si l'âge est partiellement mal déterminé, ceci n'influe guère sur les résultats globaux.

c) Rétrojection du niveau d'instruction observé en 1981 pour la population de 12 ans et plus

La population âgée de 12 ans et plus à la date du recensement avait 11 ans et plus en 1980. En fait, les statistiques scolaires permettant une reconstitution plus précise de la scolarité des 10-14 ans, on ne recourt aux données du recensement que pour déterminer le niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus en 1980.

Les calculs se font ici aussi au sein des groupes d'âge, ce qui facilitera, dans la dernière partie de l'étude, la projection des résultats obtenus.

Partant des données brutes du recensement de 1981, il faut tenir compte du fait qu'entre 1980 et 1981, le niveau d'instruction dans son ensemble s'est trouvé modifié par le passage de certains individus d'un niveau d'instruction à l'autre.

Les personnes qui ont accédé à la fin de l'enseignement primaire, aux 2ème, 3ème ou 4ème degrés en 1980/81 sont donc à replacer au niveau inférieur : ce sont respectivement les non-redoublants au CM1, en 6ème, 3ème ou 1ère année de l'enseignement supérieur, que fournissent les statistiques scolaires de l'année 1980/81 (le niveau d'instruction selon le recensement renvoie à la dernière classe suivie, donc en 1980/81 pour les élèves scolarisés à la date du recensement - novembre 1981 - qui s'inscrit dans l'année scolaire 1981/82).

Cette rectification étant faite (en fonction de l'âge apparent auquel ont eu lieu les passages d'un niveau d'instruction à l'autre), il reste, pour la commodité des calculs, à faire correspondre aux groupes d'âge circonscrits par le recensement, les groupes quiquennaux ou décennaux classiques (15-19 ans, 20-24 ans...) à la date de 1980.

On opère par simple interpolation linéaire, considérant que les 15-19 ans en 1980 par exemple correspondent aux 4/5 des 15-19 ans de 1981, plus 1/5 des 20-24 ans de 1981 (approximation tout à fait suffisante étant donné l'imprécision des données sur l'âge, même si en réalité les cinq tranches d'une année qui

constituent un groupe d'âge quinquennal ne regroupent pas rigoureusement le même nombre d'individus).

La répartition des groupes d'âge selon le niveau d'instruction en 1980 s'obtient donc par interpolation linéaire entre les répartitions observées en 1981 pour deux groupes consécutifs, avec la pondération 4/5, 1/5 (ou 9/10, 1/10 quand les groupes du recensement sont décennaux, c'est à dire à partir de 30 ans).

On applique ensuite les répartitions obtenues à l'effectif des groupes d'âge tels qu'estimés (source : Nations Unies, variante moyenne), pour parvenir au nombre de personnes instruites à un niveau donné pour chaque âge.

I . 3 - LES RESULTATS

Les résultats auxquels on aboutit, par le traitement des statistiques scolaires ou censitaires, sont reproduits dans le tableau 18, fournissant l'estimation de la population du Togo en 1980, selon le sexe, l'âge et l'instruction.

La pyramide linguistique de la page suivante illustre ce tableau.

Tableau 16 : POPULATION [illegible] SELON LE SEXE, L'AGE ET LA CONNAISSANCE DU FRANCAIS

(Estimation pour 1980)

AGE	NIVEAU 1 Effect.	%	NIVEAU 2 Effect.	%	NIVEAU 3 Effect.	%	NIVEAU 4 Effect.	%	NIVEAU 5 Effect.	%	Population francophone * Effectif	%	Population totale Effectif
					SEXE MASCULIN								
5-9	29 400	16,1	1 000	0,5	-		-		-		30 400	16,7	182 500
10-14	69 500	45,0	58 900	38,2	19 400	12,6	-		-		147 800	95,8	154 300
15-19	9 600	7,4	24 000	18,6	56 600	43,8	5 800	4,5	-		96 000	74,2	129 300
20-24	8 100	7,6	18 800	17,5	23 800	22,2	14 300	13,3	1 900	1,8	66 900	62,4	107 200
25-29	7 300	8,1	17 000	18,9	11 700	13,0	5 600	6,2	2 200	2,5	43 800	48,7	89 900
30-39	10 300	7,3	23 900	17,0	12 700	9,0	3 800	2,7	2 500	1,8	53 200	37,8	140 800
40-49	5 800	5,9	13 600	13,7	4 300	4,3	1 100	1,1	1 000	1,0	25 800	26,0	99 100
50-59	3 000	4,5	7 000	10,5	1 600	2,4	400	0,6	300	0,5	12 300	18,5	66 400
60 +	1 600	27	3 700	6,3	600	1,1	100	0,2	100	0,1	6 100	10,4	58 800
TOTAUX (1)													
5 +	144 600	14,1	167 900	16,3	130 700	12,7	31 100	3,0	8 000	0,8	482 300	46,9	1028 300
10 +	115 200	13,6	166 900	19,7	130 700	15,4	31 100	3,7	8 000	1,0	451 900	53,4	845 800
15 +	45 700	6,6	108 000	15,6	111 300	16,1	31 100	4,5	8 000	1,2	304 100	44,0	691 500
					SEXE FEMININ								
5-9	18 400	10,1	600	0,3	-		-		-		19 000	10,4	182 500
10-14	44 900	28,9	30 100	19,4	6 800	4,4	-		-		81 800	52,6	155 400
15-19	7 900	6,0	20 400	15,6	22 900	17,5	1 300	1,0	-		52 500	40,1	130 800
20-24	4 500	4,1	10 400	9,5	9 400	8,5	2 500	2,3	400	0,4	27 200	24,8	109 800
25-29	2 900	3,1	6 900	7,4	3 500	3,8	1 000	1,1	400	0,4	14 700	15,8	93 000
30-39	3 000	2,1	6 900	4,7	3 100	2,1	600	0,4	400	0,3	14 000	9,6	146 100
40-49	1 400	1,3	3 200	3,1	1 000	0,9	200	0,2	100	0,1	5 900	5,6	105 100
50-59	700	1,0	1 500	2,1	400	0,5	100	0,1	100	0,1	2 800	3,8	73 000
60 +	300	0,4	800	1,1	100	0,2	-		-		1 200	1,7	71 600
TOTAUX (1)													
5 +	84 000	7,9	80 800	7,6	47 200	4,4	5 700	0,5	1 400	0,1	219 100	20,5	1067 300
10 +	65 600	7,4	80 200	9,1	47 200	5,3	5 700	0,6	1 400	0,2	200 100	22,6	884 800
15 +	20 700	2,8	50 100	6,9	40 400	5,5	5 700	0,8	1 400	0,2	118 300	16,2	729 400

(1) Les totaux sont effectués par rapport à la population de 5 ans et plus, 10 ans et plus, et 15 ans et plus.

* La population francophone est le total des effectifs, des niveaux 1 à 5.

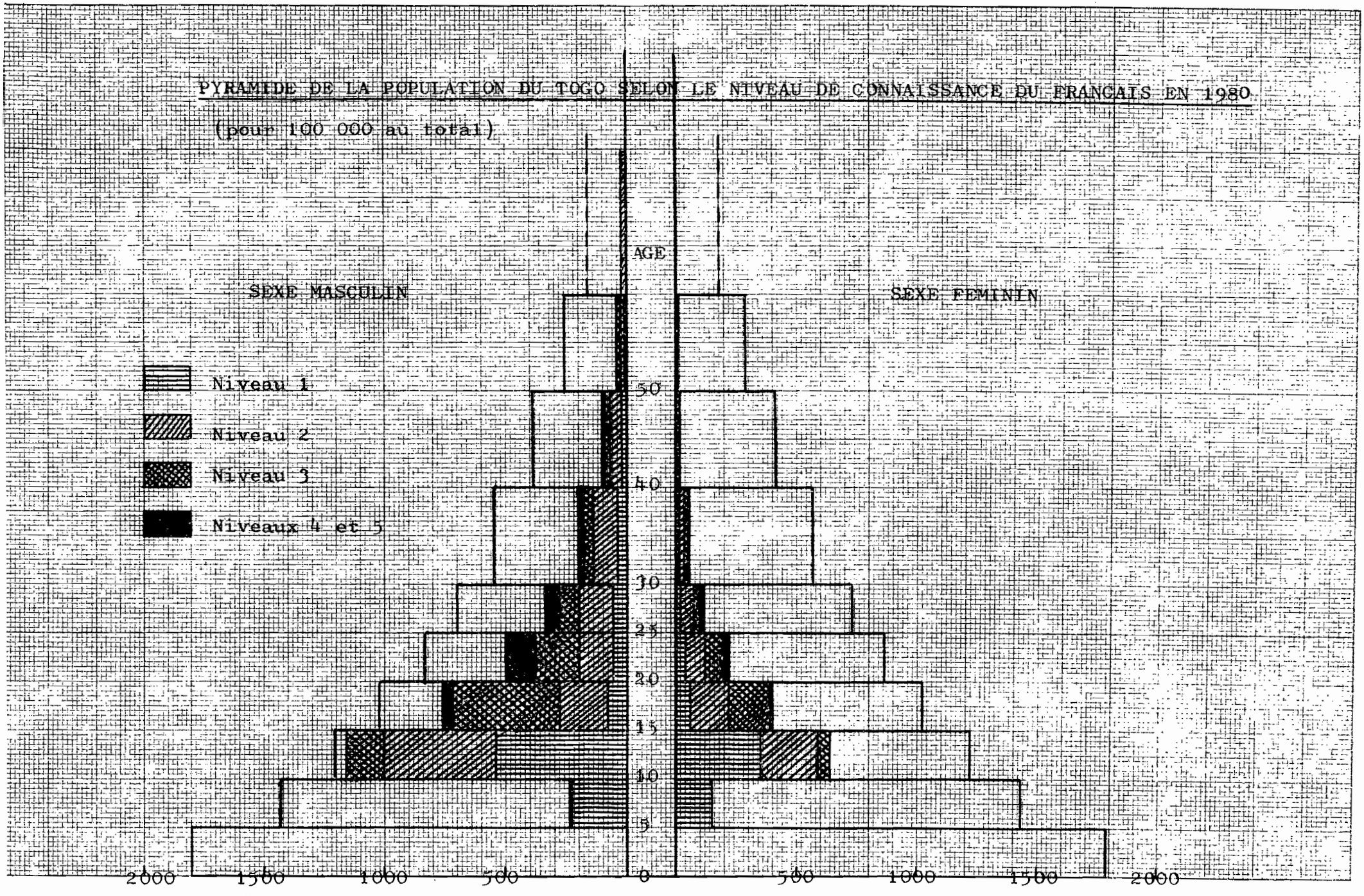
PYRAMIDE DE LA POPULATION DU TOGO SELON LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS EN 1980
(pour 100 000 au total)
AGE
SEXE MASCULIN
SEXE FEMININ
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveaux 4 et 5
50
40
30
25
20
15
10
5
0
2000
1500
1000
500
500
1000
1500
2000

Le tableau 19 résume les résultats obtenus, tous âges confondus, par rapport à la population, circonscrite de trois façons différentes : la population totale (ou plutôt au-delà de 5 ans, les jeunes enfants francophones étant fort peu nombreux), la population de 10 ans et plus, et la population adulte, définie comme étant âgée au moins de 15 ans.

Tableau 19 : POPULATION FRANCOPHONE SELON SA CONNAISSANCE DU FRANCAIS

a) POPULATION 5 ANS ET PLUS

NIVEAUX	SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau 1	144 600	14,1	84 000	7,9	228 600	10,9
Niveau 2	167 900	16,3	80 800	7,6	248 700	11,9
Niveau 3	130 700	12,7	47 200	4,4	177 900	8,5
Niveau 4	31 300	3,0	5 700	0,5	36 800	1,7
Niveau 5	8 000	0,8	1 400	0,1	9 400	0,5
TOTAL francophone	482 300	46,9	219 100	20,5	701 400	33,5
TOTAL 5 ans et +	1 028 300	100	1 067 300	100	2 095 600	100

b) POPULATION 10 ANS ET PLUS

Niveau 1	115 200	13,6	65 600	7,4	180 800	10,4
Niveau 2	166 900	19,7	80 200	9,1	247 100	14,3
Niveau 3	130 700	15,4	47 200	5,3	177 900	10,3
Niveau 4	31 100	3,7	5 700	0,6	36 800	2,1
Niveau 5	8 000	1,0	1 400	0,2	9 400	0,5
TOTAL francophone	451 900	53,4	200 100	22,6	652 000	37,7
TOTAL 10 ans et +	845 800	100	884 800	100	1 730 600	100

c) POPULATION 15 ANS ET PLUS

Niveau 1	45 700	6,6	20 700	2,8	66 400	4,7
Niveau 2	108 000	15,6	50 100	6,9	158 100	11,1
Niveau 3	111 300	16,1	40 400	5,5	151 700	10,7
Niveau 4	31 100	4,5	5 700	0,7	36 800	2,6
Niveau 5	8 000	1,2	1 400	0,2	9 400	0,7
TOTAL francophone	304 100	44,0	118 300	16,2	422 400	29,7
TOTAL 15 ans et+	691 500	100	729 400	100	1 420 900	100

Aux tableaux 18 et 19, largement déterminés par les données du recensement, il convient d'apporter un certain nombre de commentaires :

- On peut établir à 700 000 environ le volume de la population francophone au Togo pour l'année 1980. Rapporté à la population de 5 ans et plus, il permet de conclure qu'un tiers de la population parle et comprend, plus ou moins bien le français.

Si on exclut le groupe des 5-9 ans, qui n'a pas encore atteint, dans sa totalité, un niveau scolaire suffisant pour garantir une connaissance définitive du français, on voit que le pourcentage de francophones s'élève à 38 % de la population âgée de 10 ans et plus.

Ce pourcentage est beaucoup plus faible (30 %) parmi la population adulte (15 ans et plus), qui ne comprend plus que 420 000 francophones environ.

- De même que l'âge, le critère du sexe introduit une grande différenciation par rapport à la connaissance de la langue française : les jeunes filles et les femmes ne représentent que 31 % de la population francophone totale. Leur poids est moindre encore (28 %) chez les francophones adultes, qui ont connu une plus forte discrimination sexiste dans le domaine de la scolarité.

- Indépendamment de la qualité du français parlé, le point important pour l'avenir de la francophonie au Togo, est que la diffusion de la langue s'accroît considérablement au fil des générations, ainsi qu'il apparaît sur la pyramide linguistique.

Pour l'ensemble des sexes, on compte moins de 6 % de francophones parmi les 60 ans et plus, le pourcentage atteint 74 % pour les 10-14 ans. Une telle évolution réflète le développement considérable de la scolarisation, presque généralisée pour les jeunes garçons de 10-14 ans, tandis que les filles tendent à rattraper leur retard de scolarisation : alors que les femmes de 30 ans et plus ne constituent que 20 % ou moins des francophones du même âge (1), la part des filles parmi les enfants francophones de moins de 10 ans, approche les 40 %.

La série suivante illustre bien la progression de l'élément féminin dans l'ensemble francophone :

---

(1) Ce résultat est à rapprocher d'une donnée de l'enquête démographique de 1961, selon laquelle le pourcentage de femmes parmi les francophones de 15 ans et plus était de 19 %.

Pourcentage de femmes parmi les francophones selon l'âge

AGE	%
5 - 9 ans	38,5
10 - 19 ans	35,5
20 - 29 ans	27,5
30 - 39 ans	20,8
40 - 49 ans	18,6
50 - 59 ans	18,5
60 ans et +	16,4
ENSEMBLE	31,2

- La répartition des francophones selon leurs compétences théoriques en français (c'est à dire au regard de l'instruction), montre que la majorité d'entre eux n'a pas dépassé le stade de l'école primaire : sur les 700 000 francophones, un peu plus de 220 000 ont accédé à l'enseignement secondaire (soit 32 %), restant pour la plupart au niveau du 1er cycle secondaire.

Notons, toujours par rapport aux 700 000 francophones estimés pour 1980 parmi la population totale, que 390 000 (près de 56 %) sont des élèves en cours de scolarisation, dans le primaire ou le secondaire. Dans la mesure où beaucoup d'entre eux n'ont pas atteint le stade ultime de leurs études, il semble plus judicieux de faire porter l'analyse des niveaux de francophonie sur la seule population adulte.

Composition des francophones (15 ans et +) selon la connaissance du français

(en %)

NIVEAUX	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	ENSEMBLE
Niveau 1	15,0	17,5	15,7
Niveau 2	35,5	42,3	37,4
Niveau 3	36,6	34,2	35,9
Niveau 4	10,2	4,8	8,7
Niveau 5	2,6	1,2	2,2
ENSEMBLE	100	100	100

. D'après le tableau 19 c) on constate que 225 000 francophones, parmi la population de 15 ans et plus, soit un peu plus de la moitié des francophones de cet âge (53 %), sont du niveau de l'école primaire (N.1 et N.2).

La majorité des ces francophones de niveau primaire (70 % selon nos conventions, qui s'appuient elles-mêmes sur l'étude de la survie scolaire dans le primaire) est parvenue au terme du 1er degré (CM1 ou CM2); Près d'un tiers, sans avoir achevé le cycle, a été scolarisé suffisamment longtemps pour posséder une connaissance, élémentaire sans doute, mais irréversible, de la langue française.

On peut s'attendre à ce que les francophones issus de l'école primaire (16 % de la population de 15 ans et plus) manifestent des compétences en français assez diversifiées, en fonction de la durée de la scolarité (écriture non assurée pour les francophones de niveau 1), du lieu de résidence (nord/sud, urbain/rural), et aussi de la fréquence des rapports avec des Français-natifs.

Il est vraisemblable que ce groupe comprend le français mieux qu'il ne le parle.

. Les francophones du niveau du 2ème degré (= 1er cycle secondaire = niveau 3) sont presque aussi nombreux que ceux classés en "fin primaire". Avec un peu plus de 150 000 personnes en 1980, ils constituent près de 11 % de la population de 15 ans et plus, ou encore 36 % des francophones du même âge.

Formant la couche la plus basse de la classe "moyenne", c'est parmi eux que se recrutent les commis du commerce et de l'administration, les travailleurs spécialisés, les instituteurs-adjoints, les comptables, secrétaires, dactylos, etc.

Selon S. LAFAGE (1), il est possible que le personnel du secteur commercial vivant en zone urbaine se distingue dans ce groupe par une plus grande aisance quant au français parlé, et les enseignants ou commis de l'administration par de meilleures performances en français écrit.

. Les francophones du 3ème degré (ou 2nd cycle secondaire = niveau 4) sont estimés à 37 000 personnes en 1980, soit moins de 3 % de la population de 15 ans et plus, ou encore 9 % des francophones adultes.

---

(1) S. LAFAGE : "Français écrit et parlé en pays éwé", MRE, SELAF, 1985.

Ce groupe, qui se différencie du précédent par une meilleure maîtrise du français parlé et écrit, fournit les cadres petits et moyens du secteur privé et administratif, les instituteurs et professeurs de CEG.

. Enfin, les francophones du niveau 5 qui, après leur baccalauréat, ont poursuivi des études universitaires, constituent la classe supérieure, l'élite locale. A peine plus de 9 000 en 1980, ils représentent moins de 1 % de la population de 15 ans et plus (0,7 % exactement), ou encore 2,2 % des francophones.

Ils forment le corps des professeurs de lycées, le personnel d'encadrement de l'éducation, les cadres supérieurs de l'administration et du commerce, de la presse, etc....

L'utilisation du français standard est l'apanage de cette classe, dont les connaissances linguistiques sont entretenues souvent par des séjours à l'étranger, ou des contacts fréquents avec des francophones-natifs cultivés.

En définitive, sur les 420 000 francophones de 15 ans et plus en 1980, on retient que la majorité (53 %) parle un français rudimentaire, pour n'avoir pas dépassé le stade de l'école primaire.

Par rapport à la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le poids des francophones de niveau intermédiaire (N.3) est relativement important (36 % des francophones), il résulte de l'effort de construction des CEG pendant la décennie 1970. La dégradation des conditions de l'enseignement ne permet pas toutefois de garantir aux jeunes francophones de ce niveau une maîtrise correcte de la langue française.

La très forte sélection instaurée au terme du 1er cycle secondaire limite le nombre des francophones qui, avec au minimum 11 ou 12 années de scolarité à leur actif, devraient avoir en principe une bonne ou une très bonne connaissance du français : les 46 000 personnes de niveau "fin secondaire" ou "supérieur" ne représentent pas plus de 3,3 % de la population adulte, c'est à dire 1 francophone sur 9.

Il faut remarquer encore que les femmes, bien moins souvent francophones que les hommes, se positionnent également moins bien par rapport aux compétences linguistiques théoriques : près de 60 % des femmes francophones sont du

niveau de l'école primaire, contre 50 % des hommes. En conséquence, elles sont sous-représentées aux degrés les plus élevés de francophonie : 6 % des femmes qui parlent français sont classées aux niveaux 4 et 5, c'est le cas de près de 13 % des francophones du sexe masculin.

Pour conclure quant à la situation quantitative du français au Togo en 1980, deux faits doivent être soulignés :

- Avec un pourcentage de 30 % de francophones parmi sa population adulte, le Togo apparaît comme l'un des pays les plus francisants d'Afrique de l'Ouest, en liaison avec un taux de scolarisation qui était encore en 1980 le plus élevé de la région. Seule la Côte d'Ivoire peut se prévaloir d'un plus fort taux de francophonie (42 % en 1980) : encore beaucoup des francophones dans ce pays sont-ils les locuteurs d'un français "pidginisé", difficilement compréhensible pour les francophones-natifs, et qui n'existe pas sous cette forme au Togo (même si le français des peu lettrés du Togo s'en approche, il y a toujours un minimum de référence à la norme qui rend compréhensible ce français élémentaire).

- Enfin, la diffusion du français au Togo a progressé de façon spectaculaire depuis l'indépendance : en passant de 6 400 personnes en 1961 à 420 000 en 1980, la communauté francophone adulte a multiplié ses effectifs par 6,5 en l'espace de 19 ans.

Dans le même temps, son poids dans la population est passé de 8 % à 30 %.

En outre, le niveau d'instruction des francophones s'est élevé : en 1961, 78 % avaient un niveau d'études inférieur au Certificat d'études primaires, en 1980 ce n'est plus qu'une faible majorité qui est restée au stade de l'école primaire.

Ce qui a été vu de la dégradation des conditions de l'enseignement n'autorise pas à conclure pour autant à une amélioration de la qualité du français parlé au Togo. Seuls demeurent indéniables les progrès sur le plan quantitatif, il reste à considérer les perspectives d'avenir du français jusqu'à l'an 2000, au moment où la scolarisation marque un recul, conjoncturel ou de plus longue durée.

II - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1990 ET 2000 : PERSPECTIVES

Le volume de la population francophone à l'orée des deux prochaines décennies sera fonction de trois variables :

- La croissance démographique
- Le développement de la scolarisation
- La place impartie au français dans l'enseignement.

Des hypothèses doivent être formulées pour chacun de ces domaines, qui permettront de cerner plusieurs schémas d'évolution possibles du nombre des francophones.

II . 1 - LES HYPOTHESES

a) Perspectives démographiques

On retient, comme pour 1980, les projections démographiques des Nations Unies, qui fournissent une répartition de la population selon l'âge et le sexe en 1990 et 2000 (1).

b) Le développement de la scolarisation

Les effectifs scolarisés pendant l'actuelle décennie et la suivante, et le niveau d'instruction atteint par les élèves, seront déterminés d'une part par le nombre d'admissions tout au long de la période de projection, et d'autre part, par la progression des inscrits dans le système scolaire (dont rendent compte les indicateurs du rendement scolaire).

Deux ordres de considération vont nous guider dans le choix de nos hypothèses : l'analyse des situations passées, tant en ce qui concerne les admissions que le rendement scolaire, et aussi les objectifs que se fixe le gouvernement, seulement

(1) "Population estimates and projections as assessed in 1984 (medium variant)."

énoncés pour la période qui va jusqu'en 1990 .

. L'évolution du nombre des admissions

Elle a été très irrégulière dans le passé, les inscriptions nouvelles ayant pu s'accroître d'une année à l'autre de plus de 20 % (en 1975), ou au contraire diminuer de près de 6 % (en 1983). On peut distinguer toutefois trois périodes d'évolution des admissions :

- Une période de croissance, de 1971 à 1978 (+ 6,4 % en moyenne annuelle).
- Une période de régression, de 1978 à 1983 (- 3,2 % en moyenne annuelle).
- Une reprise, amorcée en 1984 (+ 9,4 %), et qui semble se maintenir, bien qu'on ne connaisse pas le nombre des inscriptions nouvelles, lors des dernières rentrées (1).

Il existe pour l'avenir une infinité de schémas d'évolution possibles quant au nombre d'inscriptions, ce qui nous amène à adopter trois hypothèses de développement : basse, moyenne, haute.

Et on choisit, comme base de départ, non pas le dernier chiffre connu des admissions, mais le taux d'inscription qui lui correspond quand il est rapporté à la population en âge d'accéder à l'école (les 6 ans). Ce choix s'explique de deux façons : d'une part, les perspectives officielles citées ont été faites en fonction de l'évolution du taux d'inscription, d'autre part, il est plus difficile de fixer une limite supérieure au nombre des inscriptions qu'au taux d'inscription (2).

Sur la base des estimations démographiques des Nations Unies fournissant l'effectif des enfants de 6 ans, avec 76 000 admissions en 1984/85, ce taux était alors de 85 %. On le fait évoluer de manière à atteindre trois objectifs différents à l'horizon 2000 (rentrée scolaire 1999/2000) :

A - HYPOTHESE BASSE : selon cette hypothèse minimaliste, on fait régresser le taux d'inscription de 85 % en 1984 à 75 % en 2000. Ce taux, appliqué à l'effectif

---

(1) Le quotidien "La nouvelle marche" daté du 9/9/86 fait état d'un accroissement important des effectifs dans les cours préparatoires. Les autorités administratives ayant le souci d'améliorer le rendement du système scolaire, il est probable que ce progrès est dû plus à une augmentation des inscriptions qu'à l'intensification des redoublements.

(2) La limite théorique absolue est 100 %, mais le taux peut excéder cette valeur pendant un temps, dans la mesure où de nombreux élèves admis ont moins ou plus de 6 ans. Il ne peut être supérieur à 100 % cependant sur une longue période.

estimé à cette date des enfants de 6 ans, donne le volume des admissions scolaires pour 1999/2000, qui serait alors de 109 400. Le nombre d'entrées pour chaque année de la période de projection est obtenu ensuite par interpolation linéaire entre les chiffres de 1984 et 2000.

Cette hypothèse de diminution du taux d'inscription n'en implique pas moins un certain accroissement du nombre des admissions : il ne nous a pas semblé réaliste, en effet, de retenir l'hypothèse d'une décroissance en nombres absolus, alors que la population scolarisable continue de progresser. Il pourra certes se produire parfois des régressions d'une année à l'autre, mais la tendance sur une longue durée sera à la hausse.

La stabilisation des admissions au niveau observé en 1984 apparaît elle-même difficilement concevable, parce qu'elle entraînerait une très forte diminution du taux d'inscription, que les autorités ne pourraient tolérer.

Dans le cas de l'hypothèse basse retenue, les admissions augmenteraient en moyenne de 2,5 % par an, soit à un rythme inférieur à celui enregistré de 1971 à 1984 (2,9 %).

B - HYPOTHESE MOYENNE : on postule ici le maintien du taux d'inscription pendant toute la période de projection, qui serait donc toujours de 85 % en 2000. On arrive ainsi à un effectif de 123 900 admis au CP1 à cette date. Pour qu'il y ait maintien du taux d'inscription, il faut que les admissions progressent au même rythme que la population scolarisable, c'est à dire 3,3 %, soit un peu plus rapidement que de 1971 à 1984.

C - HYPOTHESE HAUTE : selon cette hypothèse maximaliste, on atteindrait à la fin du siècle la quasi généralisation de la scolarisation avec un taux d'inscription qui passerait de 85 % en 1984 à 95 % en 2000. On aurait alors 138 500 inscriptions nouvelles, représentant, par rapport à 1984, une croissance moyenne de 4,1 % par an, un peu plus forte que la simple progression démographique comme dans l'hypothèse précédente.

Les hypothèses "basse" et "haute" nous semblent circonscrire les limites extrêmes entre lesquelles pourra évoluer le nombre réel des futures admissions. L'évolution passée, de 1971 à 1984, s'est faite à un rythme intermédiaire (2,9 %) entre ceux impliqués par les hypothèses "basse" et "moyenne" (respectivement

2,5 % et 3,3 %). Mais un rythme bien supérieur aurait été atteint sans les quelques années de régression des effectifs inscrits, observée au début de la décennie 1980. En ce sens, les objectifs dont rendent compte les hypothèses "moyenne" ou "haute" n'apparaissent pas inaccessibles, même si il se produit encore quelques reculs momentanés dans la progression des admissions.

Il est intéressant de rapprocher nos différents schémas d'évolution des perspectives officielles (1), élaborées sur la base des données scolaires de 1982, et d'estimations démographiques que l'on juge peu fiables : la classe d'âge des 6 ans est apparemment surestimée, d'où une sous-estimation du taux d'inscription, établi ici à 70 %.

L'hypothèse retenue est celle d'un maintien de ce taux jusqu'en 1990. Mais le taux de croissance démographique des 6 ans, également surestimé (4,57 % en moyenne annuelle), entraîne une augmentation relativement importante du nombre des admissions (4,57 % en moyenne, pour que le taux soit maintenu). Ainsi, l'objectif, somme toute modéré, du maintien de la scolarisation relative (marquant un progrès toutefois par rapport à la période de régression), se traduit-il par une progression assez forte des entrées scolaires.

Nos propres perspectives, y compris l'hypothèse élevée, bien que se fixant des objectifs plus ambitieux quant au taux d'inscription à atteindre, conduisent à des résultats plus modestes pour ce qui est de l'évolution des admissions.

Celles-ci ayant été déterminées, année par année, pour l'ensemble des sexes, il faut encore les répartir entre les filles et les garçons, nos calculs portant sur chacun des sexes, séparément : constatant que la part des filles parmi les inscriptions nouvelles est passée de 35 % en 1970 à 41 % en 1983 (soit un gain de 0,5 point par an), on élabore une nouvelle hypothèse, qui est celle de la poursuite de la tendance passée. L'élément féminin représenterait ainsi 48 % des inscriptions en 2000. C'est par ce pourcentage qu'on multiplie le nombre des admissions obtenues à cette date selon chacune des trois hypothèses, pour avoir le nombre d'admissions féminines au terme de nos projections. Les admissions chaque année pour chacun des sexes sont à leur tour obtenues par interpolation entre les chiffres connus pour 1984 et ceux estimés pour 2000 (annexe 14).

---

(1) Source : "Situation et perspectives de développement (1985-90)", Conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Togo, Lomé, 1985.

. L'évolution du rendement scolaire

Les indices qu'on fait intervenir dans nos calculs prospectifs sont les taux de promotion, de redoublement et d'abandon relatifs à chaque classe du primaire et du secondaire. L'analyse de l'évolution passée de ces taux révèle une chute des rendements scolaires au cours des dernières années (taux de promotion très faibles, taux de redoublement et d'abandon élevés), succédant à une période de rendements très moyens pendant les années 1970.

Les orientations officielles, telles qu'on peut les extraire du document déjà cité, sont les suivantes :

"L'effort d'amélioration porte sur les composantes internes du système, à savoir les taux d'abandon et de redoublement, au premier degré seulement, de manière à accroître le nombre annuel des promus....

"Les taux de promotion, d'abandon et de redoublement sont distincts pour chaque passage de classe, les plus faibles se situant aux deux classes extrêmes (CP1, CM2), où l'on prévoit une amélioration plus forte au cours de la période envisagée. Le progrès annuel des effectifs promus (P) résulte d'un gain sur les abandons (A) et les redoublements (R) :

Gains P = gains A + gains R

pour les CP1 et CM2 : .50 = .33 + .17

pour les autres classes : .25 = .20 + .5 "

Selon le même document (p. 184), les taux afférents aux promotions, aux redoublements et aux abandons à l'intérieur des 2ème et 3ème degrés demeurent inchangés.

Dans la suite de notre étude, on s'inspire partiellement de ces recommandations, retenant pour le primaire une hypothèse "haute" de rendement qui correspond aux indications officielles : on fait ainsi augmenter de 50 % les taux de promotion en CP1 et CM2, et de 25 % les taux de promotion des autres classes (gains pris selon les proportions indiquées sur les taux de redoublement et d'abandon).

Cette modification se fait à partir des taux moyens calculés sur les cinq dernières années connues.

Estimation des taux de transition dans le primaire selon une hypothèse "haute"

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux de promotion	75	76	66	78	70	50
Taux de redoublement	22	20	26	15	20	33
Taux d'abandon	3	4	8	7	10	17

Ces taux signifient une très forte amélioration du rendement scolaire.

On adopte par ailleurs, à titre hypothétique, un second schéma de rendement du primaire, qui marque encore une amélioration par rapport aux dernières années, mais moins importante : les taux retenus ici sont en fait les taux moyens calculés sur une période plus longue, de 10 années (de 1975 à 1984).

Estimation des taux de transition dans le primaire selon une hypothèse "faible"

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Taux de promotion	52	66	60	70	64	45
Taux de redoublement	40	30	32	25	28	40
Taux d'abandon	8	4	8	5	8	15

Pour le secondaire (2ème et 3ème degrés), on ne retient qu'une seule hypothèse de rendement, afin de ne pas multiplier outre mesure les scénarios d'évolution de la scolarisation. Les indications officielles misent sur un maintien des taux de transition du secondaire, sans préciser la période de référence. On retient de notre côté la moyenne des taux observés sur les 10 dernières années,* ce qui revient à améliorer légèrement le très mauvais rendement des plus récentes années.

Estimation des taux de transition dans le secondaire

(une seule hypothèse)

	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Term.
Taux de promotion	70	70	65	30	70	50	30
Taux de redoublement	20	20	25	40	20	30	40
Taux d'abandon	10	10	10	30	10	20	30

* Moyenne arrondie

La combinaison des hypothèses relatives au rendement du primaire et du secondaire aboutit à deux cas de figures concevables pour l'avenir :

- Une nette amélioration portant sur le rendement du primaire, ainsi que le souhaitent les autorités politiques et administratives, et un maintien, par rapport à la longue période, des rendements dans le secondaire (hypothèse haute de rendement).

- Un maintien, par rapport à la longue période, des taux moyens de transition tant dans le primaire que dans le secondaire (hypothèse faible de rendement).

Il ne nous a pas semblé judicieux d'adopter une hypothèse plus faible encore, qui aurait consisté à reconduire les taux des toutes dernières années : ceux-ci, par le nombre élevé de redoublements et d'abandons qu'ils induisent en cours de cycle, portent en effet à un niveau difficilement supportable le coût de formation des élèves.

c) Le statut du français dans l'enseignement

Les compétences linguistiques des élèves seront fonction non seulement du niveau d'instruction atteint, mais encore et surtout de la place impartie au français dans le système éducatif togolais.

Quelles que soient les perspectives de généralisation des langues nationales aux cours préparatoires, elles ne remettront pas en cause avant longtemps le statut du français comme véhicule de l'enseignement, et ce, dès le primaire. Le Ministre de l'Education, lorsqu'il parle de redéfinir une nouvelle conception de l'enseignement du français, n'entend pas réduire le rôle de cette langue, et bien au contraire, les mesures énoncées tendent à renforcer son enseignment.

On considère dans cette étude que l'introduction de l'éwé et du kabyè dans les premières années de scolarité ne doit pas se faire, en principe, au détriment du français. Si elles permettent une meilleure intégration des enfants au milieu scolaire, en leur épargnant le choc d'une confrontation brutale à une langue souvent inconnue, les langues nationales pourraient au contraire faciliter le passage à l'étude du français dans de meilleures conditions.

Dans ce contexte, l'amélioration ou la détérioration des connaissances en français dépendront bien plus de la qualité des enseignants, des méthodes pédagogiques mises en oeuvre, ou encore des moyens didactiques, que de la concurrence des langues nationales.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette étude, d'estimer l'évolution de ces facteurs, et de leur impact sur la formation des élèves. S'agissant d'établir un schéma de correspondance entre instruction et connaissance du français, on choisit de retenir deux versions possibles : le schéma précédemment adopté pour notre appréciation des niveaux linguistiques en 1980, et un schéma quelque peu décalé, dans le cas d'une généralisation effective des langues nationales aux cours préparatoires.

L'idée de départ est qu'au sortir de l'école primaire, le niveau des élèves en français sera identique à ce qu'il est dans le cadre d'une école où le français est la seule langue enseignée (le temps imparti aux langues nationales étant compensé par une plus grande efficacité dans l'enseignement du français), mais que ce niveau sera atteint un peu plus tard dans le cursus scolaire.

Le décalage adopté dans ce second schéma est d'une année : seront considérés ici comme francophones les personnes scolarisées ayant à leur actif non pas un minimum de 3 ans de scolarité, mais de 4 ans.

Le schéma proposé est le suivant, mis en relation avec le schéma toujours en vigueur, dans le cas du maintien du monopole du français dans l'enseignement :

NIVEAUX DE FRANCAIS	NIVEAUX D'INSTRUCTION (école entièrement de langue française)	NIVEAUX D'INSTRUCTION (école partiellement de langue française)
Niveau 1	CE1 et CE2	CE2 et CM1
Niveau 2	CM1 et CM2	CM2
Niveau 3	2ème degré	2ème degré
Niveau 4	3ème degré	3ème degré
Niveau 5	Ens. supérieur	Ens. supérieur

Etant donné le retard enregistré dans l'application du plan d'intégration des langues nationales au primaire, on fait de plus l'hypothèse que celle-ci ne sera définitivement réalisée que pour la rentrée 1989/90. Le nouveau schéma de correspondance sera donc appliqué seulement pour les promotions d'enfants accédant à l'école à partir de cette année-là.

En résumé, la production des francophones par l'école togolaise d'ici l'an 2000 sera circonscrite par la mise en oeuvre d'hypothèses :

- au nombre de 3, en ce qui concerne l'évolution des admissions futures (hypothèses de décroissance du taux d'inscription, de maintien ou de croissance de ce taux).

- au nombre de 2 pour le rendement du système éducatif, élevé ou plus faible.

- également au nombre de 2 quant au statut du français, celui-ci ayant ou non le monopole de l'enseignement.

II . 2 - LA METHODOLOGIE

La situation de départ est la répartition de la population en 1980 selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction (et de connaissance du français), telle qu'elle a été estimée.

L'objectif est d'obtenir une répartition de la population en 1990 et 2000 selon les mêmes modalités. Par rapport à 1980, la population francophone à ces deux dates peut être scindée en trois sous-ensembles :

- Les enfants accédant à l'école pendant l'intervalle de la période de projection.

- Les élèves en cours de scolarisation en 1980.

- La population qui n'est pas ou plus scolarisée en 1980, et qui ne le sera pas durant la période de projection.

Ces trois sous-populations sont justiciables d'un traitement spécifique, qui permettra de les situer selon l'instruction (et la connaissance du français) aux horizons 1990 et 2000.

a) Les inscriptions scolaires des décennies 1980 et 1990

Le nombre d'inscriptions ayant été estimé, année par année, selon trois schémas de progression différents, il s'agit de faire évoluer les nouveaux admis[1] chaque année, selon les taux de promotion, de redoublement et d'abandon retenus, jusqu'à ce qu'ils sortent du cursus scolaire, ou jusqu'à 1990 ou 2000 pour les élèves encore scolarisés à ces dates.

---

(1) Les admissions nouvelles sont connues jusqu'en 1984, et estimées seulement à partir de 1985.

En fait, pour la commodité des calculs, on part non pas du nombre réel d'inscriptions chaque année, mais de promotions initiales de 1 000 élèves, auxquelles on applique les divers taux relatifs aux classes successivement abordées.

On établit ainsi des diagrammes de flux, de même nature que celui présenté page 114, pour obtenir la répartition selon la classe atteinte au temps t + 9 ans et t + 19 ans pour les inscriptions de 1980, puis t + 8 ans et t + 18 ans pour les inscriptions de 1981, et ainsi de suite jusqu'à t + 1 pour les inscriptions de 1998.

On lit directement sur chaque diagramme la répartition, selon la classe, des élèves encore scolarisés en 1989/90 ou 1999/2000, ou des sorties du système scolaire. Le regroupement des classes, sur la base des niveaux d'instruction et de français préalablement définis, permet de construire des tableaux qui indiquent la répartition de 1 000 élèves inscrits chaque année selon le niveau atteint en 1990 et 2000. Ces tableaux sont reproduits dans les annexes 15 à 18.

Il reste ensuite à appliquer ces répartitions à l'effectif des nouveaux inscrits, en fonction de l'année. Les résultats sont regroupés par cinq années consécutives, de façon à faire correspondre aux admis d'une période de cinq ans un groupe d'âge quinquennal en 1990 ou 2000 (compte tenu de l'âge théorique d'inscription, qui est de 6 ans (1)).

Pour éliminer les effets de la mortalité intervenue au sein des groupes d'âge, il faut encore pondérer les résultats obtenus par un coefficient de survie, qu'on évalue comme étant le rapport entre l'effectif des groupes d'âge en 1990 et 2000, et leur volume au moment de l'inscription scolaire (par approximation, à 5-9 ans).

b) Les élèves scolarisés en 1980

Le niveau d'instruction atteint en 1990 ou 2000 se trouve modifié par rapport à la situation établie pour 1980, par le passage d'un certain nombre d'individus d'un degré d'instruction à un degré supérieur.

En théorie, il s'agit ici de faire progresser, dans le cursus scolaire, les élèves inscrits dans chacune des classes, du CP1 à la terminale, selon les taux de promotion, de redoublement et d'abandon retenus.

---

(1) L'âge de 6 ans ne rend que partiellement compte de la réalité, car on sait que les inscriptions tardives sont nombreuses. Mais on peut admettre qu'il y a compensation d'une année à l'autre, ou d'un groupe d'âge au suivant.

Le principe est le même que celui mis en oeuvre pour les inscriptions nouvelles mais le point de départ est ici la classe, et non pas l'année d'inscription.

Dans la pratique, des diagrammes de flux sont construits pour 1 000 élèves de chaque classe, qui permettent d'établir leur répartition selon l'instruction finalement atteinte en 1990 et 2000 (annexes 15 à 18).

On applique ensuite aux effectifs de chaque classe selon l'âge, tels que les fournissent les statistiques scolaires 1979/80, la répartition correspondant à la classe.

Il faut encore intégrer aux résultats obtenus pour les groupes d'âge scolaire, les sorties du système antérieures à 1980 : au sein de chaque groupe, elles sont égales à la différence entre le nombre de personnes estimées à un niveau d'instruction et le nombre d'élèves en cours de scolarisation à ce niveau.

La sommation, âge par âge et niveau par niveau, des personnes qui ont interrompu leurs études avant 1980, et de celles scolarisées pendant la période de projection, aboutit à une nouvelle répartition selon l'instruction atteinte en 1990 et 2000.

Comme précédemment, il reste à pondérer par un coefficient de survie qu'on calcule ici comme le rapport entre l'effectif des groupes d'âge au terme des projections, et leur effectif en 1980.

c) La population non scolarisée pendant la période de projection

Il s'agit ici des groupes âgés de 25 ans et plus en 1980.

Pour eux, on reconduit seulement leur répartition selon l'instruction, telle qu'elle a été estimée pour 1980, sur la base des données du recensement de 1981.

Cette projection du niveau d'instruction pour les groupes d'âge post-scolaire repose sur deux hypothèses implicites :

- Leur niveau d'instruction ne se modifie pas, du fait des effets limités de l'alphabétisation en français.
- La population n'évolue que du fait de la mortalité, qui affecte pareillement les individus du même âge, quelle que soit leur instruction (c'est à dire qu'il n'y a pas de mortalité différentielle par rapport au critère de l'instruction).

II . 3 - LES RESULTATS

Les procédures décrites ont été menées en fonction de chacune des hypothèses exposées en II . 1.

Les résultats obtenus par groupe d'âge (regroupés en classes décennales au-delà de 20 ans) sont en partie présentés, à titre d'exemple, dans les annexes 19 à 22. Celles-ci, illustrées par les pyramides linguistiques qui y sont jointes, donnent la répartition de la population par niveau d'instruction en 1990 et 2000, selon les hypothèses suivantes :

- Annexe 19 : Estimation pour 1990 ; Rendement "élevé", croissance "moyenne" des inscriptions, maintien du statut actuel du français dans l'enseignement.
- Annexe 20 : même tableau, mais avec une hypothèse de "faible" rendement du système scolaire.
- Annexe 21 : Estimation pour 2000 ; Rendement "élevé", croissance "moyenne" des inscriptions, maintien du statut actuel du français (comme dans l'annexe 19).
- Annexe 22 : même tableau, mais avec une hypothèse de "faible" rendement.

On ne juge pas utile de reproduire dans ce document l'ensemble des 24 tableaux qui découlent de la combinaison des différentes hypothèses (3 X 2 X 2 = 12 à chacune des deux dates).

Les résultats globaux sont résumés dans le tableau 20, page suivante, qui fournit le nombre et le pourcentage de francophones au total (dans la population de 5 ans et plus), et de francophones adultes (15 ans et plus), obtenus par la mise en oeuvre des hypothèses portant sur les développements de la scolarisation.

Pour la clarté de l'analyse, on ne tient compte, dans un premier temps, que de l'hypothèse selon laquelle le statut du français dans l'enseignement ne se modifie pas d'ici à la fin de la prochaine décennie. On verra ensuite ce que pourraient être les incidences, quant à la production des francophones, d'une école faisant une moindre part à la langue française.

Tableau 20 :

ESTIMATION DES FRANCOPHONES EN 1990 ET 2000 SELON LES HYPOTHESES DE SCOLARISATION

POPULATION DE 5 ANS ET PLUS

HYPOTHESES		1990		2000	
Rendement scolaire	Croissance des inscriptions	Nombre de francophones	%(1)	Nombre de francophones	%(1)
"Faible"	"Faible"	1 232 000	43,7	1 895 000	49,0
"Faible"	"Moyenne"	1 234 000	43,8	1 955 000	50,6
"Faible"	"Forte"	1 237 000	43,9	2 016 000	52,2
"Elevé"	"Faible"	1 305 000	46,4	2 067 000	53,5
"Elevé"	"Moyenne"	1 309 000	46,5	2 139 000	55,4
"Elevé"	"Forte"	1 313 000	46,6	2 213 000	57,3
Moyenne des hypothèses		1 272 000	45,2	2 047 000	53,0

(1) Les effectifs de francophones sont rapportés à la population totale de 5 ans et + = 2 815 100 en 1990 , et 3 863 100 en 2000.

POPULATION DE 15 ANS ET PLUS

HYPOTHESES		1990		2000	
Rendement scolaire	Croissance des inscriptions	Nombre de francophones	%(2)	Nombre de francophones	%(2)
"Faible"	"Faible"	884 000	46,9	1 433 000	55,8
"Faible"	"Moyenne"	884 000	46,9	1 449 000	56,5
"Faible"	"Forte"	884 000	46,9	1 465 000	57,1
"Elevé"	"Faible"	885 000	46,9	1 498 000	58,4
"Elevé"	"Moyenne"	885 000	46,9	1 515 000	59,1
"Elevé"	"Forte"	885 000	46,9	1 533 000	59,7
Moyenne des hypothèses		885 000	46,9	1 482 000	57,8

(2) Les effectifs de francophones sont rapportés à la population de 15 ans et plus : = 1 885 500 en 1990 , et 2 566 100 en 2000.

. Le tableau 20 montre que les hypothèses relatives au nombre des admissions et au rendement du système éducatif induisent une étroite variation des résultats à l'horizon 1990 : le nombre des francophones au total s'inscrit dans une fourchette qui va de un peu plus de 1,2 millions (dans le cas d'un faible rendement) à 1,3 millions (rendement amélioré).

Par rapport à la population de 5 ans et plus, le pourcentage des francophones serait de l'ordre de 44 % dans la perspective minimaliste, et de 46 % dans la perspective maximaliste. En tout état de causes, ce pourcentage serait voisin de 45 % (moyenne des diverses hypothèses).

. Si on considère la seule population adulte de 15 ans et plus, on aboutit à des résultats à peu près identiques en 1990, quelles que soient les hypothèses adoptées : une population francophone qui s'élève à un peu moins de 900 000 personnes (environ 880 000), soit 47 % des 15 ans et plus.

La marge d'incertitude est plus faible ici, les données à estimer étant moins nombreuses : le nombre des inscriptions nouvelles est connu jusqu'en 1984, au-delà il ne concerne plus cette population ; Les hypothèses de rendement faible ou élevé pour le primaire s'appliquent également à partir de 1984, on constatera qu'elles introduisent une certaine diversification dans la composition de la population francophone par niveau, mais pas dans l'évaluation du nombre des francophones.

. Les hypothèses sur le développement de la scolarisation entraînent des résultats beaucoup plus différenciés à l'horizon 2000 : le nombre de francophones au total pourrait varier à cette date de 1,9 millions (croissance modérée des admissions et rendement faible) à 2,2 millions (croissance relativement forte des admissions, rendement amélioré).

Les pourcentages de francophones parmi les 5 ans et plus seraient respectivement de 49 % et 57 %.

Les chiffres moyens de un peu plus de 2 millions et 53 % de francophones pourraient être obtenus dans le cas d'une forte croissance des admissions conjuguée à un faible rendement, ou une croissance très limitée des admissions, compensée par un rendement plus élevé.

On note à ce propos l'importance du rendement scolaire, dont les deux hypothèses conduisent à des résultats plus tranchés que ne le font les hypothèses d'évolution des inscriptions. Il est évident que le choix d'autres options de

développement auraient entraîné des résultats différents, mais ceci montre bien l'interêt qu'il y a à maintenir dans le cursus scolaire le plus grand nombre d'élèves (rendement élevé), même au prix d'un plus faible niveau de recrutement initial.

Selon nos hypothèses, une chute de 10 points du taux d'inscription (de 85 % à 75 % entre 1984 et 1999), avec un rendement nettement amélioré, produiraient de meilleurs résultats, quant au nombre de francophones, qu'une augmentation de 10 points (de 85 % à 95 %), allant de pair avec le maintien d'un faible rendement. Dans ce dernier cas, en effet, le surcroît d'inscriptions est plus que balancé par les abandons prématurés en début du cycle primaire.

. S'agissant de la population adulte de 15 ans et plus, le nombre des francophones serait compris en 2000 entre un peu plus de 1,4 et 1,5 millions, soit de 56 % à 60 % des adultes.

Evolution de la "francophonie" entre 1980 et 2000

Par rapport à nos estimations pour 1980 (700 000 francophones au total, dont 420 000 parmi les 15 ans et plus), les francophones augmentent, dans l'absolu et relativement, plus ou moins selon la perspective considérée.

Le tableau suivant indique par quels coefficients est multiplié le nombre des francophones en l'espace de 10 ans, puis de 20 ans, selon la perspective minimaliste (croissance des admissions et rendement l'un et l'autre faibles), dont rend compte le premier chiffre, et la perspective maximaliste (croissance des admissions et rendement élevés) :

Coefficients multiplicateurs du nombre de francophones selon la période

Pop. de référence	De 1980 à 1990	De 1990 à 2000	De 1980 à 2000
5 ans et plus	de 1,8 à 1,9	de 1,5 à 1,7	de 2,7 à 3,2
15 ans et plus	2,1	de 1,6 à 1,7	de 3,4 à 3,6

On remarque que les progrès sont d'autant plus spectaculaires que l'effectif des francophones au départ est modéré, c'est à dire pendant la première décennie, et parmi la seule population adulte : à long terme, dans la situation optimale où la scolarisation serait généralisée, et où tout le monde

aurait la possibilité d'accéder à la francophonie, les francophones ne pourraient s'accroître à un rythme supérieur à celui de la simple croissance démographique.

. Dans l'immédiat et à moyen terme, le renouvellement des générations, et le développement de la scolarisation, aussi limité soit-il, entraîneront forcément un accroissement du poids relatif des francophones dans l'ensemble de la population.

Evolution du pourcentage de francophones selon les perspectives extrêmes de scolarisation

Pop. de référence	1980	1990	2000
5 ans et plus	33,5 %	de 43,7 à 46,6 %	de 49,0 à 57,3 %
15 ans et plus	29,7 %	46,9 %	de 55,8 à 59,7 %

On vérifie que les progrès sont plus importants dans la population adulte, qui pourrait comprendre entre 56 % et 60 % de francophones en l'an 2000, alors qu'elle n'en compte que 30 % en 1980.

Mais, même dans l'hypothèse d'une croissance des admissions scolaires inférieure à l'essor démographique, et celle d'un faible rendement, le pourcentage de francophones continue à augmenter parmi les 5 ans et plus. Le renouvellement des générations est ici déterminant : bien que relativement moins scolarisées que leurs aînées ayant bénéficié d'une scolarisation massive dans les années 1970, les plus jeunes générations qui entrent dans le champ de l'étude seront plus largement instruites que les générations les plus anciennes, qui en sortent par l'effet de la mortalité.

Evolution de la "francophonie" selon l'âge

Il est intéressant d'étudier l'incidence des diverses perspectives de développement de la scolarisation quant aux progrès de la diffusion du français parmi les classes d'âge scolarisées pendant la période de projection.

Le tableau 21 indique le pourcentage de francophones (pour l'ensemble des sexes), obtenu pour les groupes d'âge en 2000, selon les hypothèses mises en jeu.

Tableau 21 : Pourcentage de francophones selon l'âge et les diverses hypothèses

Age en 2000	Croissance des admissions	Rendement "élevé" % de francophones	Rendement "faible" % de francophones
5 - 9 ans	"Faible"	20,3	13,6
	"Moyenne"	22,6	15,2
	"Forte"	25,0	16,8
10 - 14 ans	"Faible"	71,9	61,9
	"Moyenne"	78,4	67,4
	"Forte"	85,0	73,0
15 - 19 ans	"Faible"	76,0	67,9
	"Moyenne"	79,3	71,0
	"Forte"	82,7	74,1
20 - 29 ans	"Faible"	74,1	70,7
	"Moyenne"	74,2	70,8
	"Forte"	74,3	71,0
30 - 39 ans		69,7	69,5

On voit que, même selon nos plus optimistes perspectives, les progrès sont moins spectaculaires au fil des générations, que ceux mis en évidence dans notre estimation pour 1980, ce qui est normal quand on se rapproche d'une généralisation de la scolarisation : le taux de francophonie ne gagne ici que 15 points en passant des 30 - 39 ans aux 10 - 14 ans.

Des hypothèses de développement plus ambitieuses auraient entraîné une évolution plus rapide de la diffusion du français, mais on a vu qu'elles ne nous semblent pas réalistes dans un contexte d'essoufflement de la scolarisation, et à terme, de saturation des diplômes.

On constate encore, au vu de ce tableau, que la diffusion du français progresse, parmi les jeunes générations, sous le seul effet d'une amélioration du rendement scolaire, même si la croissance des admissions est inférieure à l'expansion démographique des 6 ans : avec l'hypothèse de rendement "élevé"

et un taux de croissance des admissions de 2,5 % seulement, le pourcentage de francophones passe de 70 % pour les 30 - 39 ans à 76 % pour les 15 - 19 ans (1).

Mais si le faible rendement du système éducatif observé ces dix dernières années devait se poursuivre, le pourcentage des francophones ne pourrait se maintenir, pour les plus jeunes, que grâce à une augmentation des inscriptions sensiblement du même ordre que la croissance démographique des 6 ans.

Evolution de la représentation féminine parmi les francophones

l'hypothèse adoptée d'une croissance différentielle des admissions scolaires en fonction du sexe (plus forte pour les filles) entraîne en toute logique une meilleure représentation du sexe féminin parmi les francophones : selon les diverses perspectives, les femmes, qui constituaient 31 % de l'ensemble des francophones (5 ans et plus), pourraient voir leur part tourner autour de 36 ou 37 % en 1990, et 40 ou 41 % en 2000.

Les hommes francophones seront toujours majoritaires à cette date, mais ils le seront de moins en moins avec le renouvellement des générations. Cette tendance toutefois pourra être freinée par la persistance d'un plus mauvais rendement scolaire chez les filles (alors qu'on a retenu des hypothèses de rendement identique pour les deux sexes).

La population francophone selon les "niveaux de francophonie"

Les tableaux 22 et 23 donnent la répartition des populations francophones, totale et adulte, par niveau d'instruction, et donc de connaissance théorique du français, selon les différentes perspectives de développement de la scolarisation. Les pourcentages sont obtenus en rapportant les effectifs par niveau à la population de référence correspondante.

(1) Les 10-14 ans présentent un taux plus faible , mais certains d'entre eux atteindront ultérieurement le cap minimal de la 3ème année primaire.

Tableau 22 :

Répartitions des francophones par niveau, selon les hypothèses de scolarisation

(population de 5 ans et +, estimations pour 1990 et 2000)

	Croissance des admissions	"Faible"		"Moyenne"		"Forte"	
1) Hypothèse de "faible" rendement scolaire							
	NIVEAUX DE FRANCAIS	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1990	Niveau 1	362 500	12,9	365 000	13,0	367 600	13,1
	Niveau 2	418 000	14,8	418 200	14,8	418 300	14,8
	Niveau 3	357 400	12,7	357 400	12,7	357 400	12,7
	Niveau 4	75 400	2,7	75 400	2,7	75 400	2,7
	Niveau 5	18 200	0,6	18 200	0,6	18 200	0,6
	TOTAL des FRANCOPHONES	1 231 500	43,7	1 234 200	43,8	1 236 900	43,9
2000	Niveau 1	521 400	13,5	551 600	14,3	581 800	15,1
	Niveau 2	610 500	15,8	630 500	16,3	651 100	16,8
	Niveau 3	582 000	15,1	591 700	15,3	601 100	15,6
	Niveau 4	141 200	3,6	141 500	3,7	141 800	3,7
	Niveau 5	39 700	1,0	39 700	1,0	39 700	1,0
	TOTAL des FRANCOPHONES	1 894 800	49,0	1 955 000	50,6	2 015 500	52,2
2) Hypothèse de rendement scolaire "élevé"							
1990	Niveau 1	386 100	13,7	389 900	13,9	393 700	14,0
	Niveau 2	448 700	15,9	449 000	15,9	449 300	16,0
	Niveau 3	376 400	13,4	376 400	13,4	376 400	13,4
	Niveau 4	75 700	2,7	75 700	2,7	75 700	2,7
	Niveau 5	17 900	0,6	17 900	0,6	17 900	0,6
	TOTAL des FRANCOPHONES	1 304 800	46,4	1 308 900	46,5	1 313 000	46,6
2000	Niveau 1	565 700	14,6	599 900	15,5	634 400	16,4
	Niveau 2	667 500	17,3	691 800	17,9	716 900	18,6
	Niveau 3	639 800	16,6	652 900	16,9	666 100	17,2
	Niveau 4	153 800	4,0	154 400	4,0	155 000	4,0
	Niveau 5	40 200	1,0	40 200	1,0	40 200	1,0
	TOTAL des FRANCOPHONES	2 067 000	53,5	2 139 200	55,4	2 212 600	57,3

Tableau 23 :

Répartitions des francophones par niveau, selon les hypothèses de scolarisation

(population de 15 ans et +, estimations pour 1990 et 2000)

Croissance des admissions		"Faible"		"Moyenne"		"Forte"	
1) Hypothèse de "faible" rendement scolaire							
	NIVEAUX DE FRANCAIS	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1990	Niveau 1	160 200	8,5	160 200	8,5	160 200	8,5
	Niveau 2	297 300	15,8	297 300	15,8	297 300	15,8
	Niveau 3	332 800	17,6	332 800	17,6	332 800	17,6
	Niveau 4	75 400	4,0	75 400	4,0	75 400	4,0
	Niveau 5	18 200	1,0	18 200	1,0	18 200	1,0
	TOTAL des FRANCOPHONES	883 900	46,9	883 900	46,9	883 900	46,9
2000	Niveau 1	257 300	10,0	260 200	10,1	263 400	10,3
	Niveau 2	446 800	17,4	452 700	17,6	458 600	17,9
	Niveau 3	547 700	21,3	554 700	21,6	561 500	21,9
	Niveau 4	141 200	5,5	141 500	5,5	141 800	5,5
	Niveau 5	39 700	1,5	39 700	1,5	39 700	1,5
	TOTAL des FRANCOPHONES	1 432 700	55,8	1 448 800	56,4	1 465 000	57,1
2) Hypothèse de rendement scolaire "élevé"							
1990	Niveau 1	160 200	8,5	160 200	8,5	160 200	8,5
	Niveau 2	292 000	15,5	292 000	15,5	292 000	15,5
	Niveau 3	339 100	18,0	339 100	18,0	339 100	18,0
	Niveau 4	75 700	4,0	75 700	4,0	75 700	4,0
	Niveau 5	17 900	0,9	17 900	0,9	17 900	0,9
	TOTAL des FRANCOPHONES	884 900	46,9	884 900	46,9	884 900	46,9
2000	Niveau 1	271 300	10,6	274 600	10,7	277 800	10,8
	Niveau 2	456 800	17,8	462 000	18,0	467 700	18,2
	Niveau 3	576 200	22,4	584 200	22,8	592 500	23,1
	Niveau 4	153 800	6,0	154 400	6,0	155 000	6,0
	Niveau 5	40 200	1,6	40 200	1,6	40 200	1,6
	TOTAL des FRANCOPHONES	1 498 300	58,4	1 515 400	59,1	1 533 200	59,7

Si on considère l'ensemble de la population francophone, constituée en grande partie de jeunes élèves en cours de scolarisation dans le primaire, on voit que, sur les 1,2 ou 1,3 millions de francophones en 1990, seulement 36 ou 37 % auront atteint l'enseignement secondaire, ce qui signifie toutefois un certain progrès par rapport à 1980 (32 % des francophones étaient alors classés aux niveaux 3, 4 ou 5).

L'amélioration du niveau d'instruction se poursuivra tout au long de la période de projection, puisqu'on relève que, parmi les 1,9 à 2,2 millions de francophones estimés à l'horizon 2000, 39 ou 40 % auront entrepris des études secondaires (dont la plupart n'aura pas dépassé le premier cycle).

S'agissant des niveaux d'instruction définitivement (ou presque) atteints, il apparaît plus pertinent de faire porter l'analyse sur la seule population adulte, dont on fournit, dans le tableau 24, la répartition par niveau de francophonie selon les perspectives extrêmes.

Les effectifs par niveau sont ici rapportés à la seule population francophone.

Tableau 24

EVOLUTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE SELON LE NIVEAU DE FRANCAIS

(Population de 15 ans et plus)

Niveaux de français	1980		1990				2000			
			H. "basses"		H. "élevées"		H. "basses"		H. "élevées"	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau 1	66 400	15,7	160 200	18,1	160 200	18,1	257 300	17,9	277 800	18,1
Niveau 2	158 100	37,4	297 300	33,6	292 000	33,0	446 800	31,2	467 700	30,5
Niveau 3	151 700	35,9	332 800	37,7	339 100	38,3	547 700	38,2	592 500	38,7
Niveau 4	36 800	8,7	75 400	8,5	75 700	8,6	141 200	9,9	155 000	10,1
Niveau 5	9 400	2,2	18 200	2,1	17 900	2,0	39 700	2,8	40 200	2,6
T O T A L	422 400	100	883 900	100	884 900	100	1 432 700	100	1 533 200	100

Note : Hypothèses basses = Croissance des admissions de 2,5 % en moyenne annuelle, et "faible" rendement.
Hypothèses élevées = Croissance des admissions de 4,1 % en moyenne annuelle, et rendement "élevé".

Le nombre de francophones adultes augmente fortement, puisqu'on a vu qu'il fait plus que tripler en l'espace de 20 ans. Chacune des catégories de francophones voit ses effectifs croître, plus ou moins rapidement, et sa part augmenter dans l'ensemble de la population :

- Les francophones du niveau de l'école primaire, au nombre de 125 000 en 1980 (16 % des adultes), pourraient être compris entre 450 000 et 460 000 en 1990, représentant près d'un quart des adultes (24 %), et entre 704 000 et 745 000 en 2000 (soit de 27 à 29 % des 15 ans et plus).

En distinguant les francophones issus de la seule école primaire selon qu'ils ont achevé ou non le cycle primaire, on constate que les francophones de niveau 1 (primaire inachevé) progressent relativement plus que ceux qui sont arrivés au terme de la scolarité primaire (niveau 2) : la part des premiers dans la population adulte passe de 5 % en 1980 à 10 ou 11 % en 2000 ; La part des seconds évolue entre 11 % en 1980 et 17 à 18 % en 2000.

- La croissance un peu plus faible des francophones de niveau 2 profite aux francophones de niveau 3 (1er cycle secondaire), qui deviennent les plus nombreux parmi les différentes catégories, dès 1990.

Leur poids dans la population adulte, déjà important en 1980 (près de 11 % des 15 ans et plus, et 37 % des francophones), se trouve renforcé par l'adoption, dans nos hypothèses de rendement scolaire, d'un taux de promotion assez élevé à partir du CM2 (conformément aux indications de la planification togolaise).

Ainsi, le nombre de francophones adultes de niveau 3 passerait de 150 000 en 1980 à 330 000 ou 340 000 en 1990 (de 17 à 18 % des 15 ans et plus), et varierait entre 545 000 et 590 000 en 2000 (21 à 23 % des 15 ans et plus).

- Les francophones de niveaux 4 (2nd cycle secondaire) et 5 (études supérieures) sont ceux qui devraient avoir, en principe, une bonne maîtrise de la langue française. Au nombre de 46 000 en 1980 (3,3 % des 15 ans et plus), ils devraient progresser plus vite que l'ensemble des francophones, pour atteindre un effectif de 94 000 personnes en 1990 (5 % des 15 ans et plus), et de 180 000 ou 195 000 en 2000 (7 ou 8 % des 15 ans et plus).

Parmi eux, les francophones les plus instruits (niveau 5) auront enregistré la plus forte progression, passant d'un peu moins de 10 000 en 1980 à 40 000 en 2000. Leur part dans la population adulte n'en demeurera pas moins très

faible : 0,7 % en 1980, et 1,6 % en 2000.

Si on considère la composition de la population francophone selon le niveau, on relève une certaine amélioration, dans le sens d'une meilleure représentation des niveaux les plus élevés de francophonie.

Mais cette amélioration est modeste : les francophones qui n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire tendent à régresser (53 % des francophones en 1980, 51 ou 52 % en 1990 et 49 % en 2000), mais ils représenteront encore en 2000 environ la moitié de la communauté francophone.

Comme en 1980, les francophones d'instruction moyenne (niveau 3) formeront en 2000 une importante minorité dans cet ensemble (38 ou 39 % contre 36 % en 1980), tandis que les francophones qui auront poussé le plus loin leurs études (niveaux 4 et 5) seront encore très minoritaires (passant de 11 % des francophones en 1980 à 13 % en 2000).

Par rapport à la majorité des pays étudiés en Afrique de l'Ouest, le Togo se distingue par l'importance relative des francophones de niveau 3 qui constituent la classe moyenne de la population. Nombreux sont les élèves qui finissent par accéder à l'enseignement secondaire, et les francophones du niveau de l'école primaire sont ici en moindre proportion que dans beaucoup de pays de la sous-région.

Mais les autorités togolaises entendent restreindre l'accès au second cycle secondaire, et l'élite francophone forme ici une très faible part de la population francophone.

Ces estimations résultent d'hypothèses modérées quant à l'amélioration du rendement scolaire, hypothèses qui devraient être révisées à la hausse dans un contexte de reprise économique prononcée, avec des perspectives plus favorables pour l'emploi des diplômés.

Incidence de l'introduction des langues nationales à l'école sur le nombre de francophones

Etant donné le souci qu'a l'administration scolaire de renforcer l'enseignement du français, on peut penser que l'introduction des langues nationales dès les premières années de scolarité ne se fera pas au détriment de la langue française.

Il n'est pas sans intérêt toutefois, de mesurer l'effet d'une telle mesure sur le nombre des francophones, si on admet (hypothèse en II . 1 c -) qu'elle implique une durée minimale de scolarité un peu plus longue pour l'acquisition du français (4 années au lieu de 3, c'est à dire que les élèves qui quittent l'école aux niveaux du CP1, CP2 ou CF1 ne sont pas considérés comme définitivement francophones).

On rappelle que dans ce nouveau cadre les niveaux 1 et 2 de francophonie sont en décalage de un an par rapport à notre schéma initial de correspondance entre instruction et connaissance du français. Selon nos conventions, les niveaux 3 à 5 ne sont pas modifiés.

Une autre hypothèse est que l'introduction des langues nationales à l'école ne sera effective, à l'échelle nationale, qu'au début de la décennie 1990. Nos premières estimations pour 1990 demeurent ainsi sans changement.

La situation est par contre modifiée à l'horizon 2000, comme le montre le tableau 25, qui donne la répartition des francophones par niveau de français à cette date, selon les diverses perspectives de scolarisation.

La population de référence est celle âgée de 5 ans et plus, à laquelle on rapporte les effectifs par niveau, pour obtenir les pourcentages.

Tableau 25 :

Estimations de la population francophone en 2000, par niveau de français (pop. de 5 ans et +, hypothèse d'intégration des langues nationales à l'école).

HYPOTHESE DE "FAIBLE" RENDEMENT SCOLAIRE						
Croissance des admissions	"Faible"		"Moyenne"		"Forte"	
NIVEAUX de FRANCAIS	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau 1	453 100	11,7	474 500	12,2	496 400	12,8
Niveau 2	519 100	13,4	531 100	13,7	543 100	14,1
Niveau 3	582 000	15,1	591 700	15,3	601 100	15,6
Niveau 4	141 200	3,7	141 500	3,7	141 800	3,7
Niveau 5	39 700	1,0	39 700	1,0	39 700	1,0
TOTAL des francophones	1 735 100	44,9	1 778 500	46,0	1 822 100	47,2
HYPOTHESE DE RENDEMENT SCOLAIRE "ELEVE"						
Croissance des admissions	"Faible"		"Moyenne"		"Forte"	
NIVEAUX DE FRANCAIS	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau 1	501 600	13,0	527 400	13,7	553 100	14,3
Niveau 2	557 200	14,4	570 800	14,8	585 600	15,2
Niveau 3	639 800	16,6	652 900	16,9	666 100	17,2
Niveau 4	153 800	4,0	154 400	4,0	155 000	4,0
Niveau 5	40 200	1,0	40 200	1,0	40 200	1,0
TOTAL des francophones	1 892 600	49,0	1 945 700	50,4	2 000 000	51,8

On voit ici que le nombre total de francophones à l'horizon 2000 pourrait varier, en fonction de nos diverses hypothèses, entre un peu plus de 1,7 millions et 2 millions, les résultats respectifs dans le cas d'un maintien du monopole du français à l'école étant de 1,9 millions à 2,2 millions.

Le pourcentage de francophones, parmi les 5 ans et plus, pourrait aller de 45 % à 52 % (contre 49 % à 57 % si le français est la seule langue enseignée).

En fait, en élevant d'une année le seuil minimal d'instruction jugé nécéssaire pour l'acquisition définitive du français, on aboutit à terme à un nombre de francophones égal à un peu plus de 90 % de celui obtenu dans l'hypothèse du monopole du français à l'école (les 10 % complémentaires correspondant aux abandons prématurés intervenant au niveau de la 3ème année primaire, selon nos perspectives de rendement scolaire).

D'autres conventions entraîneraient bien sûr des résultats différents, et toute tentative de quantification des effets de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement apparaît, de ce fait, un peu arbitraire.

Tout au plus peut-on souligner qu'un recul des déperditions scolaires dans les premières années de scolarité influerait positivement sur la production des francophones par l'école togolaise, contrebalançant ainsi la très hypothétique concurrence des langues nationales dans leurs relations avec le français.

CONCLUSIONS

Il faut rappeler qu'on n'a pas tenu compte, dans nos estimations, d'une éventuelle modification des compétences linguistiques (amélioration ou plus vraisemblablement détérioration) par rapport à un niveau d'instruction donné. Le caractère subjectif d'une telle appréciation n'en fait pas un paramètre aisément identifiable.

Cette réserve faite, une conclusion s'impose, qui est l'expansion quantitative de la langue française depuis l'indépendance, et qui, en tout état de cause, se poursuivra : de 700 000 en 1980, le nombre de francophones devrait avoisinner 1,2 ou 1,3 millions en 1990, et varier à l'intérieur d'une fourchette plus large en 2000, de 1,9 millions (1,7 millions avec la promotion des langues nationales dans le cadre scolaire ?) à 2,2 millions.

Ces estimations ne sont pas excessives, et découlent de perspectives modérées quant au développement de la scolarisation : la preuve en est que le pourcentage de francophones, un peu plus élevé en 1980 pour les 5 ans et plus que pour les adultes, finit par prendre une plus grande valeur chez ces derniers. Cette tendance peut être décelée dès 1990, parce que les jeunes de moins de 15 ans à

cette date auront bénéficié d'une moindre scolarisation que les promotions précédentes.

En définitive, pour la population adulte, le pourcentage de francophones qui n'était que de 8 % en 1961, aura fortement progressé jusqu'en 1980 (30 %), puis augmentera encore relativement plus jusqu'en 1990 (47 %), avant de voir sa croissance quelque peu freinée dans la dernière décennie du siècle (56 à 60 % de francophones parmi les 15 ans et plus en 2000).

En dépit d'un certain essoufflement de la scolarisation dans les premières années 1980, ces chiffres continueront à faire du Togo l'un des pays les plus francophones en Afrique de l'Ouest (derrière la Côte d'Ivoire), voire dans toute l'Afrique (après le Gabon, le Cameroun et le Zaïre, mais un peu avant le Cameroun).

RESUME

Le Togo est l'un des plus petits Etats d'Afrique francophone, et l'un des moins peuplés, en dépit d'une forte croissance démographique (estimations ONU : 3,2 millions d'habitants en 1987, 4,3 millions en 2000).

La situation ethnolinguistique du pays se caractérise par la présence d'un grand nombre d'ethnies (35 recensées) parlant des langues différentes, qui relèvent pour la plupart de deux groupes linguistiques (langues gur au Nord, et langues kwa au Sud). L'intercompréhension entre les langues de chaque groupe est plus ou moins grande, et chaque aire linguistique possède une langue numériquement dominante, qui sert de véhiculaire : l'éwé, au Sud, est la langue maternelle d'un quart environ des Togolais, mais on peut estimer qu'elle est comprise et parlée dans l'ensemble du Sud-Togo, qui regroupe quelques 60 % de la population. L'autre grande langue du pays, le kabyè, au Nord, a une moindre extension et sert de véhiculaire surtout dans la région de Lama-Kara.

Ewé et kabyè ont été promus langues nationales, et sont progressivement introduits dans le système scolaire, comme matière d'enseignement dans leur zone respective. L'objectif de la politique linguistique est que ces deux langues deviennent, à terme, le véhicule de l'enseignement.

Ce rôle est pour l'heure actuelle détenu par le français, en tant que langue officielle, langue des médias et de l'administration, son emploi est par ailleurs fortement conditionné par les circonstances de la communication, le statut des locuteurs, etc... D'une façon générale, les langues véhiculaires locales sont davantage utilisées dans les conversations courantes (dans la famille, entre amis, au marché...), le recours au français étant plus fréquent pour les thèmes à caractère "officiel" (politique, administration, enseignement, sciences, technologie, relations internationales).

Le français a pu acquérir toutefois, au cours des dernières décennies, une fonction de véhiculaire, sous l'effet de deux processus : démocratisation de l'enseignement, favorisant la diffusion de la langue officielle jusque dans les milieux populaires, et développement de l'économie, entraînant d'importants brassages de population. L'utilisation du français comme véhiculaire, liée au

degré d'hétérogénéité linguistique des différentes régions, n'a pas manqué d'altérer intrinsèquement la langue, jusqu'à l'élaboration d'un français dialectal voisinant avec des registres plus élevés.

Dans l'enseignement même, il est de notoriété publique que le niveau linguistique des élèves s'est fortement dégradé, en raison de la trop forte croissance des effectifs, alors que des classes surchargées étaient confiées à des maîtres insuffisamment formés. Un fait notable depuis 1981 est le renversement de tendance observé à tous les degrés de l'enseignement, qui ont vu décroître le nombre de leurs élèves pendant plusieurs années consécutives. Mettant à profit ce recul provisoire de la scolarisation, les autorités scolaires s'orientent aujourd'hui vers une amélioration qualitative du système d'enseignement, qui revêt deux formes principales : perfectionnement professionnel des enseignants, et renforcement de l'enseignement du français.

Sur le plan quantitatif, l'expansion du français au Togo est indéniable : une enquête remontant à 1961 établissait à 8 % le pourcentage de francophones parmi les adultes (15 ans et plus) ; Notre estimation, basée sur les données du dernier recensement et les statistiques scolaires, conclut à un pourcentage de francophones voisin de 30 % en 1980, soit environ 420 000 francophones de 15 ans et plus (mais 700 000 francophones si on considère l'ensemble de la population).

Même si la scolarisation doit marquer une pause, cette expansion du français est appelée à se poursuivre, avec le renouvellement des générations : selon les diverses hypothèses adoptées, on aboutit à un effectif total de francophones de 1,2 ou 1,3 million en 1990, et variant entre 1,9 et 2,2 millions à l'horizon 2000. L'introduction des langues nationales dans l'enseignement ne devrait avoir qu'un impact modéré quant au nombre de francophones produits par l'école, du moins tant que le français restera l'unique véhicule de l'enseignement.

Pour la seule population adulte, nos estimations font évoluer le nombre de francophones de 420 000 en 1980 (29,7 % des 15 ans et plus) à près de 900 000 en 1990 (47 %), et 1,4 ou 1,5 million en 2000 (soit un pourcentage variant entre 56 % et 60 % des 15 ans et plus). Ces chiffres placent le Togo dans le groupe des pays les plus francophones d'Afrique.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

1 : Grille des programmes de la radiodiffusion togolaise
2 : Programmation de la télévision togolaise
3 : Programmation des salles de cinéma à Lomé
4 : Evolution des effectifs scolaires dans le 1er degré
5 : Evolution des effectifs scolaires dans l'enseignement secondaire général
6 : Evolution des effectifs scolaires dans l'enseignement technique
7 : Evolution des effectifs inscrits au 4ème degré (enseignement supérieur)
8 : Le rendement du 1er degré - Evolution des taux de promotion, redoublement et abandon, par classe
8b: Evolution des effectifs par classe selon le sexe, au 1er degré
9 : Le rendement des 2ème et 3ème degrés - Evolution des taux de promotion, redoublement et abandon, par classe
9b: Evolution des effectifs par classe selon le sexe, aux 2ème et 3ème degrés
10 : Circulaire sur l'introduction de la dictée dans les épreuves d'évaluation au 3è degré
11 : Répartition de la population selon le sexe, l'âge et l'instruction, au recensement de 1981 (ensemble du pays)
12 : Répartition de la population selon le sexe, l'âge et l'instruction, au recensement de 1981 (secteur urbain)
13 : Répartition de la population selon le sexe, l'âge et l'instruction, au recensement de 1981 (secteur rural)
14 : Perspectives d'évolution des inscriptions scolaires selon 3 hypothèses
15 : Probabilités d'atteindre chaque niveau d'instruction en 1990, selon la classe suivie en 1980, ou l'année d'inscription (hypothèse de faible rendement scolaire)
16 : Probabilités d'atteindre chaque niveau d'instruction en 1990, selon la classe suivie en 1980, ou l'année d'inscription (hypothèse de rendement élevé)
17 : Probabilités d'atteindre chaque niveau d'instruction en 2000, selon la classe suivie en 1980, ou l'année d'inscription (hypothèse de faible rendement)
18 : Probabilités d'atteindre chaque niveau d'instruction en 2000, selon la classe suivie en 1980, ou l'année d'inscription (hypothèse de rendement élevé)
19 : Répartition de la population selon l'âge et le niveau de français - Estimation pour 1990 (hypothèses de croissance moyenne des inscriptions, et de rendement élevé)
19b: Pyramide linguistique correspondante

20 : Répartition de la population selon l'âge et le niveau de français - Estimation pour 1990 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions, et de faible rendement)

20b: Pyramide linguistique correspondante

21 : Répartition de la population selon l'âge et le niveau de français - Estimation pour 2000 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions, et de rendement élevé)

21b: Pyramide linguistique correspondante

22 : Répartition de la population selon l'âge et le niveau de français - Estimation pour 2000 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions, et de faible rendement)

22b: Pyramide linguistique correspondante.

ANNEXE 1

GRILLE DES PROGRAMMES DE LA RADIODIFFUSION TOGOLAISE

RADIO LOME

Programmation du lundi 16 / 9 / 1985 :

5 H 28 - Hymne national
5 H 30 - Prière du matin
5 H 35 - Flash Actualités
5 H 38 - Bonjour Soleil
6 H 00 - Rappel des titres de l'actualité
6 H 01 - Bonjour Soleil
6 H 15 - R T N M MATIN
6 H 30 - Tampon musical
6 H 33 - R T N M SERVICE (Avis et communiqués)
6 H 45 - Echos d'Afrique et d'ailleurs
6 H 55 - La journée sur les antennes
7 H 00 - Flash Actualités
7 H 03 - Emissions en langues nationales
7 H 05 - Informations et communiqués en KABYE
7 H 15 - Informations et communiqués en EWE
7 H 25 - Magazine féminin en kabyè
8 H 00 - Flash Actualités
8 H 03 - Interlude et changement de fréquences
8 H 07 - Campagne pour la révolution verte
9 H 00 - Flash Actualités
9 H 03 - Sibi pour vous tenir compagnie
10 H 00 - Flash Actualités
10 H 03 - Sidi pour vous tenir compagnie
10 H 30 - New deal Magazine (1ère édition)
11 H 00 - Flash Actualités
11 H 03 - Musique et jeux
12 H 30 - R T N M INTER ACTUALITES MAGAZINE
13 H 03 - R T N M SERVICE
13 H 20 - Amicalement vôtre
13 H 50 - La journée sur les antennes
14 H 00 - Flash Actualités
14 H 03 - Emissions en langues nationales
14 H 05 - Informations et communiqués en KABYE
14 H 15 - Informations et communiqués en EWE
14 H 25 - Les agréables causeries de R T N M INTER
15 H 00 - Flash Actualités
15 H 03 - Les agréables causeries de R T N M INTER
16 H 00 - Flash Actualités
16 H 03 - New deal Magazine (2ème édition)
16 H 30 - Le soir au village kabyè
17 H 00 - Flash Actualités
17 H 03 - Interlude et changement de fréquences
17 H 07 - Le soir au village kabyè
17 H 20 - Avis et communiqués en éwé et kabyè

17 H 40 - Informations en KABYE
17 H 50 - Informations en EWE
18 H 00 - L'heure du militant (EWE et KABYE)
18 H 20 - Emission éducative
18 H 40 - Cocktail pour tous
19 H 00 - R T N M SOIR
19 H 30 - R T N M SERVICE
19 H 50 - Informations en langue anglaise
20 H 00 - Recital
20 H 30 - L'école et nous
21 H 00 - Concours théâtral inter-africain
22 H 00 - R T N M Dernière
22 H 15 - Visa pour l'étranger
23 H 00 - Flash Actualités
23 H 03 - Guitare dans la nuit
00 H 00 - Flash Actualités
00 H 03 - Fin des émissions.

RADIO KARA

Programmation du mardi 4 / 11 / 1986 :

5 H 30 - Annonce de station
5 H 35 - Kara Flash
7 H 03 - Informations et communiqués en KABYE
7 H 15 - Informations et communiqués en EWE
9 H 05 - Fin des émissions de la matinée

12 H 05 - Kara Flash
12 H 20 - Avis et communiqués
13 H 00 - Kara Actualités
14 H 03 - Informations et communiqués en KABYE
14 H 15 - Informations et communiqués en EWE

19 H 30 - Kara Soir
21 H 03 - Concours théâtral inter-africain
23 H 00 - Kara Flash
23 H 05 - Fin des émissions de la journée.

ANNEXE 2

PROGRAMMATION DE LA TELEVISION TOGOLAISE

Lundi 16 / 9 / 1985 :

18 H 50 - Nouvelles des préfectures
19 H 00 - TAM-TAM DU SOIR / INFORMATIONS EN KABYE
INFORMATIONS EN EWE
19 H 30 - Tranche médicale : Santé à la une
20 H 00 - JOURNAL TELEVISE
20 H 35 - R T N M SPORTS : Programme et résultats des activités sportives du week-end
21 H 05 - SERIE : Molière ou la vie d'un honnête homme
22 H 15 - R T N M DERNIERES
22 H 30 - FIN DES EMISSIONS.

Dimanche 22 / 9 / 1985 :

12 H 30 - CHORALE : chants religieux
13 H 00 - JOURNAL TELEVISE
13 H 15 - SERIE : Hôtel de police
14 H 10 - Temporama : musique et chansons du soleil
15 H 20 - Flamboyant : chants et danses initiatiques
16 H 20 - Le monde en 7 jours : revue des évènements survenus dans le monde
16 H 50 - Pour enfants : Les aventures de Tom Sawyer
17 H 30 - ARRET DES EMISSIONS

18 H 50 - Nouvelles des préfectures
19 H 00 - TAM-TAM DU SOIR / INFORMATIONS EN KABYE
INFORMATIONS EN EWE
19 H 30 - Pour enfants : Bouba
20 H 00 - JOURNAL TELEVISE
20 H 35 - AU RYTHME DU R P T : chants et danses d'animation politique
20 H 50 - FILM : Eglantine (réalisation : J.C Brialy)
22 H 15 - R T N M DERNIERES
22 H 30 - FIN DES EMISSIONS.

ANNEXE 3

PROGRAMMATION DES SALLES DE CINEMA A LOME

Exemple du lundi 16 / 9 / 1985 :

CAPITOLE: 14 H 00 - L'ouragan vient de Navarone + Sous l'empire de la haine

18 H 30 - Pénitencier de femmes

21 H 00 - Quo vadis

CLUB: 18 H 30 - Goldfingers

21 H 00 - A la poursuite du diamant vert ((M. Douglas, K. Turner)

CONCORDE: 18 H 30 - Coup de foudre (Miou-Miou, I. Huppert)

21 H 00 - Mata-Hari (S. Kristel, O. Tobias)

OPERA: 14 H 00 - La déchaînée de Shanghaï + Commando

18 H 30 - Commando

21 H 00 - Histoire sans fin (N. Hathaway, B. Oliver)

REX: 18 H 30 - Karaté à Shanghaï + Fureur d'un flic

21 H 00 - Nuit des masques

TOGO: 14 H 00 - Le dragon se déchaîne + Guerrier de l'espace

18 H 30 - L'homme de Prague

21 H 00 - La rage mortelle de Shaolin

24 JANVIER: 18 H 30 - Des roses blanches pour ma soeur noire

21 H 00 - La déchirure (S. Waterston, H. Ngor)

ANNEXE 4

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PREMIER DEGRE

Année scolaire	Nombre d'élèves	% de filles
1959/60	87 300	.....
1965/66	155 803	29,4
1969/70	206 283	.....
1970/71	228 505	31,0
1971/72	257 875	31,7
1972/73	290 352	32,2
1973/74	311 678	33,0
1974/75	329 443	33,7
1975/76	362 895	34,7
1976/77	395 381	35,8
1977/78	421 436	36,9
1978/79	458 104	37,9
1979/80	484 272	38,5
1980/81	506 356	38,3
1981/82	498 639	39,4
1982/83	492 329	39,5
1983/84	457 376	39,1
1984/85	454 209	38,6
1985/86	462 853	38,3

(Source : Annuaires statistiques de l'éducation)

ANNEXE 5

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Année scolaire	2ème degré	3ème degré	Effectif total	Dont filles (%)
1959/60	.....	.....	2 160	.....
1960/61	.....	.....	4 899	21,0
1965/66	.....	.....	11 380	20,5
1969/70	14 948	1 740	16 688	.....
1970/71	17 501	2 245	19 746	20,8
1971/72	21 886	2 709	24 595	23,6
1972/73	24 805	3 515	28 320	22,8
1973/74	29 896	4 229	34 125	23,1
1974/75	39 214	5 092	44 306	22,6
1975/76	52 562	6 600	59 162	23,3
1976/77	66 647	7 920	74 567	22,8
1977/78	79 249	9 160	88 409	22,8
1978/79	95 008	10 762	105 770	23,4
1979/80	106 090	13 711	119 801	23,8
1980/81	108 450	16 672	125 122	24,0
1981/82	108 251	14 674	122 925	25,0
1982/83	101 003	11 858	112 861	24,9
1983/84	84 075	11 866	95 941	24,7
1984/85	74 415	11 330	85 745	24.0
1985/86	79 874	11 782	91 656	23,5

(Source : Annuaires statistiques de l'éducation)

ANNEXE **6**

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (tous ordres)

Année scolaire	Effectifs	% de filles
1965/66	1 806	25,5
1966/67	1 303	28,9
1967/68	1 499	46,4
1968/69	1 615	40,2
1969/70	2 072	44,1
1970/71	2 104	38,3
1971/72	2 506	35,9
1972/73	2 788	33,0
1973/74	3 234	31,8
1974/75	3 911	30,4
1975/76	5 118	30,2
1976/77	6 478	23,6
1977/78	6 618	25,5
1978/79	6 821	26,6
1979/80	6 787	28,5
1980/81	7 562	23,4
1981/82	5 785	31,5
1982/83	4 893	27,7
1983/84	4 822	24,6
1984/85	4 961	.....
1985/86	5 177	27,0

(Source : Annuaire statistique de l'éducation 1983/84 et suivants).

ANNEXE 7

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (4ème DEGRE)

Année univers.	Ecoles ou Instituts	Etudiants	% de filles
1970/71	3	727	13,3
1971/72	4	1 061	13,7
1972/73	5	900	13,0
1973/74	9	1 046	15,6
1974/75	10	1 218	14,8
1975/76	10	1 901	14,9
1976/77	10	2 306	16,2
1977/78	10	2 896	19,1
1978/79	13	3 007	16,8
1979/80	13	3 430	16,5
1980/81	13	4 345	15,3
1981/82	13	4 131	14,4
1982/83	14	3 833	14,3
1983/84	14	3 734	15,2
1984/85	14	4 233	14,9

(Source : Annuaire statistique de l'éducation nationale 1983/84 et suivant).

ANNEXE 8

LE RENDEMENT DU PREMIER DEGRE : Evolution des taux de promotion, redoublement et abandon, par classe.

Année scolaire	TAUX	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
1970/71	Promot.	49	69	64	74	64	29
	Redoub.	43	29	31	24	32	48
	Aband.	8	2	5	2	4	23
1971/72	Promot.	49	68	63	73	62	26
	Redoub.	44	29	32	25	34	56
	Aband.	7	3	5	2	4	18
1972/73	Promot.	46	67	63	71	59	27
	Redoub.	44	30	32	26	36	54
	Aband.	10	3	5	3	5	19
1973/74	Promot.	48	66	62	74	64	40
	Redoub.	43	30	32	23	31	40
	Aband.	9	4	6	3	5	20
1974/75	Promot.	55	72	66	76	68	51
	Redoub.	41	27	29	22	27	36
	Aband.	4	1	5	2	5	13
1975/76	Promot.	54	71	67	79	71	60
	Redoub.	40	27	28	20	25	34
	Aband.	6	2	5	1	4	6
1976/77	Promot.	55	70	66	74	72	52
	Rdoub.	36	27	27	23	24	36
	Aband.	9	3	7	3	4	12
1977/78	Promot.	55	68	65	73	70	55
	Redoub.	39	30	31	24	27	38
	Aband.	6	2	4	3	3	7
1978/79	Promot.	54	67	63	71	67	50
	Redoub.	38	30	32	26	28	38
	Aband.	8	3	5	3	5	12
1979/80	Promot.	52	63	58	65	60	36
	Redoub.	39	33	36	30	33	53
	Aband.	9	4	6	5	7	11
1980/81	Promot.	49	61	52	61	56	37
	Redoub.	40	33	37	30	33	42
	Aband.	11	6	11	9	11	21
1981/82	Promot.	51	62	53	64	57	36
	Redoub.	40	31	35	26	30	41
	Aband.	9	7	12	10	13	23
1982/83	Promot.	48	57	49	58	51	32
	Redoub.	38	32	34	26	28	37
	Aband.	14	11	17	16	21	31

(Source : Annuaires statistiques de l'éducation nationale).

ANNEXE 8 b)

PREMIER DEGRE : Evolution des effectifs par classe selon le sexe.

Année	SEXE	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
1970/71	Ensemble	73 191	41 833	35 842	26 836	25 403	25 400	228 505
	Filles	24 647	13 395	11 133	8 077	7 358	6 240	70 850
	Garçons	48 544	28 438	24 709	18 759	18 045	19 160	157 655
1971/72	Ensemble	83 989	47 819	40 016	29 527	27 855	28 669	257 875
	Filles	29 237	15 657	12 536	8 933	8 135	7 177	81 675
	Garçons	54 752	32 162	27 480	20 594	19 720	21 492	176 200
1972/73	Ensemble	93 539	54 746	45 189	32 599	30 922	33 357	290 352
	Filles	33 213	18 601	14 246	9 962	9 065	8 478	93 565
	Garçons	60 326	36 145	30 943	22 637	21 857	24 879	196 787
1973/74	Ensemble	93 310	59 694	51 215	36 799	34 374	36 286	311 678
	Filles	34 063	20 705	16 907	11 437	10 253	9 345	102 710
	Garçons	59 247	38 989	34 308	25 362	24 121	26 941	208 968
1974/75	Ensemble	96 151	62 788	55 402	40 585	37 693	36 824	329 443
	Filles	35 953	22 465	18 783	12 853	11 029	9 795	110 878
	Garçons	60 198	40 323	36 619	27 732	26 664	27 029	218 565
1975/76	Ensemble	106 721	69 764	61 258	45 255	40 987	38 910	362 895
	Filles	40 979	25 510	21 724	14 890	12 461	10 477	126 041
	Garçons	65 742	44 254	39 534	30 365	28 526	28 433	236 854
1976/77	Ensemble	112 924	76 842	66 988	50 410	45 889	42 328	395 381
	Filles	44 489	28 835	24 128	17 262	14 691	11 968	141 373
	Garçons	68 435	48 007	42 860	33 148	31 198	30 360	254 008
1977/78	Ensemble	114 892	82 253	72 101	55 677	48 295	48 218	421 436
	Filles	46 393	32 096	26 983	19 582	15 991	14 541	155 586
	Garçons	68 499	50 157	45 118	36 095	32 304	33 677	265 850
1978/79	Ensemble	125 562	88 354	78 490	60 093	53 373	52 232	458 104
	Filles	51 532	35 262	30 068	22 089	18 174	16 657	173 782
	Garçons	74 030	53 092	48 422	38 004	35 199	35 575	284 322
1979/80	Ensemble	126 643	94 155	84 907	64 775	57 807	55 985	484 272
	Filles	52 442	38 137	33 432	24 224	20 257	18 176	186 668
	Garçons	74 201	56 018	51 475	40 551	37 550	37 809	297 604
1980/81	Ensemble	125 571	96 874	90 274	68 075	61 669	64 325	506 788
	Filles	52 498	40 090	36 522	26 100	22 135	21 073	198 418
	Garçons	73 073	56 784	53 752	41 975	39 534	43 252	308 370
1981/82	Ensemble	121 652	93 591	91 868	67 739	62 081	61 708	498 639
	Filles	51 023	38 774	37 380	26 214	22 493	20 500	196 384
	Garçons	70 629	54 817	54 488	41 525	39 588	41 208	302 255
1982/83	Ensemble	122 223	91 129	90 280	66 450	61 853	60 394	402 329
	Filles	51 024	37 850	37 125	25 750	22 577	20 282	194 608
	Garçons	71 199	53 279	53 155	40 700	39 276	40 112	297 721
1983/84	Ensemble	116 313	87 377	82 650	60 987	56 020	54 029	457 376
	Filles	48 105	35 827	33 501	23 520	20 248	17 636	178 837
	Garçons	68 208	51 550	49 149	37 467	35 772	36 393	278 539

ANNEXE 9

LE RENDEMENT DES DEUXIEME ET TROISIEME DEGRES: Evolution des taux de promotion, de redoublement et d'abandon, par classe.

Année scolaire	TAUX	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Term.
1970/71	Promot.	76	81	82	35	66	47	
	Redoub.	16	15	11	32	18	39	27
	Aband.	8	4	7	33	16	14	
1971/72	Promot.	72	79	75	37	73	51	
	Redoub.	17	14	15	27	15	35	15
	Aband.	11	7	10	36	12	14	
1972/73	Promot.	77	80	74	40	76	49	
	Redoub.	17	17	19	31	15	26	21
	Aband.	6	3	7	29	9	25	
1973/74	Promot.	75	77	73	40	75	46	
	Redoub.	17	17	20	31	13	31	30
	Aband.	8	6	7	29	12	23	
1974/75	Promot.	77	84	74	47	71	55	
	Redoub.	18	16	20	32	18	28	19
	Aband.	5	--	6	21	11	17	
1975/76	Promot.	74	81	79	43	85	45	
	Rdoub.	15	13	16	27	9	22	19
	Aband.	11	6	5	30	6	33	
1976/77	Promot.	71	76	73	38	62	38	
	Redoub.	23	20	23	32	18	37	27
	Aband.	6	4	4	30	20	25	
1977/78	Promot.	70	77	70	31	63	63	
	Redoub	22	19	23	40	16	24	40
	Aband.	8	4	7	29	21	13	
1978/79	Promot.	65	72	66	30	71	76	
	Redoub.	23	23	28	48	18	21	49
	Aband.	12	5	6	22	11	3	
1979/80	Promot.	64	67	61	27	63	74	
	Redoub.	27	26	31	50	21	27	47
	Aband.	9	7	8	23	16	-1	
1980/81	Promot.	64	65	56	12	53	60	
	Redoub.	22	23	31	48	25	24	43
	Aband.	14	12	13	40	22	16	
1981/82	Promot.	59	57	45	9	56	7	
	Redoub.	25	23	33	49	18	58	56
	Aband.	16	20	22	42	26	35	
1982/83	Promot.	51	54	39	13	69	36	
	Redoub	22	21	29	40	21	42	46
	Aband.	27	25	32	47	10	22	

(Source : Annuaires statistiques de l'éducation nationale).

ANNEXE 9 b)

DEUXIEME ET TROISIEME DEGRES : Evolution des effectifs par classe selon le sexe

Année	SEXE	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Term.	TOTAL
1970/71	Ensemble	6 363	4 425	3 737	2 976	1 121	691	433	19 746
	Filles	1 491	927	758	561	201	95	66	4 099
	Garçons	4 872	3 498	2 979	2 415	920	596	367	15 647
1971/72	Ensemble	8 381	5 522	3 989	3 994	1 261	1 008	440	24 595
	Filles	2 500	1 245	831	824	206	158	50	5 814
	Garçons	5 881	4 277	3 158	3 170	1 055	850	390	18 781
1972/73	Ensemble	8 971	6 818	4 933	4 083	1 670	1 265	580	28 320
	Filles	2 352	1 609	1 049	842	314	206	84	6 456
	Garçons	6 619	5 209	3 884	3 241	1 356	1 059	496	21 864
1973/74	Ensemble	10 588	8 032	6 372	4 904	1 808	1 602	739	34 125
	Filles	2 870	1 933	1 331	1 035	349	258	91	7 867
	Garçons	7 718	6 099	5 041	3 869	1 539	1 344	648	26 258
1974/75	Ensemble	16 258	9 336	7 462	6 158	2 207	1 919	966	44 306
	Filles	4 136	2 178	1 623	1 256	385	306	141	10 025
	Garçons	12 122	7 158	5 839	4 902	1 822	1 613	825	34 281
1975/76	Ensemble	21 750	13 952	9 386	7 474	3 250	2 094	1 256	59 162
	Filles	5 778	3 242	2 068	1 570	551	381	170	13 760
	Garçons	15 972	10 710	7 318	5 904	2 699	1 713	1 086	45 402
1976/77	Ensemble	26 542	17 882	12 776	9 446	3 519	3 230	1 171	74 567
	Filles	6 977	4 187	2 733	1 855	575	511	170	17 008
	Garçons	19 565	13 696	10 043	7 591	2 944	2 719	1 001	57 559
1977/78	Ensemble	29 917	22 402	16 552	12 378	4 226	3 391	1 543	88 409
	Filles	7 221	5 310	3 640	2 524	689	534	250	20 168
	Garçons	20 696	17 092	12 912	9 854	3 537	2 857	1 293	68 241
1978/79	Ensemble	33 711	23 701	21 005	16 591	4 568	3 445	2 749	105 770
	Filles	9 420	5 376	4 817	3 531	684	496	427	24 751
	Garçons	24 291	18 325	16 188	13 060	3 884	2 949	2 322	81 019
1979/80	Ensemble	34 090	27 249	22 965	21 786	5 805	3 972	3 934	119 801
	Filles	9 740	6 927	5 263	4 583	869	559	594	28 535
	Garçons	24 350	20 322	17 702	17 203	4 936	3 413	3 340	91 266
1980/81	Ensemble	29 614	28 850	25 163	24 823	7 178	4 717	4 777	125 122
	Filles	8 763	7 380	6 104	5 323	1 175	599	722	30 066
	Garçons	20 851	21 470	19 059	19 500	6 003	4 118	4 055	95 056
1981/82	Ensemble	30 343	25 578	26 421	25 909	4 790	4 968	4 916	122 925
	Filles	9 220	7 123	6 451	5 744	790	705	746	30 779
	Garçons	21 123	18 455	19 970	20 165	4 000	4 263	4 170	92 146
1982/83	Ensemble	29 523	23 674	23 237	24 569	3 139	5 578	3 141	112 861
	Filles	8 817	6 460	5 840	5 313	429	810	439	28 108
	Garçons	20 706	17 214	17 397	19 256	2 710	4 768	2 702	84 753
1983/84	Ensemble	25 505	20 150	19 511	18 909	3 910	4 498	3 458	95 941
	Filles	7 541	5 526	4 854	4 118	545	649	431	23 664
	Garçons	17 964	14 624	14 657	14 791	3 365	3 849	3 027	72 277

ANNEXE 10

CIRCULAIRE SUR L'INTRODUCTION DE LA DICTEE DANS LES EPREUVES D'EVALUATION AU 3ème DE

CIRCULAIRE N° 4205 /MENRS/METFP

Portant Introduction de la Dictée dans les Epreuves d'Evaluation de Connaissances des Elèves des Classes de Seconde, de Première et au Probatoire.-

-÷-÷-÷-

Tous les enseignants du Togo ont maintenant pris conscience des causes profondes de la baisse du niveau de nos élèves dans toutes les disciplines enseignées. Ne maîtrisant pas suffisamment le français, langue d'enseignement, les élèves ne peuvent réussir dans les autres disciplines. En cela réside la cause principale de la crise pédagogique que nous connaissons.

Les nouveaux programmes et instructions officielles visent à renforcer l'enseignement du français et de toutes les matières y afférentes. Parmi ces matières, l'orthographe occupe une place importante.

Pour compter de l'année scolaire 1985-1986, l'évaluation des connaissances en français comportera deux épreuves dans les classes de seconde et première de toutes les séries des Lycées et Collèges à l'examen du Probatoire :

- une composition française dont le sujet sera conçu dans l'esprit des programmes actuellement en vigueur dans ces classes ;

- une épreuve de dictée et questions portant sur un texte de 250 à 350 mots choisi dans une oeuvre d'écrivain africain ou français.

La dictée sera suivie de questions relatives à la grammaire, à la conjugaison, au vocabulaire et à l'intelligence du texte. Cette épreuve sera affectée du coefficient 2 (dont 1 pour la dictée et 1 pour les questions).

Une heure sera accordée aux candidats pour relire la dictée et répondre aux questions.

L'épreuve de composition française conservera le coefficient et la durée qui lui sont actuellement attribués dans toutes les classes du 3e Degré.

.../...

En plus de la composition française, la dictée fera partie des épreuves de compositions trimestrielles et des épreuves de l'examen de la Première Partie du Baccalauréat.

Ces mesures appellent une rénovation de l'enseignement de l'orthographe dans les classes du 3e Degré. Cet enseignement sera désormais systématique tant pour l'orthographe lexicale que pour l'orthographe grammaticale.

Au Troisième Degré, les exercices de dictée et questions répondront à un objectif précis. Ils permettront aux Professeurs d'identifier les besoins de connaissances des élèves en matière d'orthographe. Ces besoins recensés, les Professeurs construiront des leçons systématiques destinées à combler ces lacunes.

Les textes à administrer en dictée ne seront donc pas choisis au hasard au cours de l'année scolaire, mais en réponse aux besoins identifiés et en fonction des règles orthographiques mal maîtrisées par les élèves.

Par exemple, en orthographe lexicale :

- les noms en /œʀ / qui s'écrivent - eur sauf beurre, demeure, l'heure, leurre, heurt, etc ;

- les noms en /ɛj, aj, œj / qui s'écrivent - eil, ail et euil - lorsqu'ils sont masculins (appareil, travail, seuil) ; -eille, aille, euille- lorsqu'ils sont féminins (corbeille, sonnaille, feuille) ;

- les initiales en app/ap, aff/af, att/at ...

En orthographe grammaticale, il ne s'agira pas seulement des règles d'accord, des formes et désinences verbales à étudier au cours des leçons de grammaire. Certaines difficultés orthographiques sont liées au passage de l'oral à l'écrit, comme dans :

- on a deux heures...
- on n'a que (pas, plus) deux heures...

à des homonymies du genre :

- si, s'y - sans, s'en, c'en - dans, d'en ;

ou à des formes particulières de pluriel, comme c'est le cas des noms en :

-- eau, au, eu, ou, ail, al, etc...

.../...

Pour être systématique, l'exercice de dictée ne portera pas uniquement sur des textes longs. Il s'agira, aussi souvent que possible, de dictées de mots ou de phrases en application de règles précises, en recourant au besoin au procédé "La Martinière".

Quant à la préparation aux questions liées au texte donné en dictée, elle se fera dans le cadre d'exercices appropriés notamment la grammaire, l'explication de texte et le vocabulaire.

Nous sommes convaincus que tous les enseignants du Troisième Degré feront tout l'effort nécessaire pour que leurs élèves en arrivent à une meilleure maîtrise de l'orthographe française./-

Lomé, le 12 / Août 1985.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,

K. EDOH.-

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,

K. AGBETIAFA.-

ANNEXE 11

REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, L'AGE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.

(Source : Recensement de la population de novembre 1981).

ENSEMBLE DU PAYS

POPULATION DES DEUX SEXES

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	N D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	50 403	104 200	113 598	138 591	203 651	146 981	86 016	134 485	2 389	980 504
Sait lire et écrire	23	208	270	279	438	342	218	249	45	2 122
Ecole coranique	1 055	1 029	1 179	598	1 142	735	455	632	1 342	8 167
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	40	40
Ens. du 1er degré	106 253	70 191	36 944	35 689	38 602	20 516	9 272	7 496	2 968	325 531
Ens. du 2ème degré	21 928	82 910	30 461	14 236	12 356	3 797	1 084	614	-	167 434
Ens. du 3ème degré	-	6 954	13 888	6 141	5 459	991	285	132	-	33 830
Ens. technique 1er cycle	-	209	1 569	867	664	214	71	30	-	4 104
Ens. technique 2nd cycle	-	392	1 547	928	602	225	64	20	-	3 778
Ens. du 4ème degré	-	208	2 606	2 649	2 539	962	324	96	-	9 382
Ecoles spécialisées	-	64	469	593	595	242	103	43	-	2 069
Autres écoles	-	389	699	752	762	409	229	297	-	3 517
Non déclaré	675	933	998	890	1 303	790	488	717	-	6 794
T O T A L	180 437	266 777	202 206	202 193	266 051	175 804	98 609	144 811	6 384	1 545 272

POPULATION MASCULINE

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	N D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	18 605	30 963	28 145	38 674	66 989	59 880	38 790	65 456	901	348 003
Sait lire et écrire	41	90	117	156	258	231	162	180	39	1 264
Ecole coranique	683	718	652	356	765	552	356	473	774	5 329
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	30	30
Ens. du 1er degré	63 795	59 406	18 536	22 098	27 562	16 376	7 601	6 489	1 674	203 497
Ens. du 2ème degré	15 580	58 606	20 017	9 896	9 124	3 072	870	533	-	117 698
Ens. du 3ème degré	-	5 677	11 281	4 993	2 778	810	227	114	-	25 880
Ens. technique 1er cycle	-	491	1 064	563	499	188	62	26	-	2 893
Ens. technique 2nd cycle	-	286	1 114	677	485	202	54	20	-	2 838
Ens. du 4ème degré	-	142	2 092	2 192	2 118	847	279	82	-	7 752
Ecoles spécialisées	-	52	358	398	408	187	87	30	-	1 520
Autres écoles	-	173	356	424	517	299	185	260	-	2 214
Non déclaré	468	516	519	473	717	471	315	403	-	3 822
T O T A L	99 112	137 120	84 231	80 890	111 800	83 115	48 988	74 066	3 418	722 740

POPULATION FEMININE

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	N D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	31 798	73 827	85 453	99 917	137 062	86 701	47 226	69 029	1 488	632 501
Sait lire et écrire	32	118	153	123	180	111	56	69	6	858
Ecole coranique	372	311	527	242	377	183	99	159	568	2 838
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Ens. du 1er degré	42 458	30 785	16 428	13 591	11 060	4 140	1 671	1 007	894	122 034
Ens. du 2ème degré	6 348	24 304	10 444	4 340	3 230	725	214	81	-	49 736
Ens. du 3ème degré	-	1 277	2 607	1 148	681	181	58	18	-	5 950
Ens. technique 1er cycle	-	218	485	304	165	26	9	4	-	1 211
Ens. technique 2nd cycle	-	106	433	251	117	23	10	-	-	940
Ens. du 4ème degré	-	66	512	457	421	115	45	14	-	1 630
Ecoles spécialisées	-	12	111	195	187	55	16	13	-	549
Autres écoles	-	216	343	308	245	110	44	37	-	1 303
Non déclaré	267	417	479	417	586	319	173	314	-	2 972
T O T A L	81 325	131 657	117 975	121 303	154 251	92 689	49 621	70 745	2 966	822 532

ANNEXE 12

REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, L'AGE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.

(Source : Recensement de la population de novembre 1981).

SECTEUR URBAIN

Niveau d'instruction AGE	POPULATION DES DEUX SEXES									
	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	ND	TOTAL
Ne sait ni lire ni écrire	7 522	18 224	23 331	26 331	36 420	24 331	13 454	18 807	550	168 470
Sait lire et écrire	13	71	120	127	183	139	90	80	16	839
Ecole coranique	454	490	451	203	397	263	149	209	394	3 010
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	12	12
Ens. du 1er degré	31 924	21 863	15 710	17 433	18 865	10 221	4 854	3 353	1 151	125 374
Ens. du 2ème degré	9 769	36 352	16 023	8 974	8 485	2 750	801	370	-	83 504
Ens. du 3ème degré	-	5 449	10 602	4 248	2 612	812	237	100	-	24 060
Ens. technique 1er cycle	-	576	1 296	743	561	182	57	24	-	3 439
Ens. technique 2nd cycle	-	346	1 413	821	547	204	59	18	-	3 408
Ens. du 4ème degré	-	197	2 498	2 376	2 219	860	286	83	-	8 517
Ecoles spécialisées	-	43	372	427	411	208	87	31	-	1 579
Autres écoles	-	203	442	447	452	188	121	112	-	1 965
Non déclaré	203	377	482	463	661	379	215	240	-	3 020
TOTAL	49 865	84 191	77 740	62 591	71 793	40 537	20 410	22 927	2 123	427 177

Niveau d'instruction AGE	POPULATION MASCULINE									
	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	ND	TOTAL
Ne sait ni lire ni écrire	1 433	3 860	4 941	6 264	10 032	8 221	4 822	6 518	189	46 280
Sait lire et écrire	6	25	47	65	109	95	72	49	14	482
Ecole coranique	302	361	270	129	292	218	135	175	223	2 105
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7
Ens. du 1er degré	16 409	10 324	7 638	10 027	12 490	7 502	3 561	2 636	746	71 330
Ens. du 2ème degré	5 932	22 381	9 237	5 626	5 830	2 121	611	311	-	52 049
Ens. du 3ème degré	-	4 299	8 281	3 248	2 012	645	187	83	-	18 755
Ens. technique 1er cycle	-	371	846	462	410	157	49	21	-	2 316
Ens. technique 2nd cycle	-	249	1 005	576	433	181	51	18	-	2 513
Ens. du 4ème degré	-	133	2 009	1 968	1 826	753	246	72	-	6 987
Ecoles spécialisées	-	34	225	267	286	156	71	22	-	1 111
Autres écoles	-	88	259	246	278	117	95	87	-	1 170
Non déclaré	104	209	268	264	425	253	148	143	-	1 814
TOTAL	24 186	42 331	35 026	29 122	34 423	20 419	10 048	10 135	1 179	206 919

Niveau d'instruction AGE	POPULATION FEMININE									
	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	ND	TOTAL
Ne sait ni lire ni écrire	6 089	14 364	18 390	20 067	26 388	16 110	8 632	11 789	361	122 190
Sait lire et écrire	7	46	73	62	74	44	18	31	2	357
Ecole coranique	152	129	181	74	105	45	14	34	171	905
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Ens. du 1er degré	15 515	11 542	8 072	7 406	6 375	2 719	1 293	717	405	54 044
Ens. du 2ème degré	3 837	13 971	6 786	3 348	2 655	629	190	59	-	31 455
Ens. du 3ème degré	-	1 150	2 321	1 000	600	167	50	17	-	5 305
Ens. technique 1er cycle	-	205	450	281	151	25	8	3	-	1 123
Ens. technique 2nd cycle	-	97	408	245	114	23	8	-	-	895
Ens. du 4ème degré	-	64	489	426	393	107	40	11	-	1 530
Ecoles spécialisées	-	9	97	160	125	52	16	9	-	468
Autres écoles	-	115	183	201	154	71	26	25	-	775
Non déclaré	99	168	214	199	236	126	67	97	-	1 206
TOTAL	25 679	41 860	37 664	33 469	37 370	20 118	10 362	12 792	944	220 258

ANNEXE 13

REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, L'AGE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

(Source : Recensement de la population de novembre 1981).

SECTEUR RURAL

POPULATION DES DEUX SEXES

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	N D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	42 881	86 566	90 267	112 260	167 231	122 250	72 562	116 178	1 859	812 034
Sait lire et écrire	60	137	150	152	255	203	128	169	29	1 283
Ecole coranique	601	539	728	395	745	472	306	423	948	5 157
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	28	28
Ens. du 1er degré	74 329	68 328	19 234	18 256	19 737	10 295	4 418	4 143	1 417	200 157
Ens. du 2ème degré	12 229	46 958	14 438	5 262	3 869	1 047	283	244	-	83 930
Ens. du 3ème degré	-	1 505	3 286	1 893	827	179	48	32	-	7 770
Ens. technique 1er cycle	-	133	253	124	103	32	14	6	-	665
Ens. technique 2nd cycle	-	46	136	107	55	21	5	2	-	370
Ens. du 4ème degré	-	11	106	275	320	102	38	13	-	865
Ecoles spécialisées	-	21	97	166	144	34	16	12	-	490
Autres écoles	-	186	257	285	330	221	108	185	-	1 572
Non déclaré	472	556	516	427	642	431	273	477	-	3 774
T O T A L	130 572	184 586	129 466	139 602	194 258	135 267	78 199	121 884	4 261	1 118 095

POPULATION MASCULINE

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-34	40-49	50-59	60et+	N D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	17 172	27 103	23 204	32 410	56 557	51 659	33 968	58 938	712	301 723
Sait lire et écrire	35	65	70	81	149	136	90	131	25	782
Ecole coranique	381	357	382	227	473	334	221	298	551	3 224
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	23	23
Ens. du 1er degré	47 386	29 085	10 878	12 071	15 052	8 874	4 040	3 853	928	132 167
Ens. du 2ème degré	9 648	36 225	10 780	4 270	3 294	951	259	222	-	65 649
Ens. du 3ème degré	-	1 378	3 000	1 745	766	165	60	31	-	7 125
Ens. technique 1er cycle	-	120	218	101	89	31	13	5	-	577
Ens. technique 2nd cycle	-	57	109	101	52	21	5	2	-	325
Ens. du 4ème degré	-	9	83	244	292	94	33	10	-	765
Ecoles spécialisées	-	18	83	131	122	31	16	8	-	409
Autres écoles	-	85	97	178	239	182	90	173	-	1 044
Non déclaré	504	306	251	209	292	218	167	260	-	2 008
T O T A L	74 926	94 789	49 155	51 768	77 577	62 696	38 960	63 931	2 239	515 821

POPULATION FEMININE

Niveau d'instruction AGE	12-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60et+	N.D	T O T A L
Ne sait ni lire ni écrire	25 709	59 463	67 063	79 850	110 674	70 591	38 594	57 240	1 127	510 311
Sait lire et écrire	25	72	80	71	106	67	38	38	4	501
Ecole coranique	220	182	346	168	272	138	85	125	397	1 933
Ecole maternelle	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Ens. du 1er degré	26 943	19 243	8 356	6 185	4 685	1 421	378	290	489	67 990
Ens. du 2ème degré	2 581	10 333	3 658	992	575	96	24	22	-	18 281
Ens. du 3ème degré	-	127	286	148	61	14	8	1	-	645
Ens. technique 1er cycle	-	13	35	23	14	1	1	1	-	88
Ens. technique 2nd cycle	-	9	25	6	3	-	2	-	-	45
Ens. du 4ème degré	-	2	23	31	28	8	5	3	-	100
Ecoles spécialisées	-	3	14	35	22	3	-	4	-	81
Autres écoles	-	101	168	107	91	39	18	12	-	528
Non déclaré	168	249	265	218	350	213	106	217	-	1 766
T O T A L	55 646	89 797	80 311	87 834	116 881	72 571	39 259	57 953	2 022	602 274

ANNEXE 14

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS NOUVELLES SELON TROIS HYPOTHESES

Année scolaire	H. BASSE			H. MOYENNE			H. HAUTE		
	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles
1984/85	76 000	44 800	31 200	76 000	44 800	31 200	76 000	44 800	31 200
1985/86	78 200	45 600	32 600	79 200	46 100	33 100	80 200	46 600	33 600
1986/87	80 500	46 400	34 100	82 400	47 400	35 000	84 300	48 400	35 900
1987/88	82 700	47 200	35 500	85 600	48 700	36 900	88 500	50 200	38 300
1988/89	84 900	48 000	36 900	88 800	50 000	38 800	92 700	52 100	40 600
1989/90	87 100	48 800	38 300	92 000	51 400	40 600	96 800	53 800	43 000
1990/91	89 400	49 700	39 700	95 200	52 600	42 600	101 000	55 700	45 300
1991/92	91 600	50 400	41 200	98 400	54 000	44 400	105 200	57 500	47 700
1992/93	93 800	51 200	42 600	101 500	55 200	46 300	109 300	59 300	50 000
1993/94	96 000	52 000	44 000	104 700	56 500	48 200	113 500	61 100	52 400
1994/95	98 300	52 900	45 400	107 900	57 900	50 000	117 700	63 000	54 700
1995/96	100 500	53 700	46 800	111 100	59 200	51 900	121 800	64 700	57 100
1996/97	102 700	54 500	48 200	114 300	60 500	53 800	126 000	66 600	59 400
1997/98	104 900	55 200	49 700	117 500	61 800	55 700	130 200	68 400	61 800
1998/99	107 200	56 100	51 100	120 800	63 200	57 600	134 300	70 200	64 100
1999/2000	109 400	56 900	52 500	123 900	64 400	59 500	138 500	72 000	66 500

ANNEXE 15

PROBABILITE D'ATTEINDRE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 1990, SELON LA CLASSE SUIVIE EN 1980, OU L'ANNEE D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Hypothèse de faible rendement scolaire - (Répartition pour 1 000 élèves d'une classe initiale, ou inscrits une année donnée).

	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT EN 1990					
	CP1 et 2	CE1 et 2	CM1 et 2	2è degré	3è degré	4è degré
Classe suivie en 1980						
CM2	-	-	310	537	138	15
CM1	-	-	458	419	117	6
CE2	-	90	444	378	88	-
CE1	-	244	338	370	48	-
CP2	72	269	273	368	18	-
CP1	243	202	265	287	3	-
Année d'inscription						
1980/81	263	180	312	245	-	-
1981/82	254	178	376	192	-	-
1982/83	245	225	417	113	-	-
1983/84	203	324	432	41	-	-
1984/85	230	443	327	-	-	-
1985/86	290	566	144	-	-	-
1986/87	417	583	-	-	-	-
1987/88	657	343	-	-	-	-
1988/89	1000	-	-	-	-	-
1989/90	1000	-	-	-	-	-

(Pour les classes 6ème à terminale, voir annexe 16 (même hypothèse de rendement pour le secondaire)).

ANNEXE 16

PROBABILITE D'ATTEINDRE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 1990, SELON LA CLASSE SUIVIE EN 1980, OU L'ANNEE D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Hypothèse de rendement élevé - (Répartition pour 1 000 élèves d'une classe initiale, ou inscrits une année donnée).

	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT EN 1990					
	CP1 et 2	CE1 et 2	CM1 et 2	2è degré	3è degré	4è deg
Classe suivie en 1980						
Term.	-	-	-	-	621	379
1ère	-	-	-	-	717	283
2nde	-	-	-	-	809	191
3ème	-	-	-	611	316	73
4ème	-	-	-	787	161	52
5ème	-	-	-	795	158	47
6ème	-	-	-	798	165	37
CM2	-	-	311	535	139	15
CM1	-	-	460	417	118	5
CE2	-	90	443	376	90	1
CE1	-	246	335	368	51	-
CP2	72	271	262	375	20	-
CP1	240	202	243	312	3	-
Année d'inscription						
1980/81	255	172	287	286	-	-
1981/82	233	157	359	251	-	-
1982/83	197	184	439	180	-	-
1983/84	89	249	560	102	-	-
1984/85	95	370	535	-	-	-
1985/86	116	591	293	-	-	-
1986/87	191	809	-	-	-	-
1987/88	430	570	-	-	-	-
1988/89	1000	-	-	-	-	-
1989/90	1000	-	-	-	-	-

ANNEXE 17

PROBABILITE D'ATTEINDRE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 2000, SELON LA CLASSE SUIVIE EN 1980, OU L'ANNEE D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Hypothèse de faible rendement - (Répartition pour 1 000 élèves d'une classe initiale, ou inscrits une année donnée).

	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT EN 2000					
	CP1 et 2	CE1 et 2	CM1 et 2	2è degré	3è degré	4è degré
Classe suivie en 1980						
CM2	-	-	310	522	116	52
CM1	-	-	458	390	103	49
CE2	-	90	442	322	102	44
CE1	-	244	330	284	100	42
CP2	72	269	240	283	101	35
CP1	243	192	188	254	95	28
Année d'inscription						
1980/81	263	155	195	262	100	25
1981/82	251	133	205	284	105	22
1982/83	236	134	210	297	107	16
1983/84	184	144	225	328	108	11
1984/85	184	144	227	341	99	5
1985/86	184	144	231	357	82	2
1986/87	184	144	239	373	60	-
1987/88	184	144	254	382	36	-
1988/89	184	148	274	378	16	-
1989/90	184	155	307	350	4	-
1990/91	184	169	352	295	-	-
1991/92	187	193	406	214	-	-
1992/93	192	241	445	122	-	-
1993/94	203	324	432	41	-	-
1994/95	230	443	327	-	-	-
1995/96	290	566	144	-	-	-
1996/97	417	583	-	-	-	-
1997/98	657	343	-	-	-	-
1998/99	1000	-	-	-	-	-
1999/2000	1000	-	-	-	-	-

(Pour les classes 6è à terminale, voir annexe 18 (même hypothèse de rendement pour le secondaire)).

ANNEXE 18

PROBABILITE D'ATTEINDRE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 2000, SELON LA CLASSE SUIVIE EN 1980, OU L'ANNEE D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Hypothèse de rendement élevé - (Répartition pour 1 000 élèves d'une classe initiale, ou inscrits une année donnée).

	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT EN 2000					
	CP1 et 2	CE1 et 2	CM1 et 2	2è degré	3è degré	4è degré
Classe suivie en 1980						
Term.	-	-	-	-	621	379
1ère	-	-	-	-	717	283
2nde	-	-	-	-	809	191
3ème	-	-	-	611	313	76
4ème	-	-	-	787	154	59
5ème	-	-	-	795	144	61
6ème	-	-	-	796	142	62
CM2	-	-	311	521	118	50
CM1	-	-	460	390	104	46
CE2	-	90	443	321	101	45
CE1	-	246	333	282	100	39
CP2	72	271	247	275	99	36
CP1	240	199	195	247	91	28
Année d'inscription						
1980/81	255	162	203	259	95	26
1981/82	233	137	220	278	108	24
1982/83	197	146	228	295	114	20
1983/84	86	168	259	339	130	18
1984/85	86	168	259	349	128	10
1985/86	86	168	259	366	117	4
1986/87	86	168	260	390	95	1
1987/88	86	168	264	417	65	-
1988/89	86	168	271	441	34	-
1989/90	86	170	286	448	10	-
1990/91	86	172	320	422	-	-
1991/92	86	179	382	353	-	-
1992/93	87	198	473	242	-	-
1993/94	89	249	560	102	-	-
1994/95	95	370	535	--	-	-
1995/96	116	591	293	-	-	-
1996/97	191	809	-	-	-	-
1997/98	430	570	-	-	-	-
1998/99	1000	-	-	-	-	-
1999/2000	1000	-	-	-	-	-

ANNEXE 19

REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS - ESTIMATION POUR 1990 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions scolaires, et de rendement scolaire élevé)

AGE	NIVEAU 1		NIVEAU 2		NIVEAU 3		NIVEAU 4		NIVEAU 5		Population francophone		Population totale
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effectif
							SEXE MASCULIN						
5-9	66 100	25,8	-		-		-		-		66 100	25,8	255 800
10-14	66 800	31,9	91 800	43,8	21 700	10,3	-		-		180 300	86,0	209 700
15-19	44 900	25,7	48 000	27,5	58 000	33,2	2 400	1,4	-		153 300	87,8	174 500
20-29	23 400	8,7	64 600	24,0	117 500	43,7	31 500	11,7	5 400	2,0	242 400	90,1	268 900
30-39	14 400	7,8	33 400	18,1	32 100	17,4	17 800	9,7	5 700	3,1	103 400	56,2	184 100
40-49	9 400	7,3	21 900	17,0	11 600	9,0	3 500	2,7	2 300	1,8	48 700	37,8	128 800
50-59	5 100	5,9	11 800	13,7	3 700	4,3	900	1,1	900	1,0	22 400	26,0	86 300
60-69	2 300	4,5	5 400	10,5	1 200	2,4	300	0,6	300	0,5	9 500	18,5	51 400
70 +	700	2,7	1 700	6,3	300	1,1	100	0,2	-		2 800	10,3	27 100
TOTAL	233 100	16,8	278 600	20,1	246 100	17,7	56 500	4,1	14 600	1,1	828 900	59,8	1386 600
							SEXE FEMININ						
5-9	49 300	19,4	-		-		-		-		49 300	19,4	254 700
10-14	47 500	22,7	65 200	31,1	15 600	7,4	-		-		128 300	61,3	209 400
15-19	29 500	16,9	33 600	19,2	40 600	23,2	1 800	1,0	-		105 500	60,4	174 700
20-29	18 700	6,8	44 400	16,2	58 100	21,2	13 200	4,8	1 700	0,6	136 100	49,6	274 300
30-39	7 000	3,7	16 300	8,5	11 900	6,2	3 400	1,8	1 000	0,5	39 600	20,7	191 300
40-49	2 900	2,1	6 400	4,7	2 800	2,1	500	0,4	400	0,3	13 000	9,6	135 400
50-59	1 200	1,3	2 900	3,1	900	0,9	200	0,2	100	0,1	5 300	5,6	94 300
60-69	600	1,0	1 200	2,1	300	0,5	100	0,1	100	0,1	2 300	3,8	59 500
70 +	100	0,4	400	1,1	100	0,2	-		-		600	1,7	34 900
TOTAL	156 800	11,0	170 400	11,9	130 300	9,1	19 200	1,3	3 300	0,2	480 000	33,6	1428 500

ESTIMATION DE LA POPULATION DU TOGO SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 1990

(Pyramide, pour 100 000 personnes au total) - Hypothèses : croissance moyenne des inscriptions, et rendement élevé

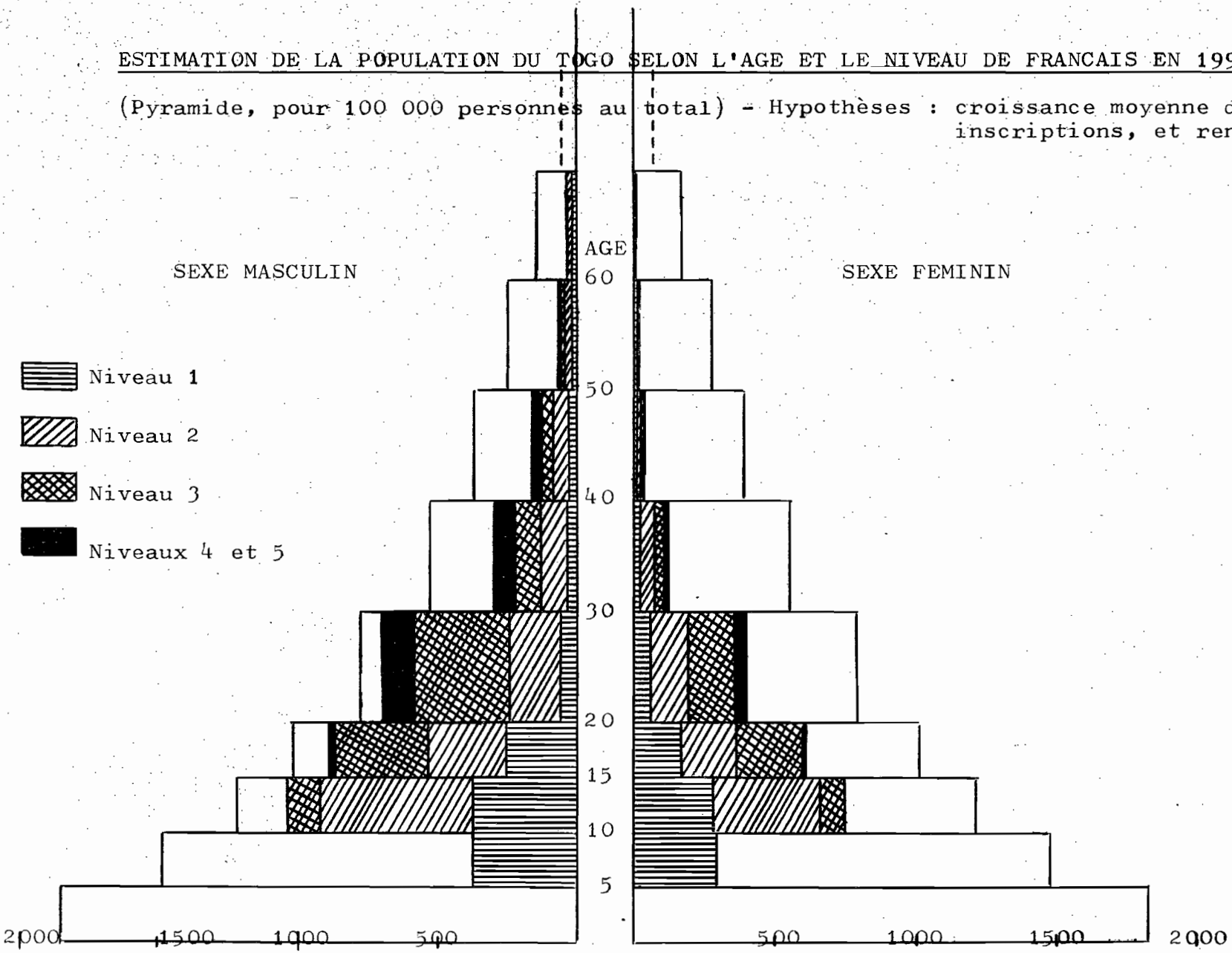

ANNEXE 20

REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS - ESTIMATION POUR 1990 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions scolaires, et de faible rendement scolaire).

AGE	NIVEAU 1		NIVEAU 2		NIVEAU 3		NIVEAU 4		NIVEAU 5		Population francophone		Population totale
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effectif
							SEXE MASCULIN						
5-9	44 300	17,3	-		-		-		-		44 300	17,3	255 800
10-14	74 500	35,5	70 500	33,6	14 200	6,8	-		-		159 200	75,9	209 700
15-19	45 200	25,9	51 100	29,3	54 200	31,1	2 300	1,3	-		152 800	87,6	174 500
20-29	23 100	8,6	64 500	24,0	117 600	43,7	31 800	11,8	5 600	2,1	242 600	90,2	268 900
30-39	14 400	7,8	33 400	18,1	32 100	17,4	17 800	9,7	5 700	3,1	103 400	56,2	184 100
40-49	9 400	7,3	21 900	17,0	11 600	9,0	3 500	2,7	2 300	1,8	48 700	37,8	128 800
50-59	5 100	5,9	11 800	13,7	3 700	4,3	900	1,1	900	1,0	22 400	26,0	86 300
60-69	2 300	4,5	5 400	10,5	1 200	2,4	300	0,6	300	0,5	9 500	18,5	51 400
70 +	700	2,7	1 700	6,3	300	1,1	100	0,2	-		2 800	10,3	27 100
TOTAL	219 000	15,8	260 300	18.8	234 900	16,9	56 700	4,1	14 800	1,1	785 700	56,7	1386 600
							SEXE FEMININ						
5-9	33 100	13,0	-		-		-		-		33 100	13,0	254 700
10-14	52 900	25,3	50 400	24,1	10 400	5,0	-		-		113 700	54,3	209 400
15-19	29 600	16,9	35 900	20,5	37 900	21,7	1 500	0,8	-		104 900	60,0	174 700
20-29	18 600	6,8	44 400	16,2	58 200	21,2	13 000	4,7	1 800	0,7	136 000	49,6	274 300
30-39	7 000	3,7	16 300	8,5	11 900	6,2	3 400	1,8	1 000	0,5	39 600	20,7	191 300
40-49	2 900	2,1	6 400	4,7	2 800	2,1	500	0,4	400	0,3	13 000	9,6	135 400
50-59	1 200	1,3	2 900	3,1	900	0,9	200	0,2	100	0,1	5 300	5,6	94 300
60-69	600	1,0	1 200	2,1	300	0,5	100	0,1	100	0,1	2 300	3,9	59 500
70 +	100	0,4	400	1,1	100	0,2	-		-		600	1,7	34 900
TOTAL	146 000	10,2	157 900	11,1	122 500	8,6	18 700	1,3	3 400	0,2	448 500	31,4	1428 500

ESTIMATION DE LA POPULATION DU TOGO SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 1990

(Pyramide, pour 100 000 personnes au total) - Hypothèses : croissance moyenne des inscriptions, et faible rendement

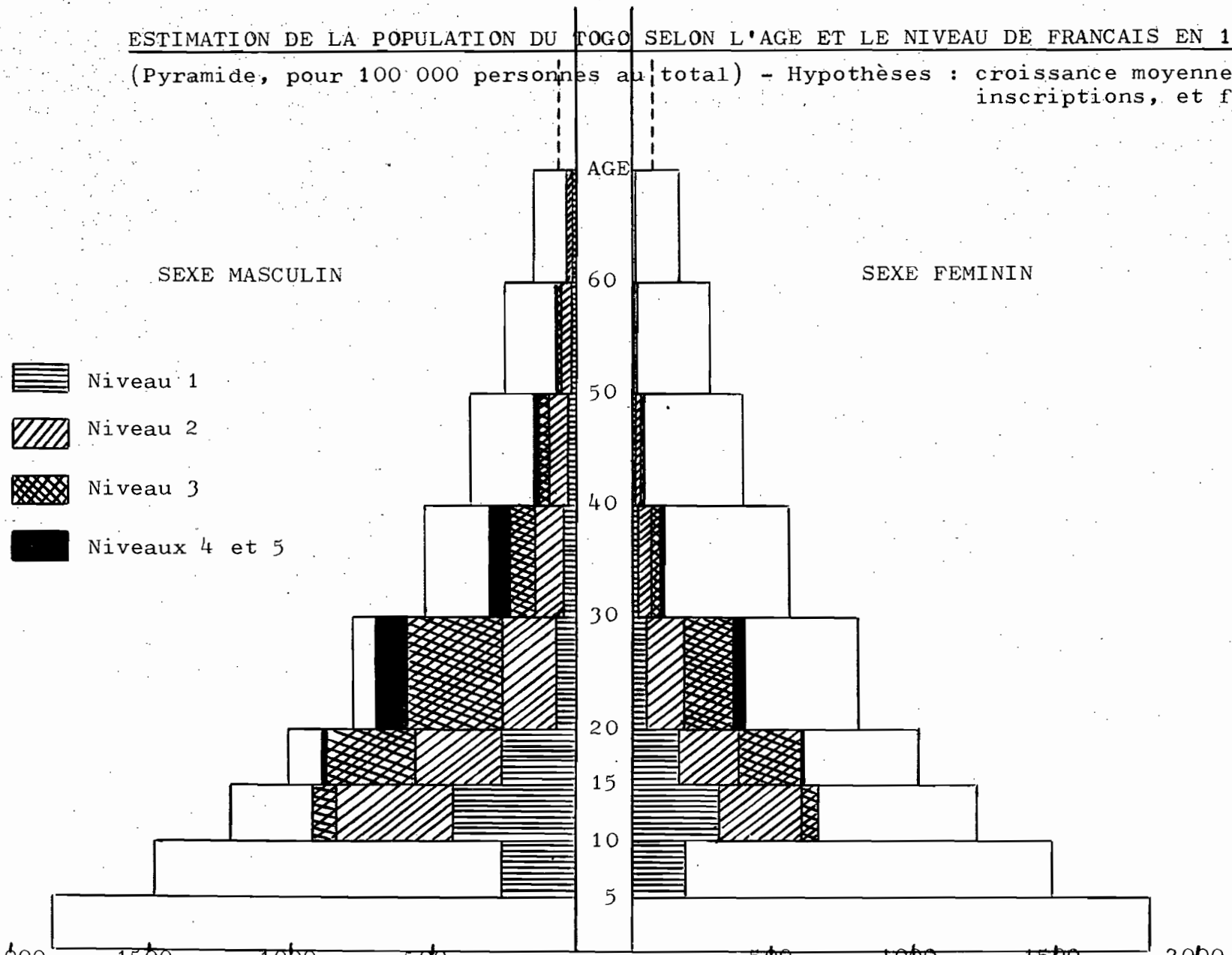

ANNEXE 21

REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS - ESTIMATION POUR 2000 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions scolaires, et de rendement scolaire élevé).

AGE	NIVEAU 1		NIVEAU 2		NIVEAU 3		NIVEAU 4		NIVEAU 5		Population francophone		Population totale
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effectif
							SEXE MASCULIN						
5-9	84 100	23,8	-		-		-		-		84 100	23,8	353 800
10-14	89 300	30,1	124 200	41,9	37 500	12,6	-		-		251 000	84,6	296 600
15-19	40 600	16,5	67 500	27,4	101 800	41,3	9 500	3,8	-		219 400	89,0	246 500
20-29	74 100	20,2	88 300	24,0	110 300	30,0	40 200	10,9	8 100	2,2	321 000	87,4	367 400
30-39	22 000	8,7	60 600	23,9	103 700	40,9	30 800	12,1	11 800	4,7	228 900	90,3	253 600
40-49	13 300	7,8	31 000	18,2	29 700	17,4	16 600	9,7	5 300	3,1	95 900	56,2	170 600
50-59	8 300	7,3	19 400	17,0	10 300	9,0	3 100	2,7	2 000	1,8	43 100	37,8	113 900
60-69	4 000	5,9	9 400	13,7	3 000	4,3	800	1,1	700	1,0	17 900	26,0	68 600
70 +	1 500	3,9	3 400	9,1	700	2,0	200	0,5	100	0,3	5 900	15,8	37 500
TOTAL	337 200	17,7	403 800	21,2	397 000	20,8	101 200	5,3	28 000	1,5	1267 200	66,4	1908 500
							SEXE FEMININ						
5-9	75 200	21,4	-		-		-		-		75 200	21,4	351 000
10-14	76 700	25,9	105 600	35,7	31 200	10,6	-		-		213 500	72,2	295 600
15-19	31 700	12,9	52 700	21,4	79 700	32,3	7 200	2,9	-		171 300	69,5	246 400
20-29	50 800	13,7	63 100	17,0	79 000	21,3	28 600	7,7	5 700	1,5	227 200	61,2	371 200
30-39	17 800	6,8	42 400	16,2	51 300	19,6	13 500	5,2	5 000	1,9	130 000	49,7	261 500
40-49	6 500	3,6	15 200	8,5	11 200	6,2	3 200	1,8	1 000	0,6	37 100	20,7	179 400
50-59	2 600	2,1	5 800	4,7	2 600	2,1	500	0,4	400	0,3	11 900	9,6	123 300
60-69	1 000	1,3	2 400	3,1	700	0,9	200	0,2	100	0,1	4 400	5,6	78 600
70 +	400	0.8	800	1.8	200	0,4	-		-		1 400	2,9	47 600
TOTAL	262 700	13.4	288 000	14.7	255 900	13,1	53 200	2,7	12 200	0,6	872 000	44,6	1954 600

ESTIMATION DE LA POPULATION DU TOGO SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 2000
(Pyramide, pour 100 000 personnes au total) - Hypothèses : croissance moyenne des inscriptions, et faible rendement

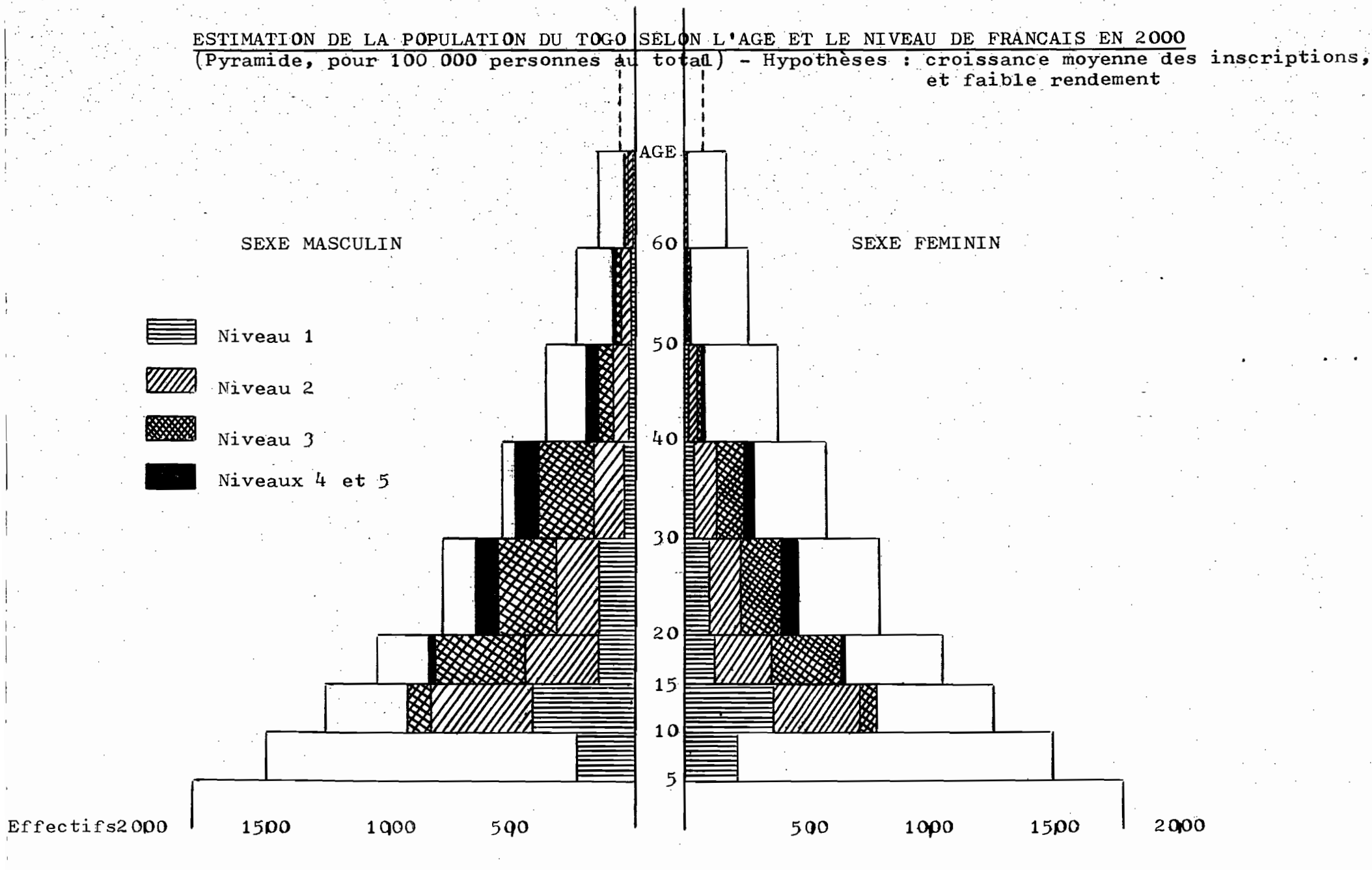

ANNEXE 22

REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS - ESTIMATION POUR 2000 (Hypothèses de croissance moyenne des inscriptions, et de faible rendement scolaire).

AGE	NIVEAU 1		NIVEAU 2		NIVEAU 3		NIVEAU 4		NIVEAU 5		Population francophone		Population totale
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%	Effectif
							SEXE MASCULIN						
5-9	56 500	16,0	-		-		-		-		56 500	16,0	353 800
10-14	99 100	33,4	96 300	32,5	20 200	6,8	-		-		215 600	72,7	296 600
15-19	36 700	14,9	69 100	28,0	85 500	34,7	5 400	2,2	-		196 700	79,8	246 500
20-29	70 100	19,1	82 100	22,3	110 100	30,0	36 700	10,0	7 300	2,0	306 300	83,4	367 400
30-39	21 800	8,6	59 800	23,6	104 100	41,0	30 800	12,1	12 100	4,8	228 600	90,1	253 600
40-49	13 300	7,8	31 000	18,2	29 700	17,4	16 600	9,7	5 300	3,1	95 900	56,2	170 600
50-59	8 300	7,3	19 400	17,0	10 300	9,0	3 100	2,7	2 000	1,8	43 100	37,8	113 900
60-69	4 000	5,9	9 400	13,7	3 000	4,3	800	1,1	700	1,0	17 900	26,0	68 600
70 +	1 500	3,9	3 400	9,1	700	2,0	200	0,5	100	0,3	5 900	15,8	37 500
TOTAL	311 300	16,3	370 500	19,4	363 600	19,1	93 600	4,9	27 500	1,4	1166 500	61,1	1908 500
							SEXE FEMININ						
5-9	50 500	14,4	-		-		-		-		50 500	14,4	351 000
10-14	85 300	28,8	81 500	27,6	16 800	5,7	-		-		183 600	62,1	295 600
15-19	28 500	11,6	54 100	21,9	66 400	26,9	4 100	1,6	-		153 100	62,1	246 400
20-29	47 800	12,9	58 400	15,7	78 900	21,2	26 400	7,1	5 400	1,5	216 900	58,4	371 200
30-39	17 700	6,8	41 800	16,0	51 300	19,6	13 500	5,2	5 300	2,0	129 600	49,6	261 500
40-49	6 500	3,6	15 200	8,5	11 200	6,2	3 200	1,8	1 000	0,6	37 100	20,7	179 400
50-59	2 600	2,1	5 800	4,7	2 600	2,1	500	0,4	400	0,3	11 900	9,6	123 300
60-69	1 000	1,3	2 400	3,1	700	0,9	200	0,2	100	0,1	4 400	5,6	78 600
70 +	400	0,8	800	1,8	200	0,4	-		-		1 400	2,9	47 600
TOTAL	240 300	12,3	260 000	13,3	228 100	11,7	47 900	2,5	12 200	0,6	788 500	40,3	1954 600

ESTIMATION DE LA POPULATION DU TOGO SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 2000
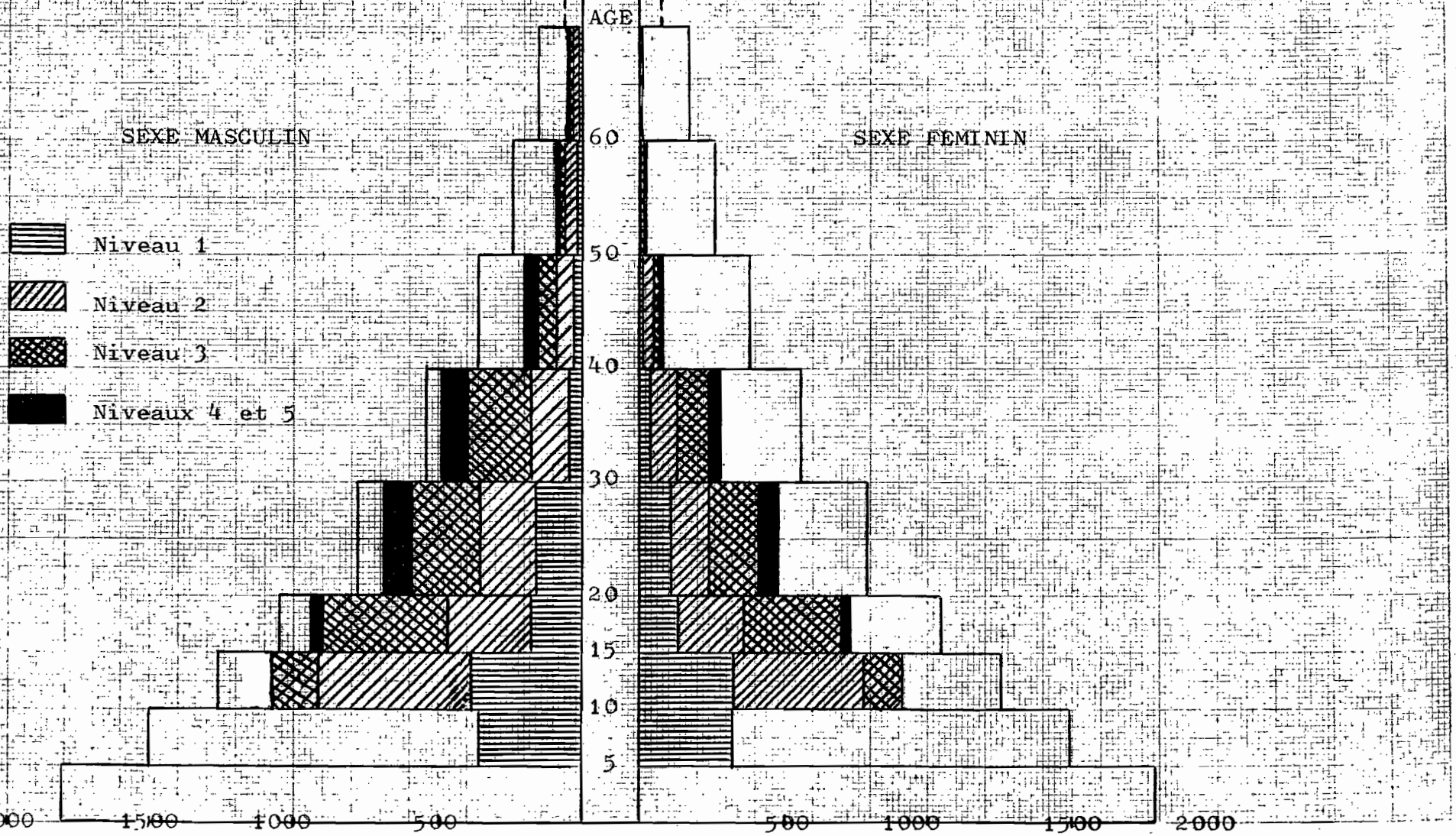
(Pyramide, pour 100 000 personnes au total) - Hypothèses : croissance moyenne des inscriptions, et rendement élevé